



Société anonyme de droit Français au capital social de 1 495 905 940 EUR dont le siège social est situé 1973 boulevard de la Défense CS 10268 92 757 Nanterre, Cedex-France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification RCS Nanterre B 552 037 806.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À AU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2022 OFFRANT DES ACTIONS AUX SALARIÉS DE VINCI DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

Augmentation de capital de VINCI S.A.

Réservée aux salariés des filiales du groupe VINCI situées hors de France adhérant au Plan d'Épargne Groupe Actionnariat International de VINCI ainsi que les salariés des filiales françaises travaillant dans des succursales situées dans les pays participants.

Sociétés concernées en zone UEMOA :

SOGEA SATOM CÔTE D'IVOIRE, VINCI ÉNERGIES CÔTE D'IVOIRE, LES SPÉCIALISTES DE L'ÉNERGIE SÉNÉGAL, SOGEA SATOM SÉNÉGAL et VINCI ÉNERGIES SÉNÉGAL

Montant nominal de l'opération maximal de 20 213 692,5 EUR (13 259 313 091 FCFA).

Emission d'un maximum de 8 085 477 d'actions à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 2.5 EUR chacune.

Le prix de souscription sera fixé le 13 mai 2022 sous réserve de la décision du Président-Directeur Général.

Dates indicatives de la période de souscription : du 16 mai au 03 juin 2022 (inclus).

En application des dispositions des articles 176 du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, le CREPMF a autorisé, sous le visa n° 046 du 15 avril 2022, l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales étrangères de VINCI S.A adhérents au Plan d'Épargne d'Actionnariat International du Groupe VINCI.

SGI chargée de l'opération : CGF BOURSE

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
I. PAGES INTRODUCTIVES	4
1.1. Abréviations et définitions	4
1.2. Conditions de diffusion et de mise à disposition de la note d'information	6
1.3. Avertissement du CREPMF	7
1.4. Attestations et politique d'information	8
1.4.1. Attestation du responsable de la note d'information	8
1.4.2. Les commissaires aux comptes	9
1.5. Résumé des caractéristiques de l'opération	10
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE VINCI S.A.....	11
2.1. Renseignements à caractère général concernant VINCI S.A	11
2.2. Renseignements sur le capital social	12
2.2.1. Capital social.....	12
2.2.2. Evolution du capital social au cours des cinq dernières années	12
2.2.3. Répartition du capital et des droits de vote	13
2.3. Gouvernance d'entreprise	13
2.3.1. Le Conseil d'administration	13
2.3.2. La Direction Générale.....	15
2.4. Marché des titres et notation de l'émetteur.....	16
2.5. Intéressement et participation du personnel	17
III. ACTIVITÉS DU GROUPE VINCI.....	18
3.1. Historique et chiffres clés.....	18
3.2. Présentation des activités du Groupe VINCI.....	19
3.3. Activités des filiales dans la zone UEMOA.....	20
3.4. Appartenance à un groupe.....	20
3.5. Stratégie du groupe par pôle d'activité	21
IV. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	22
4.1. Cadre juridique de l'Opération.....	22
4.2. Objectifs de l'opération	25
4.3. Caractéristiques principales de l'opération.....	26
4.4. Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	31
4.5. Structure de l'offre	32
4.6. Éléments d'appréciation du prix de souscription	39
4.7. SGI mandatée	39

4.8.	Calendrier de l’opération.....	40
4.9.	Collecte des souscriptions.....	41
4.10.	Modalités de souscription.....	41
4.11.	Modalités de traitement des ordres.....	42
4.12.	Modalités de règlement des titres.....	43
4.13.	Etablissement assurant le service titre	43
4.14.	Régime fiscal.....	43
4.15.	Tribunaux compétents	43
4.16.	Information apportée aux souscripteurs de la zone UEMOA.....	43
V.	SITUATION FINANCIÈRE DE VINCI S.A.....	44
5.1.	Examen de la situation financière et des résultats	44
5.2.	Distribution de dividendes.....	48
VI.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	49
6.1.	Résultats consolidés au 30 Juin 2021 et commentaires sur l’activité	49
6.2.	Perspectives (hors nouvelle évolution défavorable de la pandémie et hors événements exceptionnels).....	53
VII.	FACTEURS DE RISQUES.....	54
VIII.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	55
IX.	ANNEXES.....	56
9.1.	Rapports des commissaires aux comptes.....	56
9.2.	Liste des sociétés consolidées au 31 Décembre 2020.....	66
9.3.	Règlement du Plan d’Epargne de Groupe (version consolidée).....	104

I. PAGES INTRODUCTIVES

1.1. Abréviations et définitions

Les termes « VINCI » et « Groupe » utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à VINCI S.A et l'ensemble de ses sociétés consolidées, détenues directement ou indirectement, situées en France ou à l'étranger. Le terme « Société » utilisé dans ce document se réfère exclusivement à VINCI S.A, société mère du Groupe.

Actions : actions ordinaires de la société VINCI, admises aux négociations sur la Bourse (code ISIN : FR0000125486).

Action Gratuite: toute action existante de VINCI, attribuée gratuitement à un souscripteur à l'offre, dans les conditions prévues par le Plan d'Épargne Groupe Actionnariat International.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

Bourse : désigne le compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris.

Castor International 2022 : la présente offre d'actions VINCI décrite dans la présente Note d'information.

Cas de Sortie Anticipée : désigne les cas de sortie anticipée d'un plan d'épargne salariale prévus par les dispositions du Plan d'Épargne Groupe Actionnariat International.

CGE : Compagnie Générale d'Électricité.

CREPMF : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers.

DICI : désigne le document d'informations clés pour l'investisseur des FCPE « Castor International Relais 2022 » et « Castor International ».

Dividende : fraction du résultat de VINCI distribuée aux actionnaires. La décision de versement du dividende est prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Le dividende varie en fonction des bénéfices réalisés par VINCI.

Emetteur : désigne la société VINCI.

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine.

FIVG : Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

GTM : Grands Travaux de Marseille.

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) : outil de placement collectif en actions utilisé pour faciliter et centraliser l'actionnariat salarié. Dans le cadre de l'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, les actions VINCI sont souscrites par l'intermédiaire du FCPE.

Jour de Bourse : jour où la Bourse est ouverte pour la détermination de références de marché et qui est également un jour ouvré au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail français.

OPC/OPCVM : Organisme de Placement Collectif / Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

PEG : Plan Epargne Groupe.

Périmètre de l'Offre 2022 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République Dominicaine, République Tchèque, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Période de Blocage : période au cours de laquelle les actions souscrites par le salarié restent indisponibles. Il existe cependant quelques cas de sortie anticipée, liés principalement à des circonstances de la vie du salarié.

Plan d'Épargne Groupe Actionnariat International (P.E.G.A.I.) : plan d'actionnariat salarié international soumis au droit français, sous réserve des dispositions contraires de droit local applicables dans les pays faisant partie du périmètre de l'offre Castor International 2022.

PPP : Partenariat Public-Privé.

Prix de Souscription : prix fixé par le Président-Directeur Général de VINCI, agissant en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration de VINCI, et proposé dans le cadre de l'offre Castor International 2022 : il est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant l'ouverture de la période de souscription.

Quorum : Nombre minimum de membres présents pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer.

RCS : Registre du Commerce et des Sociétés.

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises.

SGE : Société Générale d'Entreprises.

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation.

Souscripteur : tout salarié qui effectue des versements au Plan d'Epargne Groupe d'Actionnariat International dans le cadre de l'offre Castor International 2022, objet de cette note d'information.

UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africaine.

VINCI : société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, sise au 1973, boulevard de la Défense, 92000 Nanterre, France.

1.2. Conditions de diffusion et de mise à disposition de la note d'information

La Note d'information est disponible sans frais pour les souscripteurs au siège social de VINCI, auprès de CGF Bourse ainsi que sur le site www.vinci.com et celui du CREPMF www.crepmf.org. Le document d'enregistrement universel 2020 incluant le Rapport Financier Annuel de VINCI S.A qui contient d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, les facteurs de risques et les résultats financiers du groupe VINCI S.A, déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 Février 2021, est disponible sur le site Internet : www.vinci.com.

1.3. Avertissement du CREPMF

L'octroi par le Conseil Régional de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

1.4. Attestations et politique d'information

1.4.1. Attestation du responsable de la note d'information

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente note d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les éléments financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les informations du premier semestre 2021 présentés dans ce document sont conformes aux états financiers figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 de VINCI lesquels ont été certifiés par les commissaires aux comptes de VINCI dont le rapport est reproduit dans la présente note d'information et au rapport semestriel au 30 juin 2021 ayant fait l'objet du rapport des commissaires aux comptes également reproduit dans la présente note d'information.

Fait à Nanterre, le 17 Janvier 2022 en trois exemplaires originaux.

Jocelyne VASSOILLE
Directrice des ressources humaines
VINCI S.A

VINCI 
1973 Boulevard de la Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex
RCS Nanterre B 552 037 806

1.4.2. Les commissaires aux comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom de la société : Deloitte & Associés

Représentée par : M. Mansour Belhiba M. Amnon Bendavid

Adresse : 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Date de première nomination : 23 juin 1989

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : A l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nom de la société : PricewaterhouseCoopers Audit

Représentée par : M. Bertrand Baloché M. Jean-Romain Bardez

Adresse : 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 17 avril 2019

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : A l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les copies du Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 Décembre 2020 et du Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021 figurent en annexe 9.1

1.5. Résumé des caractéristiques de l'opération

Emetteur	VINCI S.A
Nombre total maximum d'actions à souscrire	8 085 477
Valeur nominale	2,5 EUR (1 639,89 FCFA)
Personnes concernées	Salariés actuels des filiales du groupe Vinci situées hors de France et dont Vinci détient, directement ou indirectement, plus de 50% du capital, ainsi que les salariés des filiales françaises travaillant dans des succursales situées dans les pays participants
Montant nominal de l'Opération	Maximum 20 213 692,5 EUR (13 259 313 091 FCFA)
Prix de souscription	Les actions seront émises à un prix de souscription égal à la moyenne des cours moyens pondérés par le volume de l'action Vinci à la Bourse de Paris durant les 20 jours de bourse précédant le début de la période de souscription
Montant total de l'opération	à déterminer
Souscription	Dates indicatives de la période de souscription : du 16 mai au 03 juin 2022 (inclus)
Forme des titres	Actions dématérialisées
Nature titres	Actions ordinaires
Date de jouissance	Jouissance courante

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE VINCI S.A

2.1. Renseignements à caractère général concernant VINCI S.A

Siège social

Le siège social de VINCI S.A est situé 1973 boulevard de la Défense CS 10268 92 757 Nanterre, Cedex-France.

Forme juridique

La dénomination de la Société est VINCI S.A.

VINCI S.A est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de la prorogation (21 Décembre 1979). En conséquence, la Société prendra fin le 21 Décembre 2078, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

L'article 2 des statuts de la Société (mis à jour à l'issue du conseil d'administration du 21 janvier 2021) décrit l'objet social. VINCI S.A a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'Outre-Mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances.

Capital social

Le capital de VINCI S.A au 23 Septembre 2021, entièrement libéré, s'élevait à 1 495 905 940 EUR et se composait de 598 362 376 actions ordinaires d'une valeur nominale 2,50 EUR chacune.

Identification

542 051 180 RCS NANTERRE

Code ISIN : FR0000125486

Code APE (NAF) : 7010Z

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Consultation des documents

Les statuts de VINCI S.A, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles sur le site internet de la Société : www.vinci.com.

Responsables de l'information financière

Xavier HUILLARD, président-directeur général et membre du Comité Exécutif ;

Christian LABEYRIE, directeur général adjoint, directeur financier et membre du Comité Exécutif ;

Pierre DUPRAT, directeur de la communication et membre du Comité Exécutif ;

Jocelyne VASSOILLE, directrice des ressources humaines et membre du Comité Exécutif ;

Patrick RICHARD, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du Comité Exécutif.

2.2. Renseignements sur le capital social

2.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de VINCI s'élevait à 1 471 298 045 euros. Il était divisé en 588 519 218 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

2.2.2. Evolution du capital social au cours des cinq dernières années

	Augmentation (réduction) de capital (euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (euros)
Situation au 31/12/2015				588 453 075	1 471 132 688
Plan d'épargne Groupe	14 890 160	312 952 788	5 956 064	594 409 139	1 486 022 848
Levées d'options de souscription	7 240 953	105 358 398	2 896 381	597 305 520	1 493 263 800
Annulation d'actions	(20 000 000)		(8 000 000)	597 305 520	1 473 263 800
Situation au 31/12/2016				589 305 520	1 473 263 800
Plan d'épargne Groupe	14 623 400	328 172 600	5 849 360	595 154 880	1 487 887 200
Levées d'options de souscription	4 497 640	65 231 102	1 799 056	596 953 936	1 492 384 840
Annulation d'actions	(14 342 470)	(138 935)	(5 736 988)	591 216 948	1 478 042 370
Situation au 31/12/2017				591 216 948	1 478 042 370
Levées d'options de souscription	1 236 330	18 933 679	494 532	597 515 984	1 493 789 963
Situation au 31/12/2018				597 515 984	1 493 789 960
Plan d'épargne Groupe	18 153 948	523 555 382	7 261 579	604 777 563	1 511 943 908
Levées d'options de souscription	1 150 315	16 813 004	460 126	605 237 689	1 513 094 223
Situation au 31/12/2019				605 237 689	1 513 094 223
Plan d'épargne Groupe	7 304 553	239 862 638	2 921 821	608 159 510	1 520 398 775
Paiement du dividende en actions	13 399 270	408 463 347	5 359 708	613 519 218	1 533 798 045
Annulation d'actions	(60 500 000)	-	(25 000 000)	588 519 218	1 471 298 045
Situation au 31/12/2020				588 519 218	1 471 298 045
Déclaration du nombre d'action composant le capital social au 30/11/2021				598 362 376	1 495 905 940

Source : VINCI

2.2.3. Répartition du capital et des droits de vote

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2020 et 2019⁽¹⁾ :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Nombre actions	% du capital	% de droits de vote net ³	Nombre actions	% du capital	% de droits de vote net ³
Auto détention ²	26 457 495	4,5%	-	50 491 699	8,3%	-
Salariés (FCPE)	52 537 187	8,9%	9,30%	53 359 438	8,8%	9,60%
Actionnaires individuels	43 689 058	7,4%	7,80%	41 113 807	6,8%	7,40%
Qatari Holding LLC	22 375 000	3,8%	4,00%	22 375 000	3,7%	4,00%
Autres investisseurs institutionnels	443 460 478	75,4%	78,90%	437 897 745	72,4%	78,90%
Investisseurs institutionnels	465 835 478	79,2%	82,90%	460 272 745	76,1%	83,00%
Total	588 519 218	100%	100%	605 237 689	100%	100%

Sources : Document d'Enregistrement Universel 2020 et VINCI

(1) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables et d'une enquête d'actionnariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(2) Actions propres détenues par VINCI S.A.

(3) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale

Le montant de l'augmentation du capital social serait au maximum de 20 213 692,50 euros par émission de 8 085 477 actions nouvelles, représentant 1,35% du capital social au 23 septembre 2021.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la société VINCI S.A passerait à 1 516 119 632,5 euros divisé en 606 447 853 actions de 2,50 euros de nominal chacune.

2.3. Gouvernance d'entreprise

2.3.1. Le Conseil d'administration

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'Administration comprend également un administrateur représentant les salariés actionnaires désigné conformément à l'article L.225-23 du code de commerce français, tant que la part du capital social détenu par le personnel de la Société reste supérieure à 3%, ainsi que deux administrateurs représentant les salariés désignés conformément à l'article L.225-27-1 du code de commerce français.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à :

- quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1er janvier 2005 ;
- six ans antérieurement prévue par les statuts pour les mandats en cours au 1er janvier 2005

le tout sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge de 75 ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année en cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

L'Administrateur est toujours rééligible, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque Administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire de 1 000 actions au moins.

Par ailleurs, le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés :

- le comité d'Audit ;
- le comité de la Stratégie et RSE ;
- le comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- le comité des Rémunérations.

Pouvoirs

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive, les attributions du conseil d'administration sont les suivantes :

- Nomination du président-directeur général, du vice-président, de l'administrateur référent ainsi que des dirigeants mandataires sociaux ;
- Approbation préalable des orientations stratégiques ;
- Approbation préalable des investissements stratégiques et des opérations significatives représentant une exposition d'un montant supérieur à 200 millions d'euros ;
- Approbation préalable de toutes opérations sur saisine du comité Stratégie et RSE ;
- Approbation préalable des opérations situées hors de la stratégie annoncée de la Société.

Délibérations du Conseil d'administration

Fréquence : Le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an, sans préjudice de la tenue des réunions exceptionnelles en tant que de besoin, sur la convocation du Président, et examine toutes questions inscrites à l'ordre du jour par le Président lors de la convocation ou au moment de la réunion. Toutefois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Le Conseil peut également être convoqué à la demande de l'administrateur référent sur un ordre du jour déterminé.

Mode et délai de convocation : Les convocations sont faites par lettre, courrier électronique, télécopie ou même verbalement.

Lieu : Il se tient soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation, le cas échéant, pour tout ou partie des administrateurs, sous forme d'une audio-conférence ou d'une vidéo-conférence.

Validité des délibérations :

- 1) Quorum : la présence en personne ou, le cas échéant, au travers de visioconférence ou télécommunication, de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire.
- 2) Majorité : la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Composition du conseil d'administration au 31/12/2020

- Xavier Huillard, Président-directeur général
- Yves-Thibault de Silguy, Vice-président du Conseil d'administration
- Yannick Assouad, Directeur général adjoint de Thales en charge de l'avionique, administratrice référente du Conseil d'administration
- Benoit Bazin, Directeur général délégué de Saint-Gobain.
- Robert Castaigne, Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total
- Uwe Chlebos, Administrateur représentant les salariés, isolateur chez G+H Isolierung GmbH
- Graziella Gavezotti, Administrateur d'Edenred SA
- Caroline Grégoire Sainte Marie, Administratrice de sociétés
- Miloud Hakimi, Administrateur représentant les salariés, chargé de missions chez ViE SAS.
- Marie-Christine Lombard, Présidente du directoire de Geodis SA
- René Medori, Président de Petrofac Ltd
- Dominique Muller Joly-Pottuz, Membre du conseil de surveillance du FCPE Castor, directrice des assurances de VINCI Construction France
- Ana Paula Pessoa, Présidente et directrice de la stratégie de Kunumi AI (Brésil)
- Pascale Sourisse, Directrice générale en charge du développement international de Thales
- Qatar Holding LLC, M. Abdullah Hamad Al Attiyah CEO of Qatari Diar

2.3.2. La Direction Générale

Missions de la Direction Générale

Le Président Directeur Général a notamment pour missions :

- le pilotage opérationnel du Groupe ;
- l'organisation et direction des travaux du Conseil ;
- la mise en œuvre des décisions prises.

M. Xavier Huillard assume les fonctions de président du Conseil et de Directeur général depuis le 6 mai 2010. Le Conseil l'a reconduit dans ces fonctions au cours de la réunion qu'il a tenue le 17 avril 2018, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé son mandat d'administrateur. Il exerce les attributions prévues par la loi.

Dans ce cadre, il présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows. M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. M. Huillard préside également le comité des Risques, cette fonction pouvant être déléguée.

Instances de Direction

Les instances de Direction du groupe sont présentées ci-après :

- **Le comité Exécutif** est composé des principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, soit 11 membres au 4 février 2021. Il est chargé de la validation et du suivi de la mise en œuvre des politiques transverses notamment en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique et assurances. Il permet des échanges fréquents et réguliers sur les sujets majeurs de la vie du Groupe. Le comité Exécutif s'est réuni 22 fois en 2020.
- **Le comité d'Orientation et de Coordination** réunit, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels des principales sociétés du Groupe, soit 27 membres au 4 février 2021. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie, les enjeux et le développement de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2020.

La gouvernance générale de VINCI repose sur une interaction permanente entre la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'administration, soit à l'occasion des réunions ordinaires et exceptionnelles de ce dernier, soit dans le cadre des activités de ses comités spécialisés. Les activités de ces comités sont orientées par leurs présidents respectifs, et certains sujets, liés notamment à la stratégie ou à l'efficacité de la gouvernance, sont supervisés par le vice-président et l'administrateur référent. L'administrateur référent a pour rôle de constituer, au sein du Conseil, un point de contact distinct du président-directeur général et disposant de pouvoirs propres de nature à garantir en toutes circonstances la réactivité du Conseil.

2.4. Marché des titres et notation de l'émetteur

Cotation de l'action

Place de cotation et marchés

- Paris (Euronext Paris) ;

Codes

ISIN	FR0000125486
Reuters	SGEF.PA
Bloomberg	DG FP

Capitalisation boursière au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾

Marché	Capitalisation boursière	Cours de clôture
Euronext	49,916 Mds €	81,36 €

Source : Bloomberg

Nominal : 2,50 euros.

Evolution et Performance de l'action pour l'année 2021



¹ Sur la base d'un capital social composé de 1 471 298 04531 décembre 2020.

Cours de l'action sur la période 2019 - 2021 (en €)	2021	2020	2019
Plus haut (en séance)	96,95	106,75	102,4
Plus bas (en séance)	75,38	57	71,2
Dernier cours de l'année (clôture)	92,91	81,36	99
Volume de transaction (moyenne par séance) (en milliers de titres) – Euronext	1 031	1 539	1 138
Capitalisation boursière au 31/12 (millions d'€)	55 036	49 919	59 919
Nombre d'actions au 31/12	592 362 376	588 519 218	605 237 689
Dividende global (en euros)	-	2,04	2,04
Rendement global (par rapport au cours du 31/12)	-	2,5%	2,1%

Source : Boursier.com

Notation de l'émetteur

Au 31 décembre 2020, le groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard&Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
ASF	Standard&Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	
COFIROUTE	Standard&Poor's	A-	Stable	A2
GATWICK FUNDING LIMITED*	Standard&Poor's	BBB	Négative	
	Moody's	Baa2	Négative	
	Fitch	BBB+	Négative	

(*) Société portant les financements de l'aéroport de Londres Gatwick.

En 2020, les agences de notations ont procédé aux révisions suivantes :

- Standard & Poor's a maintenu les notations long terme de VINCI, ASF et COFIROUTE en révisant les perspectives de positive à stable pour les trois sociétés ;
- concernant GATWICK FUNDING LIMITED :
 - Standard & Poor's a abaissé la notation long terme à BBB (contre BBB +) et ramené la perspective à Creditwatch négatif (contre Outlook négatif précédemment) ;
 - Moody's a abaissé la notation long terme à Baa2 (contre Baa1) et la perspective à négative ;
 - Fitch a abaissé la perspective à négative.

2.5. Intéressement et participation du personnel

La politique du Groupe en matière sociale (organisation du travail, dialogue social, formation, égalité des chances) est présentée en détail dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration du Document d'enregistrement universel 2020 (pages 187 à 203), disponible sur www.vinci.com, rubrique "Informations sociales, sociétales et environnementales / Performance sociale".

III. ACTIVITÉS DU GROUPE VINCI

Fondé en 1908, le groupe VINCI aujourd'hui est un leader mondial des concessions, de la construction et de l'énergie, présent dans près de 120 pays.

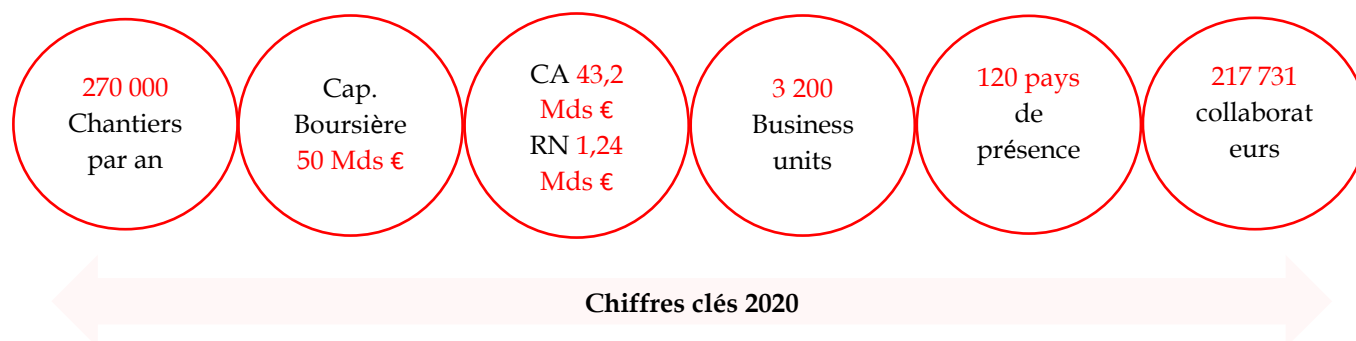
3.1. Historique et chiffres clés

Dates clés	Evènements
1908	Création de la Société Générale d'Entreprises (SGE) par deux ingénieurs français Alexandre Giros et Louis Loucheur. La société avait pour activité principale l'entretien des centrales hydroélectriques ainsi que la construction et la gestion des réseaux de distribution d'électricité. Parallèlement, SGE s'est mise à exploiter le domaine des transports ferroviaires et de l'assainissement des eaux.
1914	La SGE est classée second Groupe français le plus prospère dans le domaine des travaux publics, juste derrière les Grands Travaux de Marseille (GTM).
1966-1984	La SGE est contrôlée par la Compagnie Générale d'Electricité (CGE)
1989-2000	La SGE est contrôlée par le Groupe Générale des Eaux via la branche Vivendi environnement. Cette dernière s'est désengagée de la SGE en 2000 et SGE a été rebaptisée Vinci à la même année.
Juillet 2000	Offre publique d'échange amicale de VINCI sur Groupe GTM, lancée le 13 juillet 2000, suivie de la fusion des deux entreprises. Cette opération fait de Vinci le numéro un mondial de son secteur.
3 avril 2002	VINCI entre dans le CAC 40
Avril-nov 2017	Acquisition de la société Benedetti-Guelpa (société spécialisée dans le secteur des travaux publics en montagne dans la région de la Savoie) et de deux sociétés suédoises, Eitech et Infratek, qui sont spécialisées dans le domaine de l'ingénierie électrique.
Août 2018	Acquisition par VINCI de l'entreprise américaine Lane Construction.
2020	Le groupe réalise un chiffre d'affaire de 43,234 milliards d'euros, dont 22,912 milliards d'euros en France.

Source : VINCI

Chiffres clés 2020

Les chiffres clés du groupe VINCI sont illustrés dans le schéma ci-après :



Source : VINCI

Le Groupe VINCI s'est construit historiquement en développant en synergie ses deux branches de métiers, les concessions d'infrastructures et le contracting, complémentaires en termes de cycles d'exploitation, d'intensité capitalistique et de savoir-faire.

Déployé au fil des années sur des géographies et des champs d'expertise toujours plus étendus, ce modèle créateur de valeur a fait de VINCI un leader mondial de son secteur.

Favorisant une croissance solide quand les marchés sont porteurs, il est aussi facteur de résilience dans les périodes de turbulences économiques, comme le montre la bonne résistance du Groupe en 2020 malgré la crise sanitaire.

Cette résilience est favorisée par une organisation très décentralisée et un mode de management qui rendent les entreprises et les collaborateurs de VINCI particulièrement agiles face aux aléas de leur environnement et de leurs marchés. Leur engagement et leur réactivité dans le contexte inédit de la pandémie de la Covid-19 en sont l'illustration.

Fort de ces fondamentaux solides, VINCI entend poursuivre sa stratégie de temps long, en continuant à développer de façon équilibrée ses deux branches d'activité.

3.2. Présentation des activités du Groupe VINCI

Le Groupe VINCI s'est construit historiquement autour de ses deux branches majeures de métiers : (i) les concessions d'infrastructures et (ii) le *contracting*.

Afin d'optimiser le fonctionnement des activités auparavant regroupées au sein de la branche *contracting*, VINCI a récemment procédé à une réorganisation avec l'émergence de quatre pôles distincts. Ainsi, l'activité du groupe VINCI est organisée aujourd'hui autour de ses trois métiers principaux, auxquels s'ajoute le pôle VINCI Immobilier, directement rattaché au holding :

- **La branche Concessions** qui comprend VINCI Airports, VINCI Autoroutes, et d'autres concessions ;
- **La branche Energie** (précédemment intégré à la branche Contracting) ;
- **La branche Construction**, né du rapprochement en 2021 de VINCI Construction et Eurovia (précédemment intégré à la branche Contracting) ;
- **Le pôle Immobilier.**

VINCI Construction est le principal contributeur du Groupe en termes de chiffre d'affaires (13,64 milliards d'euros en 2020, soit 31,6% du total). Avec plus de 1 000 entreprises et 115 000 collaborateurs, elle couvre au sein du groupe VINCI un ensemble sans équivalent d'expertises dans les métiers de la construction dans une centaine de pays.

De son côté, Eurovia a pour activités la construction, la gestion et l'entretien de plus de 60 000 km de routes en France et dans d'autres pays. En 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 9,58 milliards d'euros.

Dans la branche Energie, VINCI Energies accélère le déploiement des nouvelles technologies pour concrétiser deux mutations majeures : la transition énergétique et la transformation numérique. Ancrées dans les territoires, agiles et innovantes, ses 1 800 entreprises, présentes dans 55 pays, rendent les bâtiments, les usines, les infrastructures d'énergie, de transport et de communication et les systèmes d'information chaque jour plus fiables, plus sûrs, plus efficaces et plus durables

Dans la branche Concessions, VINCI Autoroutes est considéré comme le leader du secteur au niveau européen. Cette filiale gère plus de 4 443 km et a enregistré un chiffre d'affaires de 4,61 milliards d'euros en 2020 grâce à la croissance des trafics routiers au niveau mondial.

VINCI Airports, pour sa part, dispose de plus de 45 réseaux d'aéroports européens et internationaux dans 12 pays. En 2020, 76,6 millions de passagers ont été gérés par VINCI Airports.

Les autres pôles de concessions du Groupe sont VINCI Highways (infrastructures de mobilité à l'international : autoroutes, routes, ouvrages de franchissement), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires) et VINCI Stadium (stades en France).

Enfin, le pôle VINCI Immobilier conçoit, réalise et gère des programmes résidentiels et d'entreprise qui contribuent au développement économique et social des villes. VINCI Immobilier exploite également des résidences de services seniors, étudiants et de coliving qui offrent une nouvelle expérience résidentielle centrée sur la convivialité et les services.

3.3. Activités des filiales dans la zone UEMOA

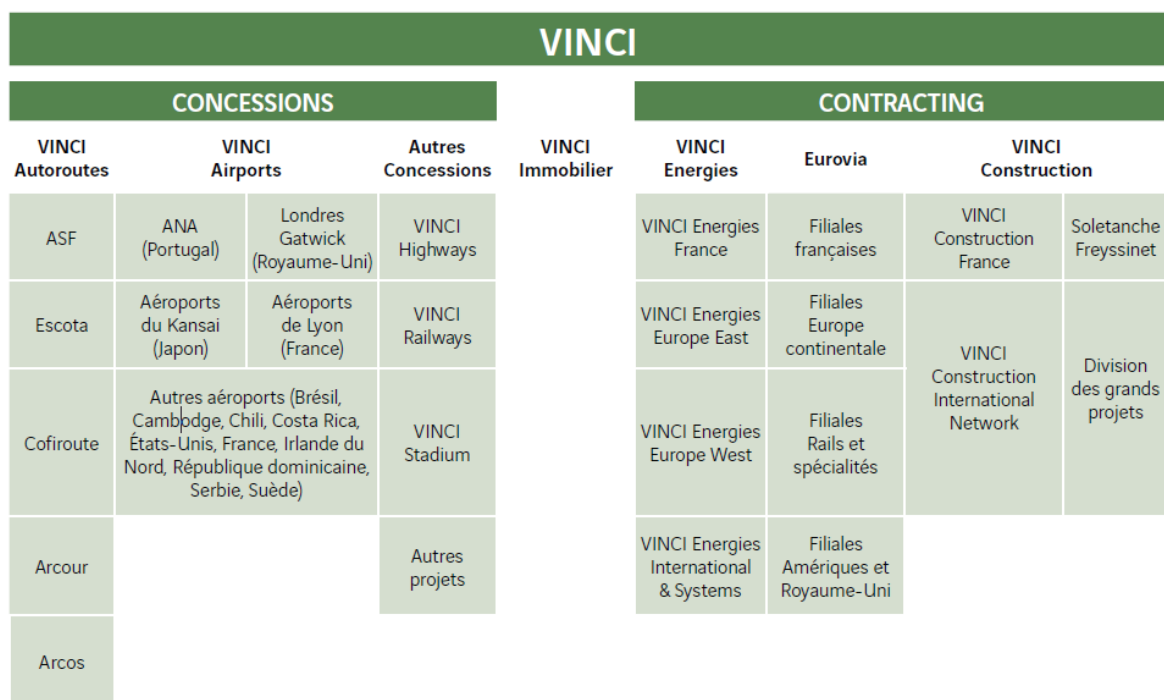
Données au 31/12/2020	% de détention	CA (en MF. CFA)	RN (en MF. CFA)	Total Bilan net (en MF. CFA)
SOGEA SATOM CÔTE D'IVOIRE	98%	38 024 587	-223 756	27 580 652
VINCI ÉNERGIES CÔTE D'IVOIRE	100%	24 372 119	1 551 332	21 210 353
LES SPÉCIALISTES DE L'ÉNERGIE SÉNÉGAL	100%	8 835 688	217 956	5 779 667
SOGEA SATOM SÉNÉGAL	100%	772 925	71 037	383 777
VINCI ENERGIES SÉNÉGAL	100%	17 362 712	163 229	11 987 234

3.4. Appartenance à un groupe

VINCI S.A. est la société mère du Groupe. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie du Groupe. Les opérations du Groupe sont conduites via des filiales directement ou indirectement détenues par VINCI S.A et via des participations détenues dans des joint ventures, dans lesquels VINCI ne détient pas nécessairement le contrôle.

La liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 du groupe VINCI peut être consultée en [Annexe 9.2](#) de la présente Note d'information.

Organigramme du groupe VINCI au 31 décembre 2020



Source : Document d'enregistrement Universel 2020.

Cette présentation reflète l'ensemble des activités du Groupe mais ne tient pas compte de la récente réorganisation de la présentation des activités de VINCI, décrite ci-dessus.

3.5. Stratégie du groupe par pôle d'activité

CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURES

La stratégie de VINCI dans ce domaine est principalement axée sur les infrastructures de transport. Inscrite dans le temps long, comme les contrats eux-mêmes, elle vise à diversifier, renouveler et internationaliser le portefeuille de concessions du Groupe, et à allonger sa maturité moyenne.

Le fort développement de VINCI, depuis les années 2000, dans les concessions d'autoroutes et d'aéroports, en France et à l'international, résulte de cette stratégie menée avec constance.

Le Groupe s'appuie pour cela sur ses savoir-faire intégrés d'investisseur développeur de projets, concepteur constructeur et opérateur-mainteneur d'infrastructures, ainsi que sur son expérience et sa culture des partenariats avec les collectivités publiques et leurs parties prenantes.

VINCI poursuivra cette stratégie en l'élargissant, le cas échéant, à des marchés tels que les infrastructures d'énergies renouvelables. Il la mettra en œuvre, selon les opportunités, principalement en développant des projets nouveaux (Greenfield). Les synergies avec les pôles de contracting, en termes d'expertises comme d'ancrage sur les territoires concernés, seront un atout important, en particulier à l'international, comme l'illustrent la majorité des projets développés ces dernières années par VINCI Concessions.

BRANCHE ENERGIE

La stratégie poursuivie par VINCI depuis les années 2000 consiste à développer en priorité VINCI Energies. Ses expertises dans les technologies des énergies et de l'information se sont révélées pleinement en phase avec la transition écologique et la transformation numérique – deux tendances de fond qui structurent aujourd'hui ses offres et sont les moteurs de ses développements futurs.

Ses performances solides en 2020, malgré la crise sanitaire, confirment la pertinence de cette stratégie.

Dans un environnement porteur à long terme, VINCI poursuivra le développement de VINCI Energies et, plus globalement, de ses activités associées aux infrastructures d'énergie.

BRANCHE CONSTRUCTION

VINCI Construction et Eurovia continueront à renforcer leurs réseaux, tant au plan géographique, en contribuant à l'extension des activités internationales du Groupe, que technique, par l'acquisition de nouvelles expertises à haute valeur ajoutée. Depuis 2021, une nouvelle organisation, ayant intégré ces activités au sein d'un pôle de management unique permet d'optimiser le fonctionnement de ces activités et de développer leurs synergies.

VINCI IMMOBILIER

VINCI Immobilier poursuivra sa politique d'anticipation des tendances de son secteur, notamment l'évolution des besoins des utilisateurs dans le domaine des bureaux, tout en visant la maîtrise de ses marges.

IV. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

4.1. Cadre juridique de l'Opération

A. Assemblée Générale ayant autorisée l'émission

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VINCI réunie le 8 avril 2021 a dans sa :

20^{ème} résolution (*Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. délègue au Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce, sa compétence pour procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à des augmentations du capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société réservées à la catégorie de bénéficiaires définie ci-dessous ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :
 - a) des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe VINCI liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - b) et/ou des OPCVM ou autres entités ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de la Société dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au (a) ci-dessus ;
 - c) et/ou de tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit de personnes mentionnées au (a) ci-dessus dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution serait nécessaire ou souhaitable pour permettre aux salariés ou aux mandataires sociaux visés ci-dessus de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariale équivalentes ou semblables en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du groupe VINCI dans le cadre d'une opération réalisée dans le cadre d'un plan d'épargne ;
3. décide que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement de la présente délégation de compétence et en vertu de la 12^{ème} résolution de la présente assemblée, ne pourra en aucun cas excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'Administration prendra sa décision ;
4. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation. L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance notamment du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de ce que les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés décidées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2019 sont réalisées sur le fondement de la 26^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 17 avril 2019 et donneront lieu à une émission d'actions postérieurement à la présente assemblée sur le fondement de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2019 et, en tant que de besoin, sur le fondement de la présente délégation de compétence sur réitération du Conseil. Sous réserve des émissions d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital en cours, l'Assemblée Générale décide que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2019 dans sa 26^{ème} résolution ;
5. dans les limites ci-dessus donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions légales et réglementaires, pour fixer les conditions de la ou des augmentation(s) du capital et, notamment :
 - a) déterminer le cours de référence pour la fixation du prix de souscription des actions nouvelles, lequel ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt

séances de bourse précédant le jour de l'ouverture de la période de souscription ou le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription ;

Pour les besoins spécifiques d'une offre faite au profit de bénéficiaires visés au 2(a) ci-dessus résidant au Royaume-Uni, dans le cadre d'un « Share Incentive Plan », le Conseil d'Administration pourra également décider que le prix de souscription des actions nouvelles à émettre dans le cadre de ce plan sera égal, sans décote, au cours le moins élevé entre (i) le cours de l'action sur Euronext Paris à l'ouverture de la période de référence servant à déterminer le prix de souscription dans ce plan et (ii) un cours constaté à la clôture de cette période, les dates de constatation étant déterminées en application de la réglementation locale applicable ;

- b) arrêter au sein de la catégorie précitée la liste des bénéficiaires de chaque émission et le nombre de titres attribués à chacun d'eux ;
- c) arrêter les conditions et modalités de chaque émission et, notamment, le montant ainsi que les caractéristiques des titres à émettre, leur prix de souscription, leur mode de libération, la période de souscription et la date de jouissance, même rétroactive, des actions à émettre ;
- d) prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives et, généralement, faire le nécessaire ;
- e) conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités;
- f) établir tous rapports décrivant les conditions définitives de l'opération conformément à la loi.

Par ailleurs, la même assemblée générale a, dans sa **6^{ème} résolution**, autorisé le Conseil d'administration d'acheter les actions de la Société en vue notamment de procéder à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions, en ce compris toutes cessions en faveur de tous prestataires habilités mandatés pour la conception, la mise en place et la gestion de tout OPCVM ou structure équivalente d'épargne salariale pour le compte du groupe VINCI, ainsi que la remise d'actions à titre de garantie dans le cadre d'opérations d'épargne salariale.

B. Conseil d'Administration ayant statué sur le principe de l'opération :

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 8 avril 2021, le Conseil d'Administration de VINCI, tenu en date du 20 octobre 2021, a approuvé le principe de l'Offre Castor International 2022.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2021 a décidé :

- D'arrêter le principe d'une offre d'actions réservée à la catégorie de bénéficiaires composée de salariés et mandataires sociaux exerçant leur activité dans un des pays faisant partie du Périmètre de l'Offre 2022, au sein :
 - a) Des sociétés du Groupe VINCI détenues directement ou indirectement par VINCI SA à plus de 50% de capital social et dont le siège social se trouve dans un des pays du Périmètre de l'Offre et incluses dans le périmètre de consolidation ou de combinaison de comptes de la société VINCI en application de l'article L233-16 du code de commerce français ;
 - b) Aux salariés des sociétés situés dans le périmètre précité et dans lesquelles VINCI détient directement ou indirectement, entre un tiers inclus et la moitié du capital social inclus, sous réserve de l'approbation du Président-Directeur Général de VINCI, à condition que ces sociétés soient contrôlées de façon exclusive par VINCI et donc consolidées par intégration globale et que leur organe de décision approuve leur adhésion au Plan ;
 - c) Des établissements des sociétés détenues directement ou indirectement par VINCI SA, à plus de 50% de capital et ayant leur siège social en France à condition que ces établissements soient situés dans le Périmètre de l'Offre ; par exception, la condition relative au pays d'exercice de l'activité ne s'applique pas aux salariés de VINCI Mobility qui pourront participer à l'offre même s'ils exercent leur activité dans un établissement situé dans un pays ne faisant pas partie du Périmètre de l'Offre.

- Que l'offre portera sur un nombre maximum de 8 085 477 actions, ces actions pouvant être des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, en direct ou par l'intermédiaire du FCPE Castor International Relais 2022 sur le fondement de la 20^{ème} résolution de l'AGE du 8 avril 2021, ou le cas échéant, des actions rachetées par VINCI en application de la 6^{ème} résolution de la même AG ;
- Que les actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre porteront jouissance au 1er janvier 2022 et donneront droit au dividende distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Que le montant de l'offre faite aux Etats Unis est limité à 10 millions de dollars ;
- De fixer l'investissement minimum au montant du prix de souscription d'une action VINCI pour l'ensemble des pays du périmètre ;
- D'approuver les modalités de l'offre telles que présentées au Conseil d'Administration et telles qu'elles résultent du Règlement du Plan d'Epargne Groupe d'Actionnariat International et son dernier avenant, étant entendu qu'un nouvel avenant sera mis en place par la Société pour formaliser les termes et conditions applicables à l'offre d'actionnariat Castor International 2022 ;
- D'approuver la livraison aux souscripteurs des Actions Gratuites provenant des actions rachetées par VINCI S.A dans le cadre de son programme de rachat, et ;
- De subdéléguer au Président-directeur général tous les pouvoirs nécessaires aux fins de réaliser l'augmentation de capital et la livraison des Actions Gratuites et notamment de :
 - a) réduire le périmètre des pays couverts par l'opération, notamment dans l'hypothèse où les conditions de faisabilité de l'offre n'étaient pas réunies compte tenu des contraintes de droit local, ainsi que le cas échéant, au sein du périmètre de l'offre, modifier la répartition des pays dans lesquels les actions seraient souscrites en direct ou en FCPE pour tenir compte des contraintes de la réglementation locale ;
 - b) fixer les dates définitives d'ouverture et de clôture de la période de souscription pour chaque pays concerné ;
 - c) fixer le prix de souscription des actions dans le cadre de l'offre, ce prix étant égal à la moyenne des cours de l'action VINCI lors des vingt séances de bourse qui précéderont l'ouverture de la période de souscription ;
 - d) dans l'hypothèse d'une sursouscription, procéder aux réductions du nombre d'actions allouées par rapport aux demandes de souscription selon les modalités sus-indiquées;
 - e) arrêter le nombre exact d'actions à émettre en fonction des demandes de souscription, le Conseil prenant acte du fait que le Président-directeur-général procèdera si nécessaire à des cessions des actions existantes, le prix de cession étant égal au prix de souscription arrêté pour les besoins de l'offre, afin de servir l'ensemble des demandes exprimées par les bénéficiaires, dans la limite du plafond de l'offre fixé à 8 085 477 actions ;
 - f) constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - g) constater les droits aux Actions Gratuites ;
 - h) le cas échéant, imputer les frais de l'augmentation de capital sur la prime d'émission ;
 - i) procéder à l'émission des actions souscrites et prendre toutes mesures utiles à leur cotation et leur service financier ;
 - j) remettre aux souscripteurs les Actions Gratuites dans les conditions exposées ci-dessus ;
 - k) décider la refacturation des coûts des actions gratuites aux employeurs locaux ;
 - l) et plus généralement, procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital et livraison des actions à titre gratuit.

Dans l'hypothèse où les demandes soumises dans le cadre de l'offre Castor international dépasseraient le Plafond de l'Offre, l'ensemble des demandes émises dans le cadre de l'offre Castor international seraient réduites de la manière suivante : après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.

Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire, le trop versé étant remboursé aux

souscripteurs à concurrence de leur apport personnel ou le montant à prélever ajusté au montant de l'attribution définitive selon les modalités de règlement mises en place localement.

Le Conseil d'Administration a conféré au Président-directeur général de VINCI, avec faculté de subdélégation à tout mandataire de son choix, les pouvoirs nécessaires à l'effet de préparer, signer et déposer tout document ou rapport, effectuer toutes démarches, notifications ou demandes requises ou qu'il jugera nécessaires ou appropriés à la mise en œuvre de l'opération d'actionnariat Castor International 2022 auprès de toute autorité française ou étrangère compétente, ainsi que formaliser, pour autant que de besoin, les termes et conditions de l'offre 2022 sous la forme d'un nouvel avenant.

En particulier, s'agissant des offres mises en place aux Etats Unis, le Conseil d'Administration confirme qu'à ce titre, le Président-directeur général a le pouvoir, avec faculté de subdélégation à tout mandataire de son choix, d'effectuer toutes les démarches requises par la réglementation des différents états des Etats Unis pour l'offre et le transfert des actions aux souscripteurs, le pouvoir conféré incluant de manière générale la faculté de signer et déposer auprès des autorités locales tout formulaire, document, rapport garantie, accord irrévocable et de désigner des avocats pour la réalisation de ces démarches, les actes signés et déposés par les personnes ainsi autorisées à agir engageront la Société et vaudront approbations et ratification par la Société desdits actes.

Notamment, le Président-directeur général aura tous pouvoirs pour établir le rapport complémentaire requis en application de l'article L.225-138 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration confère au Président-directeur général tous pouvoirs pour surseoir, le cas échéant, totalement ou partiellement, à la mise en œuvre de l'opération d'actionnariat Castor International 2022.

Le Président-directeur général rendra compte au Conseil d'Administration de l'utilisation de la délégation ainsi conférée.

En date du 15 décembre 2021, Monsieur Xavier HUILLARD en sa qualité de Président Directeur Général de VINCI a délégué à Madame Jocelyne VASSOILLE, Directrice des Ressources Humaines, les pouvoirs d'assurer le suivi du plan d'épargne mis en place par le conseil d'Administration dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'Assemblée Générale ou de tout autre dispositif d'actionnariat salarié ; à ce titre , notamment apporter toutes modifications au règlement du plan conformément aux dispositions en vigueur, conclure toutes conventions régissant les modalités de fonctionnement des partenaires du plan (conventions de tenue de comptes, ..) et mettre en œuvre des opérations dans des pays étrangers.

En outre, il revient à Madame Jocelyne VASSOILLE d'assurer la coordination de l'action des Directions des Ressources Humaines des filiales de VINCI dans le domaine de l'épargne salariale (PEG Castor dans ses différentes formules), sous l'angle de leurs aspects sociaux et de l'animation du réseau.

4.2. Objectifs de l'opération

Développer l'actionnariat salarié est l'un des principaux engagements de VINCI. Le Groupe s'est doté, depuis 1995, de plans d'épargne salariale ambitieux en France et à l'étranger (Castor).

Ces plans se sont accompagnés, dès l'origine, d'une politique d'abondement avantageuse, qui favorise l'épargne la plus modeste, afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la performance de VINCI.

Destinée initialement aux salariés français, la politique d'épargne salariale est progressivement déployée à l'international auprès des collaborateurs des filiales détenues à plus de 50%, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés et en garantissant une équité d'accès, quelle que soit la situation professionnelle des collaborateurs. Le dispositif a été étendu à quatre pays supplémentaires en 2020 (Cameroun, Estonie, Lettonie et Lituanie), soit 39 pays au total. Cela permet à 83% des effectifs hors de France de devenir actionnaires de VINCI. Deux nouveaux pays (Colombie et Hongrie) ont été couverts en 2021.

Castor est tout à la fois un outil de rétribution, de partage des fruits de la croissance, d'attraction et de fidélisation, et un vecteur de la culture de VINCI à travers le monde, qui rencontre un véritable succès tant en France qu'au niveau international.

Le volontarisme du Groupe vis-à-vis de l'actionnariat salarié se traduit également dans la récurrence et la fréquence des opérations.

Ainsi, près de 90% de l'ensemble des collaborateurs partout dans le monde se voient proposer au moins une fois par an la possibilité de participer au programme d'actionnariat salarié.

Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent près de 170 000 collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe, dont environ 135 000 en France, détenaient 8,9% du capital au 31 décembre 2020. Ils constituent collectivement le premier actionnaire de VINCI.

4.3. Caractéristiques principales de l'opération

Émetteur	VINCI S.A. (" Vinci ") est une société anonyme de droit français. Vinci est la société mère du Groupe Vinci.
Type d'Offre	<p>Offre d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe Actionnariat International de Vinci.</p> <p>VINCI a alloué 8 085 477 actions ordinaires à l'Offre. Pour les besoins de l'Offre, VINCI pourra émettre des actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés ou remettre aux salariés des actions existantes que VINCI détient en autocontrôle.</p> <p>Les actions seront souscrites et détenues dans un fonds commun de placement d'entreprise français (voir ci-dessous).</p>
Salariés Éligibles	<p>Tous les salariés actuels des filiales du groupe Vinci situées hors de France et dont Vinci détient, directement ou indirectement, plus de 50% du capital, ainsi que les salariés des filiales françaises travaillant dans des succursales situées dans les pays participants. Sous réserve de la décision du PDG de VINCI et des contraintes légales locales, le champ d'application de l'Offre pourra être étendu dans certains pays aux sociétés dont VINCI détient une part du capital comprise entre un tiers et 50% sous réserve que VINCI S.A. ait le contrôle exclusif de ces sociétés et les consolide par intégration globale dans ses comptes.</p> <p>Pour être éligible, un salarié doit (i) avoir été employé par le groupe VINCI pendant au moins 6 mois, de manière continue ou discontinue, au cours des 12 derniers mois ; et (ii) être toujours employé par la filiale participante au moment de sa souscription à l'Offre.</p>
Prix de Souscription	Les actions sont émises à un prix de souscription égal à la moyenne des cours moyens pondérés par le volume de l'action Vinci à la Bourse de Paris durant les 20 jours de bourse précédant le début de la période de souscription (aucune décote n'est offerte par rapport à ce cours moyen).
Moyens de paiement	<p>Les moyens de paiement du prix de souscription sont déterminés localement.</p> <p>Un financement peut être proposé sous la forme d'un prêt sans intérêt ou d'une avance sur salaire, à rembourser par des déductions salariales, dans les pays où cela est possible.</p>
Montant maximal de l'investissement	Égal à 25 % de la rémunération annuelle brute estimée du salarié (les Actions Gratuites n'étant pas prises en compte).
Montant minimum d'investissement	Prix de souscription d'une action VINCI.
Devise de la souscription	<p>Les salariés indiqueront le montant de leur investissement en monnaie locale, mais le prix de la souscription sera en euros.</p> <p>En dehors de la zone euro, le prix de souscription sera converti par VINCI en monnaie locale sur la base du taux de change déterminé par VINCI à la date de fixation du prix. Les salariés souscriront au prix fixé par VINCI tel</p>

que converti en monnaie locale. Ce taux de change sera maintenu jusqu'à la date de l'augmentation de capital.

Après l'augmentation de capital, les investissements des salariés seront soumis à la fluctuation du taux de change.

Détention

Les souscriptions sont effectuées par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ("FCPE"). Le FCPE est un véhicule d'actionnariat collectif couramment utilisé en France pour la conservation des actions détenues par les salariés actionnaires.

Les FCPE sont créés et régis conformément au Code monétaire et financier français. La création d'un FCPE est soumise à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), le régulateur français des valeurs mobilières.

Par ailleurs, la création d'un FCPE et la distribution des parts de FCPE sont soumises à des règles spécifiques de l'AMF. Les parts de FCPE ne peuvent être proposées qu'aux salariés de l'entreprise ou du groupe.

La FCPE présente les caractéristiques suivantes :

- le FCPE est une copropriété de valeurs mobilières, dans lequel les salariés sont copropriétaires des actions de leur employeur ou d'une société liée ; il ne jouit pas d'un statut juridique distinct des valeurs mobilières qu'il détient ;
- le FCPE est exonéré de l'impôt français sur les sociétés ;
- les porteurs de parts du FCPE sont exclusivement des salariés des entreprises du groupe participant à un plan d'épargne de groupe français ;
- le FCPE permet de détenir l'ensemble des actions acquises par les salariés par l'intermédiaire du FCPE au sein d'un véhicule unique et facilite leur gestion et leur administration. Les droits de vote attachés aux actions détenues par le FCPE sont exercés par le Conseil de surveillance du FCPE, qui comprend des représentants des salariés et des employeurs ;
- le FCPE est géré par une société de gestion française réglementée et titulaire d'un agrément de l'AMF ;
- Les salariés recevront des parts du FCPE. Les parts d'un FCPE ne peuvent pas être cotées sur un marché financier. Les parts du FCPE ne peuvent être rachetées que par le FCPE.

Dividendes

Les actions souscrites donneront droit aux dividendes éventuellement versés par Vinci. Les dividendes seront distribués au FCPE et réinvestis en actions supplémentaires de Vinci. Par conséquent, des parts supplémentaires du FCPE (ou des fractions de parts) seront émises au profit des salariés.

Droits de vote	Les droits de vote seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE au nom des salariés. Le Conseil de Surveillance est composé de membres nommés par la Société et de membres élus par et parmi les salariés porteurs de parts. Seuls les membres élus par et parmi les salariés porteurs de parts prennent les décisions relatives à l'exercice des droits de vote.
Période de blocage	<p>L'investissement sera bloqué pendant une période de 3 ans, sous réserve des exceptions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le décès du salarié, 2) l'invalidité du salarié, 3) la rupture du contrat de travail, 4) l'employeur n'est plus une entreprise participante (du fait que le capital social de l'employeur n'est plus détenu par VINCI à plus de 50 % ou à au moins un tiers pour les entreprises ayant adhéré au plan sur la base de ce critère). <p>Toutefois, en cas de revente des actions avant la fin de la période de blocage de 3 ans, le salarié perdra ses droits aux Actions Gratuites.</p>
Rachat	<p><i>Sortie anticipée</i></p> <p>En cas de sortie anticipée résultant de l'exercice par le salarié d'une des exceptions à la période de blocage (énumérées ci-dessus), il appartient au salarié d'introduire une demande de remboursement auprès de la filiale locale de VINCI. Le salarié est tenu de fournir les pièces justificatives de la survenance de l'événement de sortie anticipée. Les informations sont alors transmises au teneur de compte du plan et les actifs sont débloqués peu après. Dans le cas d'un tel rachat anticipé, le salarié perdra ses droits aux Actions Gratuites (voir ci-dessous). Toutefois, le salarié peut avoir droit à une indemnité versée en espèces (voir ci-dessous "Good leavers").</p> <p><i>Rachat à l'échéance</i></p> <p>Vers la fin de la période de blocage, les salariés seront informés directement par le teneur de compte du plan de l'expiration de la période de blocage. Les demandes de sortie pourront alors être déposées par les salariés directement auprès du gestionnaire du FCPE.</p> <p>Les salariés auront le choix entre (i) le rachat de leurs parts contre des espèces ou des actions, ou (ii) le maintien de leurs actifs investis dans le FCPE, dont ils seront libres de demander le rachat à tout moment.</p>
Actions Gratuites	En complément de l'investissement personnel des salariés, Vinci attribuera gratuitement des actions (les " Actions Gratuites "). Les Actions Gratuites seront attribuées aux salariés qui auront souscrit à l'Offre à la date de l'augmentation de capital et qui seront toujours employés par le groupe VINCI au moment de l'attribution.

Ratio d'attribution :

Tranche d'attribution : investissement du salarié	Ratio d'attribution	Nombre maximal d'Actions Gratuites
1 à 10 actions	2 Actions Gratuites pour chaque action souscrite	20 Actions Gratuites
Les 30 actions suivantes (soit un investissement total de 40 actions)	1 Action Gratuite pour chaque action souscrite	50 Actions Gratuites : - 20 pour la première tranche - 30 pour la deuxième tranche
Les 60 actions suivantes (soit un investissement total de 100 actions)	1 Action Gratuite pour 2 actions souscrites	80 Actions Gratuites : - 20 pour la première tranche - 30 pour la deuxième tranche - 30 pour la dernière tranche
À compter de la 101 ^{ème} action souscrite	Pas d'attribution additionnelle	80 Actions Gratuites : - 20 pour la première tranche - 30 pour la deuxième tranche - 30 pour la dernière tranche

Conditions d'acquisition des droits :

Les Actions Gratuites sont des droits conditionnels à recevoir des actions de VINCI sans paiement supplémentaire, sous réserve d'une continuité d'emploi au sein du groupe VINCI et de la détention des actions souscrites pendant la période d'acquisition de 3 ans.

Les droits aux Actions Gratuites seront perdus si :

- le salarié ne fait pas partie du personnel d'une société du groupe Vinci au dernier jour de la période d'acquisition des droits ;
- le salarié a racheté les parts de FCPE (en tout ou partie) acquises dans le cadre de cette Offre avec son apport personnel avant la fin de la période de blocage de 3 ans.

Les droits aux Actions Gratuites seront également perdus si le contrat à durée déterminée du salarié expire, sauf si le salarié est employé par une société du groupe VINCI au dernier jour de la période d'acquisition en raison d'un nouveau contrat de travail. Cette règle a été prévue pour maintenir les droits des salariés engagés de temps à autre sur des projets de construction.

Les Actions Gratuites (si elles ne sont pas perdues) seront livrées aux salariés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.

Pendant la période d'acquisition de 3 ans, les salariés ne possèdent pas d'Actions Gratuites mais ont seulement le droit de recevoir gratuitement des actions VINCI, sous réserve de la condition d'acquisition.

Si le salarié se prévaut d'un cas de sortie anticipée pour racheter ses parts de FCPE et que celles-ci sont effectivement rachetées, les droits attachés aux Actions Gratuites seront perdus.

"Good leavers" :

Dans certains cas, la perte des droits attachés aux Actions Gratuites sera compensée par un paiement en espèces :

- le décès du salarié ;
- l'invalidité du salarié ;
- le licenciement du salarié pour une raison autre que pour faute ;
- la retraite ;
- le salarié ne fait plus partie du groupe VINCI (du fait que le capital social de l'employeur n'est plus détenu à plus de 50 % par VINCI ou que le contrat du salarié est transféré à une société qui n'est pas éligible au plan) ;
- le changement d'employeur au sein du groupe VINCI avec changement de pays d'emploi.

En cas de survenance d'un des événements énumérés ci-dessus, le salarié a droit au paiement d'un montant en espèces calculé comme suit :

Nombre d'Actions Gratuites initialement attribuées multiplié par le prix de souscription d'une action VINCI lors de l'Offre associée à l'attribution de ces Actions Gratuites.

En dehors de la zone euro, le montant sera converti sur la base du taux de change applicable au moment de l'événement "good leaver" mentionné ci-dessus.

Le paiement en espèces est effectué par l'employeur.

Livraison des Actions Gratuites :

Les Actions Gratuites seront livrées par VINCI à partir de ses actions propres (c'est-à-dire les actions existantes de VINCI rachetées sur le marché et auto détenues par la société).

Les Actions Gratuites seront remises aux participants ayant conservé leur emploi dans le groupe VINCI après la fin de la période d'acquisition de trois ans.

Les salariés auront la possibilité d'indiquer avant la livraison s'ils souhaitent vendre les actions ou les faire transférer sur leurs comptes-titres personnels.

Dans le cas contraire, toutes les Actions Gratuites seront automatiquement livrées dans le FCPE (le même FCPE que celui utilisé pour la conservation des titres des salariés dans le cadre du Plan) et tous les droits d'actionnaires seront exercés pour ces actions comme prévu par le règlement du FCPE (voir ci-dessous).

Après leur livraison, les Actions Gratuites ne seront soumises à aucune période de conservation et pourront être vendues (parts de FCPE rachetées par les salariés).

Procédure de souscription

Tous les documents de l'Offre seront disponibles en ligne, sur un site internet spécialement créé pour l'Offre.

Les souscriptions à l'offre seront soumises via une plateforme en ligne sécurisée et protégée par un identifiant et un mot de passe. Toutefois, pour les salariés qui souhaitent soumettre leurs demandes par papier, des formulaires seront mis à disposition sur demande.

4.4.Renseignements relatifs aux titres à émettre

⇒ ***Nature et forme des titres émis/cédés :***

Actions ordinaires.

⇒ ***Cotation en bourse :***

Les actions VINCI SA sont cotées sur le marché Euronext Paris.

⇒ ***Valeur nominale :***

2,50 Euros par action.

⇒ ***Nombre maximum d'actions à émettre / céder dans le cadre de cette opération :***

8 085 477 actions.

⇒ ***Libération des titres :***

Les actions souscrites seront intégralement libérées lors de la souscription.

⇒ ***Date de jouissance :***

1^{er} janvier 2022.

⇒ ***Montant autorisés :***

Le montant de la souscription d'un salarié est limité à 25% de la rémunération annuelle brute au titre de l'année en cours du salarié.

Les salariés peuvent contacter leur service des ressources humaines pour toute information sur la limite qui leur est applicable.

⇒ ***Droits attachés aux titres à émettre/céder :***

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition de bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation.

La période d'acquisition des droits aux Actions Gratuites est égale à 3 ans.

Les Actions Gratuites ne deviendront la propriété du bénéficiaire qu'à l'issue de la période d'acquisition des droits aux Actions Gratuites et elles ne donneront au bénéficiaire ni le droit de vote ni le droit aux dividendes pendant toute la période d'acquisition des droits aux Actions Gratuites.

⇒ ***Droits préférentiels de souscription :***

La suppression du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles en faveur notamment des salariés et mandataires sociaux de VINCI et des sociétés du Groupe VINCI résulte des décisions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VINCI S.A tenue le 8 avril 2021, dans la 20^{ème} résolution.

⇒ ***Affectation des revenus :***

Dans le cadre du FCPE « Castor International », les dividendes sont capitalisés et donnent lieu à une augmentation de la valeur liquidative du fonds, au bénéfice des salariés actionnaires. La capitalisation des dividendes se traduira par l'attribution de nouvelles parts ou de fractions de parts du FCPE.

⇒ ***Régime de négociabilité :***

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris sera demandée immédiatement après leur émission.

Les actions VINCI acquises par les Souscripteurs dans le cadre du P.E.G.A.I. sont indisponibles pendant la Période de Blocage de 3 ans, qui correspond également à la période d'acquisition des droits aux Actions Gratuites.

Les actions deviennent disponibles à partir du 4 juillet 2025.

Toutefois, le Souscripteur pourra exceptionnellement débloquer ses avoirs avant l'expiration du délai de 3 ans dans les cas suivants :

- situation d'invalidité, au sens du droit français, pour le Souscripteur;
- décès du Souscripteur ;
- cessation du contrat de travail du Souscripteur. A titre de précision, la mutation du Souscripteur dans une autre société du Groupe sans rupture du contrat de travail n'ouvrira pas droit au déblocage anticipé sauf si elle est accompagnée d'un changement de pays d'emploi ;
- Perte de la qualité de Société adhérente en cas de baisse du niveau de détention ou contrôle de VINCI.

La Société Employeur est seule habilitée à vérifier la validité de la raison invoquée pour les causes de déblocage anticipé, telles que résumées ci-dessus.

Pour permettre un déblocage anticipé, le Souscripteur doit fournir à la Société Employeur concernée toutes pièces justificatives demandées.

La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte sur tout ou partie des avoirs susceptibles d'être débloqués au choix du Souscripteur.

Au terme de la Période de Blocage, le Souscripteur pourra demander le rachat de ses parts de FCPE.

⇒ **Taux de change appliqué :**

Le taux de change à appliquer au montant transféré sera le taux de change fixé par VINCI en amont de la période de souscription et communiqué au salarié avec le prix de souscription.

L'éventuel différentiel entre ce taux et celui communiqué au moment de la période de souscription (taux arrêté le 13 mai 2022), sera supporté par l'Employeur.

La participation à cette opération sera exonérée de commissions pour les salariés.

4.5. Structure de l'offre

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux salariés du Groupe VINCI.

Dans ce cadre, peuvent participer à cette opération, tous les salariés actifs des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne Groupe d'Actionnariat International et justifiant d'une ancienneté minimum de 6 mois, consécutifs ou non, au cours de la période de 12 mois précédant le dépôt de leurs bulletins de souscription.

La souscription pour les salariés est réalisée par l'intermédiaire du FCPE « Castor International Relais 2022 », FCPE relais créé spécifiquement pour cette opération et qui a vocation à être fusionné dans le FCPE « Castor International » à l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital prévue le 4 juillet 2022 après accord du Conseil de Surveillance du FCPE et agrément de l'AMF.

Le montant de chaque souscription devra au minimum être d'un montant égal au prix de souscription d'une action VINCI et les actions souscrites porteront jouissance au 1^{er} janvier 2022.

En souscrivant à l'offre Castor International 2021, le Souscripteur sera pleinement exposé aux variations du cours de l'action : la valeur de la part du FCPE « Castor International » suit l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. Le FCPE « Castor International », agréé par l'AMF sous le code FCE20020055 relève de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise.

Le Fonds « Castor International Relais 2022 » agréé par l'AMF sous le code FCE20210125 a vocation à recueillir les sommes issues des versements volontaires des Souscripteurs.

Le Fonds a vocation d'être investi en actions de la société VINCI admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris et émises en représentation de l'augmentation de capital de VINCI, réalisée à partir des souscriptions collectées pendant la période de souscription du 16 mai 2022 au 3 juin 2022 inclus auprès des adhérents du PEG Actionnariat International.

Jusqu'à la date de souscription à l'augmentation de capital, le Fonds suit les règles de composition des actifs des fonds régis par l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

A compter de la réalisation de l'augmentation de capital, le Fonds sera classé dans la catégorie « investi en titres cotés de l'entreprise » et suivra les règles de composition des actifs des fonds régis par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, après déclaration écrite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Fonds sera exclusivement investi en titres de l'entreprise, à l'exception des liquidités.

Suite à la souscription par le Fonds aux actions nouvelles et/ou à l'acquisition des actions par le Fonds, il sera procédé à la fusion de ce fonds avec le fonds « Castor International », après accord du Conseil de surveillance et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

A. Jusqu'à la date d'augmentation de capital

↳ Objectif de gestion et stratégie d'investissement

Pendant la phase de collecte, et préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise, les sommes reçues seront investies selon une approche prudente.

↳ Profil de risque

- Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité qui est comprise entre 0 et 0,5. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
- Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
- Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations du Fonds, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Fonds peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

↳ Composition du Fonds

Le Fonds sera investi en produits monétaires au travers d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG).

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% en parts ou actions de ces OPC.

B. A compter de la réalisation de l'augmentation de capital

Le Fonds est classé dans la catégorie « investi en titres cotés de l'entreprise ». Il suivra les règles de composition des actifs des fonds régis par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier.

↳ Objectif de gestion et stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objectif d'être investi en actions émises par VINCI. La performance du Fonds suivra celle de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse.

↳ Profil de risque

- Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
- Risque actions spécifique : les actions VINCI constituant la quasi-totalité du portefeuille, si le cours de l'action VINCI baisse, la valeur liquidative du Fonds subira une baisse comparable.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

↳ Composition du Fonds

Le Fonds sera investi en actions VINCI cotées au Compartiment « A » Euronext Paris à l'exception des liquidités éventuelles.

↳ Instruments utilisés

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- Les actions de la Société VINCI admises à la négociation sur un marché réglementé l'Euronext Paris;
- Les parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIVG monétaire.

La Société de gestion peut, pour le compte du Fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du Fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du Fonds en garantie de cet emprunt.

Conformément aux dispositions de l'article 318-14 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les souscripteurs sont informés que le Fonds peut investir dans des OPC gérés par la Société de gestion ou par une société qui lui est liée.

↳ Les parts

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts ; chaque part correspond à une même fraction de l'actif du Fonds et peut être divisée en dixièmes, centièmes, millièmes, etc... Chaque porteur dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La valeur initiale de la part à la constitution du Fonds est de 10 euros.

↳ La valeur liquidative

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises.

La valeur liquidative est calculée :

- jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital : les 8, 15, 23, et le dernier jour de Bourse Euronext Paris de chaque mois, ou, si ce jour est un jour férié légal en France ou n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse Euronext Paris ouvré qui précède ;
- à compter de la réalisation de l'augmentation de capital : chaque jour de Bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Il est précisé que les jours fériés au sens du Code du travail et/ou si la Bourse de Paris est fermée, la valeur liquidative n'est pas calculée. Le traitement des opérations de souscription et de rachat est effectué sur la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

La valeur liquidative est transmise à l'Autorité des marchés financiers le jour même de sa détermination. Elle est mise à disposition du Conseil de surveillance sur le site internet www.amundi-ee.com à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination et affichée dans les locaux de l'Entreprise et de ses établissements.

↳ Les sommes distribuables

Dans le cadre du FCPE « Castor International », les revenus et les plus-values nettes réalisées des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis et donnent lieu à l'émission de parts ou de fractions de parts nouvelles.

↳ Les souscriptions

Les souscriptions sont collectées dans le cadre de l'augmentation de capital, du 16 mai 2022 au 3 juin 2022 inclus auprès des adhérents au PEG Actionnariat International.

Aucune souscription ne sera reçue après cette date.

Le Teneur de compte conservateur de parts ou, le cas échéant, l'entité tenant le compte émission du Fonds, crée le nombre de parts que chaque versement permet en divisant ce dernier par le prix d'émission calculé à la date la plus proche suivant ledit versement. Le Teneur de compte conservateur de parts indique à l'Entreprise ou à son délégataire teneur de registre le nombre de parts revenant à chaque porteur de parts en fonction d'un état de répartition établi par celle-ci. L'Entreprise ou son délégataire teneur de registre informe chaque porteur de parts de cette attribution.

↳ Les rachats

Les porteurs de parts bénéficiaires ou leurs ayants droit peuvent demander le rachat de tout ou partie de leurs parts, dans les conditions prévues dans le PEG Actionnariat International.

Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à transmettre, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise ou de son délégataire teneur de registre au Teneur de compte conservateur de parts pour qu'il les reçoive au plus tard le jour ouvré précédant la date de calcul de la valeur liquidative :

- avant 12 heures si transmission par courrier
- avant 23 heures 59 si transmission via internet

et sont exécutées sur la base de cette valeur liquidative au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement. A défaut de réception dans les délais précisés, les demandes de rachats sont exécutées sur la valeur liquidative suivante.

Les coordonnées du Teneur de compte sont tenues à disposition des salariés par l'Entreprise.

Les parts sont payées en numéraire par prélèvements sur les avoirs du Fonds. En aucun cas, le règlement ne peut transiter par les comptes bancaires d'intermédiaires, notamment ceux de l'Entreprise ou de la Société de gestion, et les sommes correspondantes sont adressées aux bénéficiaires directement par le Teneur de compte conservateur de parts. Toutefois par exception en cas de difficulté ou d'infaisabilité et à la demande expresse du porteur de parts le remboursement de ses avoirs pourra lui être adressé par l'intermédiaire de son employeur, d'un établissement habilité par la réglementation locale avec faculté pour ce dernier d'opérer sur ces sommes les prélèvements sociaux et fiscaux requis en application de la réglementation applicable.

Cette opération est effectuée dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

↳ L'investissement du salarié sera abondé par une livraison d'actions VINCI à titre gratuit (Actions Gratuites).

La livraison des Actions Gratuites est différée dans le temps et soumise à des conditions de présence et de détention des actions VINCI souscrites dans le cadre de l'offre Castor International 2022.

a. Bénéficiaires éligibles :

Pour être éligible à l'attribution des Actions Gratuites, le salarié bénéficiaire doit remplir les deux conditions suivantes :

- ↳ avoir souscrit à l'offre Castor International 2022 et ;
- ↳ être inscrit dans les effectifs d'une société adhérente au P.E.G.A.I. le jour de l'attribution des Actions Gratuites.

b. Attribution des Actions Gratuites :

L'attribution des Actions Gratuites est effectuée le jour du règlement-livraison de l'Offre d'Actionnariat (« Attribution »).

A compter de l'Attribution, le salarié bénéficiaire détient un droit de recevoir des Actions Gratuites à la fin de la période dont la durée a été fixée par le Conseil d'Administration à 3 ans dans le cadre de l'offre Castor International 2022, si au dernier jour de cette période, les deux conditions suivantes sont remplies:

- ↳ **être salarié** d'une société du Groupe VINCI et
- ↳ **ne pas avoir demandé le rachat ou cession** de tout ou partie des parts/actions souscrites dans le cadre de l'offre Castor International 2021 avant la fin de la période d'indisponibilité de 3 ans.

Par ailleurs, il est précisé que les Actions Gratuites ne seront pas livrées aux Bénéficiaires (i) ayant souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou (ii) ayant souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et investi dans le plan d'actionnariat spécifique Share Incentive Plan (SIP) proposé par VINCI au Royaume-Uni.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les droits aux Actions Gratuites seront perdus par les salariés bénéficiaires dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous. La perte des droits aux Actions Gratuites ne pourra en aucun cas ouvrir droit au profit du salarié bénéficiaire à l'indemnisation ou compensation de quelque nature que ce soit de la part des sociétés du groupe VINCI.

Au cours de la période d'acquisition des droits aux Actions Gratuites, le salarié bénéficiaire n'est pas propriétaire des Actions Gratuites et n'a aucun droit lié à ce statut en ce qui concerne ces actions, en particulier le droit de vote et le droit aux dividendes.

Les droits résultants de l'attribution des Actions Gratuites sont propres à chaque bénéficiaire. Un bénéficiaire ne peut céder, transférer ou gager son droit de se voir attribuer les Actions Gratuites en

application du P.E.G.A.I. La seule exception à cette restriction concerne le transfert, en cas de décès du bénéficiaire, de ses droits dans le cadre de sa succession.

c. Départ du groupe VINCI au cours de la période d'Acquisition des Droits :

1) Perte des droits aux Actions Gratuites :

Les Bénéficiaires perdent les droits aux Actions Gratuites s'ils n'ont pas la qualité de salarié d'une société du groupe VINCI le dernier jour de la Période d'Acquisition des Droits. Ainsi, le Bénéficiaire ayant temporairement quitté le groupe VINCI ne perd pas les droits aux Actions Gratuites s'il a la qualité du salarié d'une société du groupe VINCI le dernier jour de la Période d'Acquisition des Droits.

En principe, la perte de droits définitive intervient à l'expiration de la Période d'Acquisition des Droits. Toutefois dans les cas ci-dessous, la perte définitive des droits intervient de façon anticipée :

- En cas de démission du Bénéficiaire : les droits aux actions Gratuites sont perdus (i) le jour de l'envoi par le Bénéficiaire de sa lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture de ses dernières fonctions de salarié ou de dirigeant ou (ii) le jour de la remise en main propre à un représentant de son employeur de cette lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture.

- En cas de licenciement du Bénéficiaire pour faute : les droits aux Actions Gratuites sont perdus le jour de la notification du licenciement au Bénéficiaire.

Pour les besoins du Plan d'Épargne Groupe, le licenciement pour faute est défini comme tout licenciement motivé par : (i) faute du salarié avec intention de nuire, manquement à ses obligations, refus intentionnel et continu d'accomplir toutes tâches requises dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI, (ii) acte frauduleux, détournement de fonds, vol, acte criminel, acte malhonnête ou autre manquement dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI entraînant un préjudice ou pouvant raisonnablement entraîner un préjudice à l'activité ou à la réputation d'une société du groupe VINCI, (iii) divulgation non autorisée d'un secret industriel ou autre information confidentielle du groupe VINCI, ou (iv) non-respect d'une clause de non-concurrence, de confidentialité ou autre restriction applicable au Bénéficiaire. Ces cas seront appréciés au regard de la législation locale.

Les Bénéficiaires perdent également les droits aux Actions Gratuites en cas de constat, fait par VINCI ou l'employeur du Bénéficiaire à tout moment au cours de la Période d'Acquisition des Droits, que le Bénéficiaire (i) a souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou (ii) a souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et investi dans le plan d'actionnariat spécifique Share Incentive Plan (SIP) proposé par VINCI au Royaume-Uni.

2) Versement d'un avantage équivalent aux Actions Gratuites :

Dans les cas listés ci-dessous, la perte des droits aux Actions Gratuites s'accompagne du versement d'un avantage équivalent aux Actions Gratuites :

- Décès du Bénéficiaire ;
- Invalidité du Bénéficiaire permettant le déblocage de ses avoirs conformément l'Article 11.2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ;
- Licenciement du Bénéficiaire pour un motif autre que la faute ;
- Rupture du contrat de travail pour départ à la retraite ou en préretraite en application de la loi ou des dispositifs de retraite applicables localement, ou à défaut de telle loi ou dispositifs, départ du groupe VINCI à partir de l'âge de 65 ans ;
- Perte par une Société Adhérente de cette qualité pour quelque motif, notamment :
 - s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait plus de 50% de capital social à la date de demande d'adhésion, baisse du niveau de détention par VINCI à 50% ou moins,
 - s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait entre un tiers inclus et 50% du capital social inclus à la date de la demande d'adhésion et la consolidait par intégration globale du fait du contrôle exclusif, (i) baisse du niveau de détention par

VINCI à moins du tiers du capital social ou (ii) perte du contrôle exclusif par VINCI, la société n'étant alors plus consolidée par intégration globale.

- Transfert du contrat du travail du Bénéficiaire vers une société ne faisant pas partie du groupe VINCI au regard des dispositions de l'article 2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL et ;
- Changement de société employeur au sein du groupe VINCI avec un changement de pays d'emploi.

Dans tous les cas listés ci-dessus, le Bénéficiaire est éligible au versement d'une compensation dont le montant est égal au (x) nombre d'Actions Gratuites multiplié par (y) le prix de souscription en euros d'une action VINCI dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat ayant donné lieu à l'attribution d'Actions Gratuites visées au (x).

Le montant de cette compensation est pris en charge et versé par le dernier l'employeur du Bénéficiaire au sein du Groupe VINCI concomitamment à la fin de son emploi du sein du Groupe.

Pour les pays en dehors de la zone euro, le montant est converti en devise locale par application du taux change en vigueur lors du départ du Bénéficiaire du Groupe VINCI.

d. Livraison des Actions Gratuites

La livraison des Actions Gratuites à un Bénéficiaire aura lieu à la fin de la Période d'Acquisition des Droits, sous réserve que les conditions prévues décrites ci-dessus aient été remplies.

Sous réserves des contraintes de droit local, les Actions Gratuites seront automatiquement livrées dans le FCPE « Castor International ».

Les Bénéficiaires en seront informés au moins un mois avant la fin de la Période d'Acquisition et pourront choisir un autre mode de détention des actions en indiquant les coordonnées de leur compte titres individuel ou décider de céder les Actions Gratuites dès leur livraison.

A compter de la date de livraison, les Actions Gratuites :

- deviendront la pleine propriété des Bénéficiaires via la détention, le cas échéant, des parts du FCPE. Dans ce cas, les droits d'actionnaires seront exercés dans les conditions prévues par le règlement du FCPE ;
- ne seront plus soumises à aucune restriction au titre du Plan. Toutefois, en cas de cession, les Bénéficiaires devront respecter les diverses dispositions visant à assurer la transparence et la sécurité des marchés financiers, et notamment celles visant le délit d'initié.

Le salarié bénéficiaire des Actions Gratuites bénéficie des dividendes qui y sont liés après leur livraison à l'issue de la période d'acquisition de 3 ans.

↳ **Barème d'attribution des Actions Gratuites pour l'offre Castor International 2022 :**

Tranche²	Taux d'abondement	Nombre maximum d'Actions Gratuites³ pouvant être livrées à l'échéance
Tranche 1 : 10 premières actions souscrites par le bénéficiaire avec le versement volontaire	2 Actions Gratuites pour 1 action acquise	20 actions
Tranche 2 : 30 actions suivantes souscrites par le bénéficiaire avec le versement volontaire	1 Action Gratuite pour 1 action acquise	20 actions dans la tranche 1 + 30 actions dans la tranche 2
Tranche 3 : 60 actions suivantes souscrites par le bénéficiaire avec le versement volontaire	1 Action Gratuite pour 2 actions acquises	20 actions dans la tranche 1 + 30 actions dans la tranche 2 + 30 actions dans la tranche 3

A partir de la 101^{ème} action, le versement volontaire n'est plus abondé.

Le nombre d'actions acquises avec le versement volontaire servant de base pour le calcul du nombre d'Actions Gratuites sera apprécié en divisant le montant du versement par le prix de souscription et arrondi au nombre entier d'actions inférieur.

Après application du taux, le nombre d'Actions Gratuites attribué est arrondi au nombre entier inférieur.

↳ **Exemples chiffrés par montant d'apport personnel (Prix de souscription de 90,00 Euros) :**

Apport personnel	A	900 euros	3 600 euros	9 000 euros
Equivalent en nombre d'actions	$A \div \text{€ } 90$	10 actions	40 actions	100 actions
Actions Gratuites	B	20 actions	50 actions	80 actions
Nombre Total d'actions	$C = B + (A \div \text{€ } 90)$	30 actions	90 actions	180 actions
Prix de revient par action	$A \div C$	30 euros	40 euros	50 euros

² Le nombre d'actions souscrites retenu correspond au montant de l'investissement initial divisé par le prix de souscription de l'action VINCI.

³ Le nombre d'actions gratuites attribué est arrondi au nombre entier inférieur.

↳ Exemples chiffrés d'investissement à la fin de la période de blocage (Prix de souscription de 90 Euros) :

Apport personnel (en euros)			€ 900	€ 3 600	€ 9 000
Evolution du cours de l'action VINCI	+ 50% Prix de l'action 135 euros	Epargne constituée	€ 4 050	€ 12 150	€ 24 300
		Gain ou perte brut*	€ 3 150	€ 8 550	€ 15 300
	Stable à 90 euros	Epargne constituée	€ 2 700	€ 8 100	€ 16 200
		Gain ou perte brut*	€ 1 800	€ 4 500	€ 7 200
	- 50% Prix de l'action 45 euros	Epargne constituée	€ 1 350	€ 4 050	€ 8 100
		Gain ou perte brut	€ 450	€ 450	€ -900

* Hors dividendes et avant fiscalité et cotisations sociales

4.6. Éléments d'appréciation du prix de souscription

Le Prix de Souscription sera fixé le 13 mai 2022 par décision du Président-Directeur Général et correspondra à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action VINCI constatés sur le marché réglementé Euronext Paris au cours de la période de détermination du prix de souscription qui s'étale du 15 avril 2022 au 13 mai 2022 inclus.

Quelques données historiques du cours VINCI France SA à la date du 6 janvier 2022 (en euros) :

Période	+ Haut	+ Bas
3 mois	96,15	82,94
6 mois	96,15	82,94
1 an	96,95	75,38

Source : Boursorama

4.7. SGI mandatée

Par contrat en date du 16 Décembre 2021, la société VINCI S.A a mandaté pour la préparation et la réalisation de l'augmentation de capital :

CGF BOURSE, société anonyme au capital de un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA ayant son siège social au Sénégal, à Dakar, au Km 6 Avenue Cheikh A. DIOP, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 98 B 470, dûment agréée en tant que Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UEMOA sous le numéro 30/04/014/98.

Contact :

- Adresse: Km 6 Avenue Cheikh Anta DIOP, Stèle Mermoz
Dakar, Sénégal
- Tel : +221 33 864 97 97
- Email: cgfbourse@cgfbourse.com

4.8. Calendrier de l'opération

4 avril 2022	✓ Début de la campagne de communication.
13 mai 2022	✓ Détermination et Communication du Prix de Souscription et du taux de change.
16 mai au 3 juin 2022	✓ Période de souscription à l'international.
3 juin 2022	✓ Date limite de réception pour les paiements.
4 juillet 2022	✓ Date limite de réception des fonds par VINCI.
4 juillet 2022	✓ Date de réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés de VINCI et de l'émission des actions.

⇒ Cotation des actions nouvelles

Une demande d'admission sur le marché réglementé Euronext Paris des actions nouvellement émises sera effectuée immédiatement après la date de réalisation de l'augmentation de capital, soit en principe, le 4 juillet 2022.

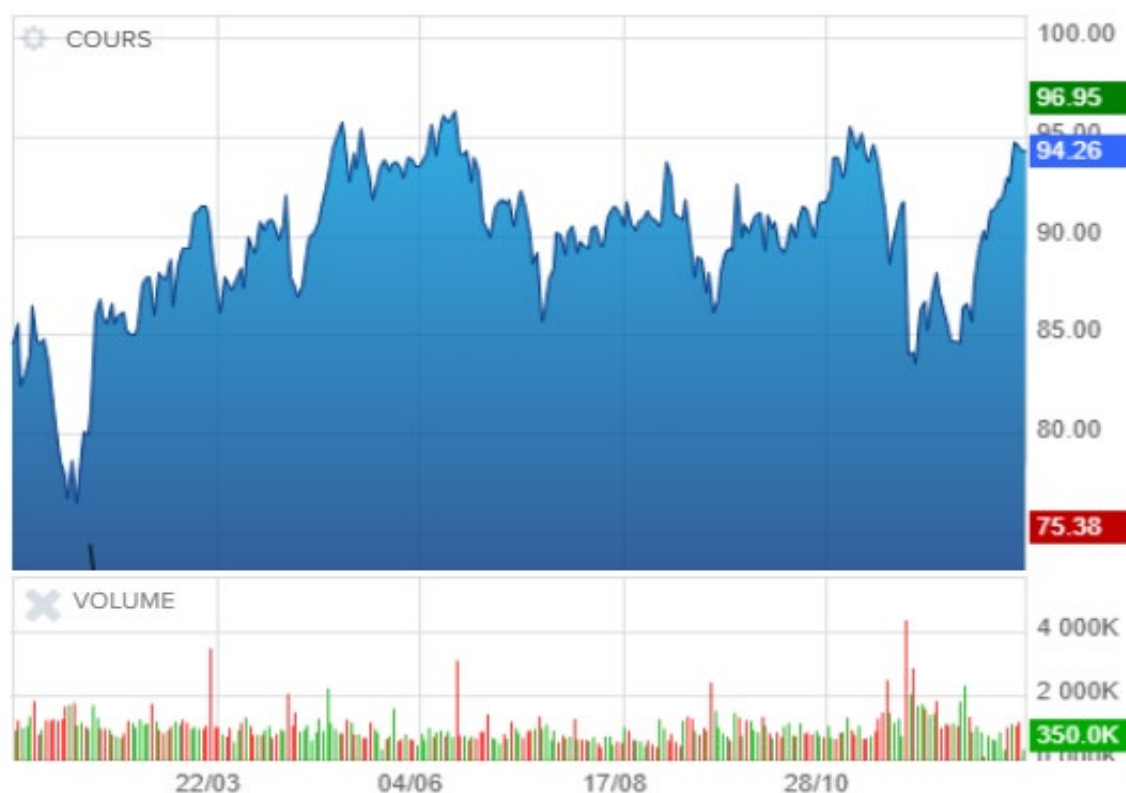
La cotation des actions nouvellement émises ne sera pas demandée sur d'autres places de cotation.

⇒ Libellé sous lequel seront inscrites les actions émises sur le marché Euronext Paris

Les actions émises seront inscrites au bulletin de la cote officielle sous le libellé suivant :

- Société cotée : Vinci
- Mnémonique : DG
- Code ISIN : FR0000125486
- Code NAF : 7010Z
- Secteur : Construction lourde

⇒ Evolution du cours (en Euro) et volumes échangés (en millions d'Euros) de l'action VINCI entre le 6 janvier 2021 et le 6 janvier 2022 :



Source : Boursorama

Au 6 janvier 2022, l'action cotait 94,26 Euros, en hausse de 11,63 % par rapport au 6 janvier 2021 (84,44 Euros) et par comparaison, le CAC40 a connu une hausse de 28,75 % au cours de la même période.

4.9. Collecte des souscriptions

Les souscriptions à l'opération, objet de la présente note d'information, par les salariés de SOGEA SATOM CÔTE D'IVOIRE, VINCI ÉNERGIES CÔTE D'IVOIRE, LES SPÉCIALISTES DE L'ÉNERGIE SÉNÉGAL, SOGEA SATOM SÉNÉGAL et VINCI ÉNERGIES SÉNÉGAL sont collectées en ligne, via le site de souscription sécurisé dédié à l'offre. Les souscripteurs peuvent également déposer les demandes sur bulletins papier auprès de la direction des ressources humaines de chaque employeur local.

4.10. Modalités de souscription

⇒ Bénéficiaires de l'opération

Peut souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés objet de la présente note d'information toute personne ayant la qualité de salarié actif au sein d'une société du Groupe VINCI adhérente au P.E.G.A.I., à condition d'avoir au moins six mois d'ancienneté, consécutifs ou non, au cours de la période de 12 mois précédant le dépôt du bulletin de souscription.

Les entités incluses dans le périmètre de cette opération en UEMOA sont les suivantes :

- SOGEA SATOM CÔTE D'IVOIRE
- VINCI ÉNERGIES CÔTE D'IVOIRE
- LES SPECIALISTES DE L'ÉNERGIE SÉNÉGAL
- SOGEA SATOM SÉNÉGAL
- VINCI ÉNERGIES SÉNÉGAL

⇒ Période de souscription

La souscription sera ouverte du 16 mai 2022 au 3 juin 2022 (dates incluses). La souscription des salariés bénéficiaires devra impérativement avoir été effectuée avant la clôture de la Période de Souscription.

Les engagements pris par les salariés bénéficiaires seront irrévocables dès la clôture de la Période de Souscription.

⇒ Déroulement de la souscription

La souscription prendra la forme de versements volontaires au Plan d'Épargne Groupe d'Actionariat International pendant la période de souscription. Chaque versement ne peut être inférieur à l'investissement minimum exigé, soit le montant du prix de souscription d'une action VINCI.

Les salariés peuvent souscrire sur le site de souscription sécurisé dédié à l'offre ou remettre leur bulletin de souscription au service des ressources humaines ou paie de leur société employeur concernée.

A l'issue de la Période de Souscription, chaque société sera en charge de centraliser l'ensemble des souscriptions de ses salariés éligibles. Chaque filiale locale sera en charge de son périmètre incluant la collecte des fonds.

Le montant correspondant à la souscription du salarié sera payable par le choix d'une des manières suivantes :

- Pour les salariés des sociétés SOGEA SATOM CÔTE D'IVOIRE VINCI ÉNERGIES CÔTE D'IVOIRE : par prélèvement sur salaire en 6 mensualités à compter du mois de juillet 2022 ;
- Pour les salariés des sociétés LES SPECIALISTES DE L'ÉNERGIE SÉNÉGAL, SOGEA SATOM SÉNÉGAL et VINCI ÉNERGIES SENEGAL : au choix du Souscripteur, par prélèvement sur salaire en 3 ou 6 mensualités au choix du souscripteur à compter du mois de juillet 2022 ou en espèces remises au plus tard le dernier jour de la période de souscription.

⇒ Plafond de souscription

Le versement par salarié éligible dans le cadre du P.E.G.A.I. est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute estimée pour l'année 2022, hors valeur des Actions Gratuites.

4.11. Modalités de traitement des ordres

L'opération d'augmentation de capital, réservée aux salariés de VINCI sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites. Elle est limitée à 8 085 477 actions.

Dans l'hypothèse où les demandes soumises dans le cadre de l'offre Castor international 2022 dépasseraient le plafond autorisé, l'ensemble des demandes émises dans le cadre de l'offre Castor international seraient réduites.

Les demandes de souscription individuelles seraient ainsi réduites dans l'offre Castor International dans les conditions suivantes :

- après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel⁴ égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond ;
- après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction⁵ à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

Les salariés dont le paiement du montant de la souscription a été effectué par prélèvement sur salaire seront mensuellement débités du 1/6 du montant exact correspondant aux actions qui leur ont été individuellement allouées, à compter de la fin du mois de juillet 2022.

Les salariés ayant choisi de payer le prix de souscription en espèces recevront le remboursement de la partie de leur apport n'ayant pas pu être investi en actions VINCI par virement sur leur compte au plus tard le 30 juillet 2022.

⁴ Plafond individuel = (Nombre total d'actions offertes) x (prix de souscription en euros) / Nombre de souscripteurs

⁵ Coefficient de répartition de l'offre résiduelle = Offre résiduelle / Montant total des souscriptions non satisfait suite à l'application du plafond individuel
Le montant résiduel individuel sera égal au montant de la souscription non satisfait suite à l'application du plafond individuel multiplié par le coefficient de répartition

4.12. Modalités de règlement des titres

Le règlement en Euros par les sociétés employeur pour le compte de leurs salariés est prévu au plus tard pour le 27 juin 2022.

4.13. Etablissement assurant le service titre

L'établissement dépositaire du FCPE « Castor International » est CACEIS Bank France, dont le siège social est sis au 1-3, place Valhubert, 75013 Paris (France).

Un compte individuel est ouvert pour chaque Souscripteur auprès de l'établissement teneur de compte Amundi Tenue de Comptes, ou le cas échéant tout autre teneur de comptes désigné par l'entreprise.

4.14. Régime fiscal

Le régime fiscal et social applicable à la souscription des actions, au traitement de la décote, et des dividendes seront ceux en vigueur dans l'état actuel des législations de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

4.15. Tribunaux compétents

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, chaque société signataire et adhérente s'efforce de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du Plan d'Épargne de Groupe de VINCI S.A. A défaut, la juridiction compétente est saisie.

4.16. Information apportée aux souscripteurs de la zone UEMOA

Chaque Souscripteur sera directement informé de toutes les opérations relatives aux actions qu'il détient.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par leur employeur local.

Le règlement du P.E.G.A.I du Groupe VINCI dans sa version consolidée au 15 novembre 2021, les règlements des FCPE « Castor International » et « Castor International Relais 2022 » et le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 février 2021 sous le numéro D. 21-0079 sont à la disposition des bénéficiaires dans toutes les entreprises adhérentes.

Chaque Souscripteur recevra, un relevé nominatif reprenant le montant souscrit et le nombre de parts attribuées.

Tout bénéficiaire recevra, fin juillet 2022, après tout versement effectué dans le cadre du P.E.G.A.I., un relevé individuel indiquant le montant des droits qui lui sont attribués, l'organisme éventuel auquel est confiée la gestion de ces droits, la date à partir de laquelle lesdits droits seront négociables ou exigibles, les cas dans lesquels ils peuvent être exceptionnellement liquidés ou transférés avant l'expiration de ce délai.

En outre, chaque année, un relevé de situation annuelle indiquant la valeur de l'épargne lui appartenant au titre du P.E.G.A.I., sera adressé à chaque Souscripteur.

V. SITUATION FINANCIÈRE DE VINCI S.A

5.1. Examen de la situation financière et des résultats

Introduction du rapport d'activité de Xavier Huillard, président-directeur général :

« La performance économique de VINCI en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19.

Lors du premier confinement instauré en France le 17 mars 2020, la quasi-totalité des activités du Groupe ont été mises à l'arrêt. Si les métiers du contracting et, dans une moindre mesure, VINCI Autoroutes, ont ensuite retrouvé des niveaux d'activité proches de la normale, VINCI Airports est resté très pénalisé par la chute du trafic aérien à l'échelle mondiale.

Sur l'ensemble de l'année, la baisse de chiffre d'affaires dans le contracting a finalement pu être limitée grâce à un second semestre soutenu tant en France qu'à l'international.

En revanche, VINCI Autoroutes a subi au global une baisse de trafic de l'ordre de 20 % : alors que le trafic des poids lourds a bien résisté, le trafic des véhicules légers a été affecté par les épisodes de confinement intervenus en France et en Europe au printemps, puis en fin d'année.

De son côté, VINCI Airports a vu son trafic chuter de 70 % en 2020 à la suite des mesures de restriction aux voyages mises en place dans le monde entier. Alors que de nouvelles vagues de contamination sont en cours, le trafic aéroportuaire reste très faible en ce début d'année 2021 et la visibilité pour les prochains trimestres réduite.

Dans ce contexte inédit, malgré une moindre dégradation au second semestre, les résultats de VINCI en 2020 sont en net retrait par rapport à ceux de l'exercice précédent. Pour autant, grâce à un niveau d'encaissements clients exceptionnel et à la maîtrise des dépenses opérationnelles et d'investissements, le cash-flow généré dans l'année s'est maintenu à un niveau remarquablement élevé, proche de celui de 2019, qui constituait un record historique.

La progression des prises de commandes et celle du carnet qui en résulte sont également sources de satisfaction, avec une série de contrats emblématiques remportés tant en France (un nouveau lot du Grand Paris Express, Tour The Link à La Défense, futur siège de TOTAL, travaux préparatoires des puits d'Avrieux pour la liaison Lyon-Turin) qu'à l'international (deux lots de la LGV HS2 et une nouvelle gare en Grande-Bretagne, rénovation du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine à Montréal et réalisation du segment Sud du contournement Ouest de Calgary au Canada, contrats de construction et de rénovation d'autoroutes en Australie, contrats ferroviaires en Nouvelle-Zélande). VINCI Energies a poursuivi sa politique de croissance externe tonique, avec une vingtaine d'acquisitions dont la plus significative au Canada, marquant une nouvelle étape dans le développement de ses activités en Amérique du Nord, et une autre en Allemagne dans le secteur de l'éolien offshore. Enfin, les synergies développées de longue date par VINCI entre ses métiers de constructeur et de concessionnaire lui ont permis de remporter deux contrats autoroutiers en PPP, l'un en République tchèque, l'autre au Kenya, qui constituent des premières pour ces pays.

Au-delà des difficultés rencontrées, l'année 2020 a confirmé la solidité de VINCI, doté d'une palette très large d'expertises et d'implantations géographiques, l'agilité et la capacité d'adaptation de ses entreprises bien ancrées dans leurs territoires et la pertinence de son modèle managérial basé sur la décentralisation des responsabilités au plus près du terrain et des clients.

L'humain et l'esprit entrepreneurial sont plus que jamais au centre de la culture du Groupe. Face à cette crise sanitaire inédite, l'engagement des collaborateurs de VINCI a pris tout son sens, quand, par exemple, il s'est agi de monter en quelques jours des hôpitaux de campagne, d'organiser des transports sanitaires sur les infrastructures gérées par le Groupe ou encore d'offrir des repas chauds aux chauffeurs routiers sur les aires d'autoroutes. VINCI s'est aussi mobilisé, au travers de ses fondations d'entreprises en France comme à l'international, pour déployer de multiples actions de solidarité en soutien aux populations les plus fragiles et à ceux qui étaient en première ligne.

Alors que l'évolution de la pandémie reste très incertaine en ce début d'année, une aggravation de la situation sanitaire ne pouvant malheureusement être exclue, VINCI dispose de solides atouts pour continuer à tracer son chemin et rebondir rapidement quand la crise aura été surmontée. Son modèle économique de temps long est particulièrement bien adapté aux grands enjeux actuels : transition écologique, efficacité énergétique, nouveaux besoins en matière de mobilité et de communication, qui constituent pour les entreprises du Groupe autant de marchés prometteurs. »

Principaux indicateurs financiers de VINCI S.A 2019-2020

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Var.20/19
Chiffre d'affaires consolidé	43 234	48 053	-10,0%
Chiffre d'affaires réalisée en France	22 912	26 307	-12,9%
% du chiffre d'affaires (*)	53,0%	54,7%	
Chiffre d'affaires réalisé à l'international	20 322	21 746	-6,5%
% du chiffre d'affaires (*)	47,0%	45,3%	
Résultat opérationnel sur activité	2 859	5 734	-50,2%
% du chiffre d'affaires (*)	6,6%	11,9%	
Résultat opérationnel courant	2 511	5 704	-56,0%
Résultat opérationnel	2 459	5 664	-56,6%
Résultat net-part du groupe	1 242	3 260	-61,9%
% du chiffre d'affaires (*)	2,9%	6,8%	
Résultat net dilué par action (euros)	2,20	5,82	-62,1%
Dividende par action (euros)	2,04(**)	2,04	0,0%
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	5 919	8 497	-30,3%
% du chiffre d'affaires (*)	13,7%	17,7%	
Investissements opérationnels, nets de cessions	(994)	(1 249)	-20,4%
Cash-flow opérationnel	5 075	5 266	-3,6%
Investissements de développement (concessions et PPP), nets de cessions	(1 085)	(1 065)	1,9%
Cash-flow libre	3 990	4 201	-5,0%
Capitaux propres y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23 024	23 042	
Endettement financier net	(17 989)	(21 654)	-16,9%
Coût de l'endettement financier	(589)	(551)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confié à des entreprises extérieures au Groupe

(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 08 avril 2021

Source : Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport sur les comptes de l'exercice 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 43,2 milliards d'euros en 2020, en baisse de 10,0 % à structure réelle par rapport à celui de 2019. À structure comparable, la baisse du chiffre d'affaires ressort à -11,1%.

L'Ebitda consolidé s'élève à 5,9 milliards d'euros (8,5 milliards d'euros en 2019). Il représente 13,7 % du chiffre d'affaires, contre 17,7 % en 2019.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) ressort à 2,9 milliards d'euros (5,7 milliards d'euros en 2019), réduit de moitié par rapport à celui de 2019. Il représente 6,6 % du chiffre d'affaires (11,9 % en 2019).

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 2,5 milliards d'euros. Outre l'impact des paiements en actions (IFRS 2), il comprend la contribution négative des filiales consolidées par mise en équivalence, principalement dans le secteur aéroportuaire, alors que celle-ci était positive en 2019.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1,2 milliard d'euros (3,3 milliards d'euros en 2019), soit un résultat net par action, après prise en compte des instruments dilutifs, de 2,20 euros (5,82 euros en 2019).

Le cash-flow libre se maintient à un niveau très élevé, à 4,0 milliards d'euros (4,2 milliards d'euros en 2019). La baisse de l'Ebitda a pu être, en large partie, compensée par une amélioration très significative du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, ainsi que par une réduction des investissements opérationnels.

Les dividendes versés et les rachats d'actions réalisés en 2020, nets des augmentations de capital, représentent un montant de 0,4 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en 2019).

L'endettement financier net s'établit à 18,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en forte diminution de près de 3,7 milliards d'euros sur un an. Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, VINCI s'est employé à renforcer sa liquidité. Celle-ci s'élevait à 19,2 milliards d'euros (15,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019), se répartissant entre une trésorerie nette gérée de près de 10 milliards d'euros et de lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées pour un total de 8,0 milliards d'euros et d'un encours de billets de trésorerie de 1,2 milliard d'euros (respectivement 6,8, 8,3 et 0,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Tableau des flux de trésorerie de VINCI S.A 2019-2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019	Var.20/19
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	5 919	8 497	-30,3%
% du CA	13,7%	17,7%	
Variations du BFR et des provisions courantes	2 330	428	
Impôts payés	(1 054)	(1 547)	
Intérêts financiers nets payés	(590)	(458)	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	71	170	
Flux de trésorerie liés à l'activité	6 675	7 090	-5,8%
Investissements opérationnels nets	(994)	(1 249)	-20,4%
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(607)	(575)	5,5%
Cash-flow opérationnel	5 075	5 266	-3,6%
Investissements de développement dans les concessions	(1 085)	(1 065)	1,9%
Cash-flow libre	3 990	4 201	-5,0%
dont concessions	988	2 774	
dont Contracting	2 524	1 443	
dont Immobilier et Holding	477	(16)	
Investissements financiers nets (*)	(285)	(8 245)	
Autres	(85)	(90)	
Cash-flow disponible après financement de la croissance	3 619	(4 134)	
Augmentations et réductions de capital	648	933	
Opérations sur actions propres	(336)	(903)	
Dividendes versés	(721)	(1 772)	
sous-total opérations en capital	(409)	(1 742)	
Flux nets de trésorerie durant la période	3 211	(5 876)	
Autres variations	454	(224)	
Variation de l'endettement financier net	3 665	(6 100)	
Endettement financier net (EFN)	(17 989)	(21 654)	

(*) y compris EFN des sociétés acquises ou cédées

Source : Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport sur les comptes de l'exercice 2020.

- les **investissements** de développement dans les concessions et les partenariats public-privé sont restés quasiment stables à 1 085 millions d'euros en 2020 (1 065 millions d'euros en 2019). Ils comprennent 731 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France, principalement dans le cadre des plans de relance et du contournement ouest de Strasbourg et 310 millions d'euros par VINCI Airports principalement au Cambodge, au Portugal et en Serbie ;
- le **cash-flow libre** se maintient à un niveau très élevé, à 4,0 milliards d'euros (4,2 milliards d'euros en 2019). La baisse de l'Ebitda a pu être, en large partie, compensée par une amélioration très significative du besoin en fond de roulement et des provisions courantes, ainsi que par une réduction des investissements opérationnels ;
- les **dividendes versés et les rachats d'actions réalisés** en 2020, nets des augmentations de capital, représentent un montant de 0,4 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en 2019) ;

Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou return on equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1 ;
- le NOPAT (net operating profit after tax) correspond au résultat opérationnel courant diminué des charges financières sur les dettes de location et d'un impôt théorique calculé sur la base du taux effectif de la période;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou return on capital employed) est le NOPAT, hors éléments non courants, rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence. À la suite de l'application de la norme IFRS 16 – « Contrats de location » au 1er janvier 2019, les droits d'utilisation des actifs loués par le Groupe (1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2020 à l'actif du bilan) ainsi que les dettes correspondantes (1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2020) sont pris en compte dans les capitaux engagés.

Retour sur capitaux propres (ROE)

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N-1	20 438	19 185
Résultat net part du groupe de l'année	1 242	3 260
ROE	6,1%	17%

Source : Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport sur les comptes de l'exercice 2020.

Le ROE ressort pour le Groupe à 6,1 % en 2020 (17,0 % en 2019).

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Capitaux engagés au 31/12/N-1 (*)	48 196	38 270
Capitaux engagés au 31/12/N (*)	44 350	48 196
Moyenne des capitaux engagés	46 273	43 233
Résultat opérationnel courant (**)	2 469	5 664
Impôt théorique (***)	(927)	(1 791)
NOPAT	1 542	3 873
ROCE	3,3%	9,0%

Source : Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport sur les comptes de l'exercice 2020.

(*) y compris les dettes de location

(**) y compris les charges financières liées aux locations

(***) sur la base du taux effectif de la période

Le ROCE s'élève à 3,3 % en 2020 (9,0 % en 2019).

L'impact de la crise sanitaire sur les performances de VINCI Airports a été particulièrement sensible. Hors VINCI Airports, le ROE et le ROCE se seraient établis à respectivement 10,4 % et 7,2 % en 2020.

5.2. Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 4 février 2021, les états financiers au 31 décembre 2020. Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est réunie le 8 avril 2021.

Les actionnaires ont approuvé la distribution d'un dividende de 2,04 euros par action (stable par rapport à l'exercice précédent) au titre de l'exercice 2020, soit un montant de l'ordre de 1 153 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes du 4 février 2021. Il représente un rendement de 2,5% sur la base du cours au 31 décembre 2020 a été versé le 22 avril 2021, entièrement en numéraire.

Au cours des dix derniers exercices, le ratio de distribution du dividende a représenté en moyenne 50% du résultat net consolidé du Groupe.

VI. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

6.1. Résultats consolidés au 30 Juin 2021 et commentaires sur l'activité

Introduction de Xavier Huillard, président-directeur général :

« Le premier semestre 2021 a été marqué par un net rebond du chiffre d'affaires et des résultats par rapport à 2020. Celui-ci s'accompagne d'une génération positive de cash-flow libre, en dépit de l'impact de la saisonnalité de l'activité traditionnellement défavorable en début d'année.

L'activité et les résultats de VINCI Energies et de VINCI Construction ont atteint des niveaux remarquables, supérieurs à ceux de 2019. Les prises de commandes sont restées bien orientées et le carnet a atteint un nouveau record, conférant au Groupe une visibilité appréciable pour aborder l'après crise sanitaire.

Pour VINCI Autoroutes, si le trafic des poids lourds s'est montré dynamique, celui des véhicules légers est resté affecté par le maintien de certaines mesures restrictives aux déplacements. Leur levée progressive début mai s'est traduite par une remontée rapide du trafic, qui atteint désormais un niveau supérieur à celui de 2019.

Pour VINCI Airports, à l'image de l'ensemble du secteur aérien mondial, le trafic est resté faible, conséquence directe des restrictions aux voyages découlant de la pandémie. Pour autant, la demande de transport aérien à l'échelle mondiale reste forte. Si certaines plateformes retrouvent un niveau de trafic proche de celui de 2019, les tendances sont contrastées selon les zones géographiques. Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi son développement, en remportant au Brésil la concession de l'aéroport de Manaus et de six autres petits aéroports.

En avril, VINCI a annoncé avoir signé un accord avec le groupe ACS pour l'acquisition de ses activités dans le secteur de l'énergie. Cette opportunité unique s'inscrit dans la stratégie du Groupe, visant à créer un acteur mondial dans l'ingénierie, les travaux et les services liés à l'énergie et à développer des projets d'énergie renouvelable.

Le Groupe continue de déployer et d'accélérer son ambition environnementale. Pour que celle-ci soit réellement partagée et portée par tous, un Prix de l'Environnement, ouvert à l'ensemble des collaborateurs de VINCI dans le monde, a été lancé fin 2020. L'impressionnante mobilisation, l'enthousiasme, le nombre et la diversité des projets proposés démontrent la capacité des entités du Groupe à se mobiliser pour mettre en œuvre cette ambition.

Cette énergie collective conforte la vision globale de la réussite de VINCI, engagé non seulement sur la performance économique de ses activités, mais également sur leur impact social, sociétal et environnemental. »

Principaux indicateurs financiers de VINCI S.A au 30 Juin 2021

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020	Var.
Chiffre d'affaires consolidé	22 607	18 493	22,3%
Chiffre d'affaires réalisée en France	12 365	9 484	30%
% du chiffre d'affaires (*)	54,7%	51,3%	
Chiffre d'affaires réalisé à l'international	10 242	9 009	14%
% du chiffre d'affaires (*)	45,3%	48,7%	
Résultat opérationnel sur activité	1 598	267	1 332
% du chiffre d'affaires (*)	7,1%	1,4%	
Résultat opérationnel courant	1 467	118	1 349
Résultat opérationnel	1 467	-	1 468
Résultat net-part du groupe	682	(294)	976
% du chiffre d'affaires (*)	3,0%	-1,6%	
Résultat net dilué par action (euros)	1,19	(0,53)	1,72
Dividende par action (euros)	0,65	-	0,65
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	3 132	1 803	1 329
% du chiffre d'affaires (*)	13,9%	9,7%	
Investissements opérationnels, nets de cessions	(543)	(497)	- 46
Cash-flow opérationnel	811	388	423
Investissements de développement (concessions et PPP), nets de cessions	(430)	(569)	139
Cash-flow libre	381	(182)	563
Capitaux propres y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23 232	20 919	2 313
Endettement financier net	(18 597)	(22 142)	3 545

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confié à des entreprises extérieures au Groupe

Source : Rapport financier semestriel audité au 30 Juin 2021 de VINCI S.A

Les comptes du 1er semestre 2021 font ressortir de fortes hausses du chiffre d'affaires et des résultats sur un an, ainsi qu'une génération de cash-flow libre remarquable. Par rapport au 1er semestre 2019, les résultats de VINCI Energies et de VINCI Construction progressent, tandis que ceux des concessions restent pénalisés par la faiblesse du trafic aérien et, dans une moindre mesure, par le recul du trafic autoroutier.

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2021 s'élève à 22,6 milliards d'euros, en hausse de 22,3 % à structure réelle par rapport à celui du 1er semestre 2020 (+ 21,7 % à structure comparable). Par rapport au 1er semestre 2019, la hausse du chiffre d'affaires à structure réelle est de 4 %.

L'Ebitda s'élève à 3 132 millions d'euros (1 803 millions d'euros au 1er semestre 2020 et 3 625 millions d'euros au 1er semestre 2019). Il représente 13,9 % du chiffre d'affaires (contre 9,7 % au 1er semestre 2020 et 16,7 % au 1er semestre 2019).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit 1 598 millions d'euros. Très supérieur à celui du 1er semestre 2020 (267 millions d'euros), il reste en deçà de son niveau du 1er semestre 2019 (2 289 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 7,1 % (contre 1,4 % au 1er semestre 2020 et 10,5 % au 1er semestre 2019).

Le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des participations consolidées par mise en équivalence - encore négative pour VINCI Airports et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à 1 467 millions d'euros (118 millions d'euros au 1er semestre 2020 et 2 341 millions d'euros au 1er semestre 2019).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 682 millions d'euros et le résultat net par action¹ ressort à 1,19 euro (respectivement une perte de 294 millions d'euros et - 0,53 euro par action au 1er semestre 2020 ; un profit de 1 359 millions d'euros et 2,43 euros par action au 1er semestre 2019). Il intègre une charge non courante au titre de la fiscalité différée, suite au relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices de 19 % à 25 % au Royaume-Uni à compter de 2023. Portant essentiellement sur la contribution de l'aéroport de Londres Gatwick, cette charge représente un montant total proche de 200 millions d'euros ; elle est sans impact cash. Hors cet effet, le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 877 millions d'euros (1,53 euro par action).

Le cash-flow opérationnel (avant prise en compte des investissements de développement dans les concessions) s'établit à 811 millions d'euros, du même ordre de grandeur que celui du 1er semestre 2019 (823 millions d'euros ; 388 millions d'euros au 1er semestre 2020).

Le cash-flow libre du 1er semestre s'établit à 381 millions d'euros, supérieur à celui des deux précédents exercices (- 182 millions d'euros au 1er semestre 2020 et + 316 millions d'euros au 1er semestre 2019).

L'endettement financier net ressort à 18,6 milliards d'euros au 30 juin 2021, en diminution de plus de 3,5 milliards d'euros sur 12 mois et en hausse de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

VINCI conserve une liquidité très importante de 17,3 milliards d'euros au 30 juin 2021, se décomposant entre une trésorerie nette gérée de 9,0 milliards d'euros, un encours de 0,3 milliard d'euros de billets de trésorerie et des lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées pour un total de 8,0 milliards d'euros.

Tableau des flux de trésorerie de VINCI S.A au 30 Juin 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020	Var.
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	3 132	1 803	1 329
% du CA	13,9%	9,7%	
Variations du BFR et des provisions courantes	(735)	471	(1 206)
Impôts payés	(453)	(774)	320
Intérêts financiers nets payés	(326)	(351)	25
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	37	31	6
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 655	1 180	475
Investissements opérationnels nets	(543)	(497)	(46)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(302)	(296)	(6)
Cash-flow opérationnel	811	388	423
Investissements de développement dans les concessions	(430)	(569)	139
Cash-flow libre	381	(182)	563
dont concessions	830	(47)	876
dont Contracting	(368)	(250)	(118)
dont Immobilier et Holding	(80)	115	(195)
Investissements financiers nets (*)	(138)	(121)	(17)
Autres	(33)	(23)	(9)
Cash-flow disponible après financement de la croissance	211	(326)	536
Augmentations et réductions de capital	605	77	528
Opérations sur actions propres		(336)	336
Dividendes versés	(1 173)	(9)	(1 164)
sous-total opérations en capital	(568)	(267)	(301)
Flux nets de trésorerie durant la période	(357)	(593)	236
Autres variations	(251)	105	(356)
Variation de l'endettement financier net	(608)	(488)	(120)
Endettement financier net	(18 597)	(22 142)	3 545

Source : Rapport financier semestriel audité au 30 Juin 2021 de VINCI S.A.

Les flux de trésorerie liés à l'activité ressortent ainsi à 1 655 millions d'euros, en hausse de 475 millions d'euros par rapport à ceux du 1er semestre 2020.

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 543 millions d'euros en hausse de 46 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2020 et des remboursements de dettes de location

pour 302 millions d'euros (comparables à ceux du 1er semestre 2020), le cash-flow opérationnel s'établit à 811 millions d'euros.

Les investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé se sont élevés à 430 millions d'euros (569 millions d'euros au 1er semestre 2020). Ils comprennent 361 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes et 68 millions d'euros par VINCI Airports.

Le cash-flow libre fait ressortir un flux net positif de 381 millions d'euros (contre un flux net négatif de 182 millions d'euros au 1er semestre 2020). Il se décompose en un flux net positif de 830 millions d'euros dans les concessions (dont un flux positif chez VINCI Autoroutes de 1 023 millions d'euros et un flux négatif de 286 millions d'euros chez VINCI Airports) et un flux net négatif de - 368 millions chez VINCI Energies et VINCI Construction.

Les opérations sur le capital représentent un flux net positif de 605 millions d'euros (contre un flux net négatif de 259 millions d'euros au 1er semestre 2020). Elles comprennent les augmentations de capital chez VINCI SA pour 613 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, représentant 8,4 millions d'actions créées. Les rachats d'actions ont été suspendus en mars 2020 et le programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 8 avril 2021 n'a pas été activé.

Les dividendes versés par le Groupe au cours du semestre se sont élevés à 1 173 millions d'euros, dont 1 157 millions d'euros versés par VINCI au titre du dividende 2020, soit 2,04 euros par action.

L'ensemble de ces flux, couplés à une incidence négative des variations de change, a entraîné une augmentation de l'endettement financier net sur le semestre de 0,6 milliard d'euros, le portant ainsi à 18,6 milliards d'euros au 30 juin 2021.

6.2.Perspectives (hors nouvelle évolution défavorable de la pandémie et hors événements exceptionnels)

Dans son communiqué sur l'information trimestrielle au 30 septembre 2020, VINCI confirme les tendances présentées pour l'ensemble de l'année à l'occasion de la publication des comptes semestriels au 30 juin 2020 :

- VINCI Autoroutes : contraction de 15 à 20 % du trafic par rapport à 2019
- Contracting : baisse du chiffre d'affaires dans une fourchette de 5 à 10 % avec un recul de la marge opérationnelle de l'ordre de 150 à 200 points de base par rapport à 2019
- Pour VINCI Airports, alors que le Groupe tablait précédemment sur un recul du trafic passagers autour de - 65 % par rapport à 2019, la mise en place en septembre de nouvelles mesures de restrictions aux voyages face à la deuxième vague de la pandémie conduit à retenir une hypothèse plus prudente de baisse de l'ordre de -70 %.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution du chiffre d'affaires impactera les résultats du Groupe de manière significative. Cet impact ne peut encore être quantifié de manière fiable, en raison de la situation sanitaire et des nombreuses incertitudes affectant l'environnement économique.

Dans ce contexte, les résultats du Groupe devraient afficher une baisse au 2e semestre 2020 par rapport au 2e semestre 2019. Celle-ci devrait, toutefois, hors éléments exceptionnels, être nettement moins prononcée que celle constatée au 1er semestre 2020.

Par ailleurs, les mesures prises pour réduire l'impact des baisses d'activité sur les dépenses de trésorerie devraient permettre d'afficher, en fin d'année, une diminution de l'endettement financier net.

Le management de VINCI reste confiant dans la capacité du Groupe à rebondir en 2021, notamment sous l'effet des mesures de relance économique annoncées en France et dans de nombreux pays. Le Groupe table sur une amélioration de ses résultats par rapport à ceux de 2020, sans toutefois qu'ils puissent, au global, déjà retrouver leur niveau de 2019.

Source : Communiqué de presse sur l'information trimestrielle au 30 septembre 2020

VII. FACTEURS DE RISQUES

A. Risques liés aux titres :

⇒ **Risques de change relatifs aux dividendes**

L'encaissement des dividendes futurs supporte un risque de change Franc CFA / EUR engendré par la fluctuation du taux de change entre la date de décision d'affectation des résultats et la date de paiement effectif du dividende.

Par conséquent, la fluctuation du taux de change Franc CFA / EUR pourrait avoir un impact négatif ou positif sur la valeur des dividendes.

Les opérations de change supporteront les commissions de transfert négociées entre la Société Employeur et la banque intermédiaire.

Ce risque ne sera présent que s'agissant des actions détenues en direct.

Dans le cadre de l'opération Castor International 2022, les dividendes sont réinvestis dans le FCPE, ce risque de change n'impacte pas les dividendes versés au titre des actions détenues par l'intermédiaire d'un FCPE.

⇒ **Risques de change relatifs aux produits de cession des actions**

La réalisation d'une vente des actions souscrites (à terme ou suite à un déblocage anticipé) supportera un risque de change Franc CFA / EUR engendré par la fluctuation du taux de change Franc CFA / EUR entre la date de fixation du Prix de Souscription et la date de rapatriement en UEMOA des produits de cession des actions.

Par conséquent, la fluctuation du taux de change Franc CFA / EUR pourrait avoir un impact négatif ou positif sur la valeur des actions au moment de la vente.

Le risque de change entre la date de fixation du Prix de Souscription et la date de versement des souscriptions à VINCI est nul pour le souscripteur, ce risque étant supporté par la Société Employeur.

⇒ **Risques d'évolution du cours**

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération, étant cotées sur le marché réglementé Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à VINCI SA.

B. Risques liés à l'Emetteur :

⇒ **Risques réglementaires**

L'opération objet de la présente note d'information est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications dans le futur. Il est recommandé aux souscripteurs de s'en enquérir auprès de conseillers juridiques et fiscaux aux moments opportuns.

⇒ **Risques concernant la société VINCI S.A⁶**

Les risques susceptibles d'affecter la performance de VINCI sont identifiés, évalués et traités aux différents niveaux de l'organisation (holding, pôles, filiales), dans le cadre des règles de fonctionnement décentralisé, en vigueur dans le Groupe.

Le niveau de criticité de chacun de ces risques (élevé, intermédiaire, modéré) a été déterminé en fonction de leur probabilité d'occurrence, de l'ampleur anticipée de leur impact négatif au niveau Groupe et après prise en compte des procédures de gestion afin de présenter un impact net.

Les impacts de la pandémie de la Covid-19 font l'objet d'une description spécifique, et sont également repris dans document d'Enregistrement Universel 2020.

La consultation du document d'Enregistrement Universel 2020 (en Annexe de la présente note d'information) est recommandée, pour une description plus complète du Groupe VINCI, ses activités, sa stratégie, ses résultats financiers et ses comptes, ainsi que les risques auxquels il est confronté.

⁶ Se référer au Document d'Enregistrement Universel 2020 p 170 et suivantes

VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités du Groupe font l'objet, sont décrites à la section M de l'annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020 du Document d'enregistrement universel 2020 (pages 351 et suivantes).

IX. ANNEXES

9.1. Rapports des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

VINCI
Société Anonyme

Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison cedex
Capital social : € 1 471 298 045

A l'Assemblée générale de la société VINCI,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'Audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence

Notes A.2.3, A.3.2, E.9, E.10, F.13, H.17.1 et H.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé et les autres immobilisations incorporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2020 de respectivement 11 619 millions d'euros, 25 886 millions d'euros et 6 846 millions d'euros, soit 49% du bilan. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à ce risque de perte de valeur concernant les infrastructures exploitées par des sociétés concessionnaires dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable. Les participations détenues dans ces entreprises concessionnaires s'élèvent à 451 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les autres immobilisations incorporelles et sur les titres de participation des sociétés concessionnaires mises en équivalence présentant un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable

est basée sur un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques résultant de la crise sanitaire de la COVID-19 et des hypothèses de sortie de crise retenues par la direction.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue ainsi un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de performance opérationnelle et de trafic futurs, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de leur évaluation à la variation de certaines de ces hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour les unités génératrices de trésorerie et les immobilisations incorporelles significatives ou présentant un risque spécifique de perte de valeur que nous avons jugé important, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- pris connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses au regard des incidences de la crise de la COVID-19, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle, du trafic et des taux de croissance long terme corroborés par des données de marchés externes ainsi que les taux d'actualisation retenus, et ce, notamment en examinant ces taux en lien avec nos experts et en les comparant avec nos bases de données.

S'agissant des goodwill, nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sur la détermination des hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard de la norme comptable appropriée.

Comptabilisation des contrats de construction

Notes A.2.3, A.3.1, G.16 et H.19.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la branche contracting de VINCI représente plus de 80% du chiffre d'affaires consolidé et est réalisé pour l'essentiel au travers de contrats de construction à long terme.

Les produits et les charges relatifs aux contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement : le calcul du pourcentage d'avancement et le chiffre d'affaires à comptabiliser reposent sur de nombreuses estimations à terminaison fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des révisions des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné l'arrêt provisoire de certains chantiers, des ralentissements pendant et suivant les périodes de confinement ainsi que des coûts supplémentaires. Les coûts engagés qui ne contribuent pas à l'avancement de l'entité dans l'exécution de l'obligation ne doivent pas être inclus dans la mesure de l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

La détermination de ces estimations à terminaison et de l'impact financier des modifications qui peuvent s'avérer nécessaires au cours de la réalisation des chantiers et des opérations constitue un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé de jugement requis des directions opérationnelles des filiales concernées pour la détermination de ces estimations à terminaison.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons sélectionné des projets en fonction de leur importance, de leur complexité technique et de leur localisation géographique, et pour chaque projet sélectionné, nous avons :

- pris connaissance des procédures et, le cas échéant, des systèmes d'information spécifiques mis en place par les filiales les plus significatives concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et au suivi des dépenses correspondant ;
- évalué et testé la conception et la mise en œuvre de contrôles clés mis en place dans les filiales les plus significatives (contrôles manuels et informatiques) ;
- vérifié la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats et avenants signés ;
- apprécié la correcte prise en compte des risques de retard et d'augmentation des coûts liés à l'exécution des travaux, ainsi que les estimations des coûts à terminaison, revu le niveau d'aléas intégré au budget et le niveau de couverture des litiges ;
- vérifié que les coûts supplémentaires (et non productifs) engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19 ont bien été comptabilisés en charges de la période et ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement ;
- vérifié que, dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

Provisions pour risques et litiges

Notes H.19.3, H.20 et M de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable appropriée et sont évalués par VINCI et les filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers.

Les provisions pour litiges (553 millions d'euros au 31 décembre 2020), autres risques courants (1 235 millions d'euros au 31 décembre 2020) et autres risques non courants (303 millions d'euros au 31 décembre 2020), représentent un montant total de 2 091 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement

requis de la direction pour la détermination de ces provisions, s'agissant du dénouement probable des risques et litiges correspondants.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des pôles et des principales filiales. Pour chacun des principaux risques et litiges identifiés, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour recenser, documenter et procéder à l'évaluation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes de confirmation ;
- effectué un examen critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque et litige, en examinant les éléments de procédure disponibles (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.). Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction par rapport aux fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution de ces positions dans le temps.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les principaux litiges identifiés.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, **données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, **étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations** contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. **En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format** dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VINCI par l'Assemblée Générale du 23 juin 1989 pour le cabinet Deloitte & Associés compte tenu des acquisitions ou fusion des cabinets intervenus depuis cette date et du 17 avril 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 32^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 2^{ème} année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'Audit

Nous remettons au comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de

déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 8 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Bertrand Baloche

Bernard Gannier

Mansour Belhiba

Amnon Bendavid

Bertrand Baloche **Bernard GANNIER**



Amnon Bendavid

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021)

Aux Actionnaires
VINCI S.A.
1, Cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil - Malmaison Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société VINCI S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

VINCI S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DELOITTE & ASSOCIES



Bertrand Baloché

Mansour Belhiba

Amnon Bendavid

Bernard GAINNIER

Bertrand BALOCHE

Mansour BELHIBA

Amnon BENDAVID

9.2. Liste des sociétés consolidées au 31 Décembre 2020

I. Liste exhaustive des sociétés consolidées par intégration globale:

Société Mère	Siège social		
VINCI SA	France		Société consolidante
	Siège social	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation
1. CONCESSIONS			
VINCI Autoroutes			
Arcour	France	100,00	Intégration globale
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	France	100,00	Intégration globale
Cofiroute	France	100,00	Intégration globale
Escota	France	99,50	Intégration globale
Radio VINCI Autoroutes	France	100,00	Intégration globale
Société concessionnaire de l'Autoroute du Contournement Ouest de Strasbourg	France	100,00	Intégration globale
Ulys	France	100,00	Intégration globale
VINCI Autoroutes	France	100,00	Intégration globale
VINCI Autoroutes Projets 6	France	100,00	Intégration globale
VINCI Airports			
ADL Management & Services	France	30,60	Intégration globale
ADL Participations	France	51,00	Intégration globale
Aerodom - Aéroport République Dominicaine	République Dominicaine	100,00	Intégration globale
Aéroports de Lyon	France	30,60	Intégration globale
Airports Worldwide Liberia Holding CR SA	Costa Rica	99,29	Intégration globale
Airports Worldwide Management CR SA	Costa Rica	100,00	Intégration globale
Airports Worldwide Sweden Holding AB	Suède	100,00	Intégration globale
Airports Worldwide UK Holding Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Airports Worldwide US Holdings, Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
ANA	Portugal	100,00	Intégration globale
Belfast International Airport Limited	Irlande	100,00	Intégration globale
Cambodia Airport Management Services Ltd	Cambodge	70,00	Intégration globale
Concessionaria do Aeroporto de Salvador SA	Brésil	100,00	Intégration globale
Concessoc 1	France	99,29	Intégration globale
Cruiser Bidco Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Cruiser Holdco Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Gatwick	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
Gatwick Funding Limited	Ile de Guernesey	50,01	Intégration globale
Ivy Bidco Limited	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
Ivy Holdco Limited	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
Ivy Midco Limited	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
Orlando Sanford Domestic Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Orlando Sanford International Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Park Azur	France	100,00	Intégration globale
Portway	Portugal	100,00	Intégration globale
SCA - Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong	Cambodge	70,00	Intégration globale
SCAGO - Aéroports du Grand Ouest	France	85,00	Intégration globale
SCAN - Société Concessionnaire des aéroports de Nantes	France	100,00	Intégration globale
SEAC - Aéroport du Castellet	France	100,00	Intégration globale
SEACA - Aéroport de Chambéry	France	100,00	Intégration globale
SEACFA - Aéroport de Clermont Ferrand Auvergne	France	100,00	Intégration globale
SEAGSG - Aéroport de Grenoble Saint Geoirs	France	100,00	Intégration globale
SEAPB - Aéroport de Poitiers Biard	France	100,00	Intégration globale
SFB Fueling Holding LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Soc 15	France	100,00	Intégration globale
Soc 381 D.O.O. Beograd	Serbie	100,00	Intégration globale
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	France	100,00	Intégration globale
Stockholm Skavsta Flygplats AB	Suède	90,10	Intégration globale
Super Holdco Limited	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
Super Topco	Royaume-Uni	50,01	Intégration globale
TBI Airport Management Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
TBI Orlando Sanford Airport LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
TBI Orlando Sanford Holding LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
TBI Real Estate Holdings LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale

TBI US Operations, Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
VINCI Airport UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Airports	France	100,00	Intégration globale
VINCI Airports Atlantica	France	100,00	Intégration globale
VINCI Airports do Brasil	Brésil	100,00	Intégration globale
VINCI Airports Japan KK	Japon	100,00	Intégration globale
VINCI Airports Serbia	Serbie	100,00	Intégration globale
VINCI Airports Singapore PTE Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
VINCI Highways			
Adelandes	France	100,00	Intégration globale
Cofiroute Corporation	États-Unis	100,00	Intégration globale
Cofiroute USA	États-Unis	100,00	Intégration globale
Gefyra (pont de Rion-Antirion)	Grèce	57,45	Intégration globale
Gefyra Litourgia	Grèce	55,32	Intégration globale
Granvia Operation Sro	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Jamaican Infra Operator	Jamaïque	51,00	Intégration globale
Lamsac	Pérou	100,00	Intégration globale
Northern Highway Operation Llc	Russie	100,00	Intégration globale
Pex	Pérou	100,00	Intégration globale
Turas	Irlande	60,00	Intégration globale
VINCI Concessions (Canada)	Canada	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions America	France	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Colombia	Colombie	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Deutschland	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions India	Inde	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Investments USA	États-Unis	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Services Russia	France	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions USA Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Via Russie	France	100,00	Intégration globale
VINCI Hc Investments Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
VINCI Highways	France	100,00	Intégration globale
VINCI Highways Mobility Solutions	États-Unis	100,00	Intégration globale
VINCI Highways Slovakia S. R. O.	Slovaquie	100,00	Intégration globale
VINCI Mobility Solutions	France	100,00	Intégration globale
VINCI Newport DBFO	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Railways			
Caraibus	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Concessoc 15	France	100,00	Intégration globale
Mesea	France	70,00	Intégration globale
VINCI Stadium			
Boire et Manger	France	100,00	Intégration globale
Consortium Stade de France	France	66,67	Intégration globale
Iturf Management	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Le Mans Stadium	France	100,00	Intégration globale
Stade de France Productions	France	66,67	Intégration globale
Stadefrance Live Events	France	66,67	Intégration globale
VINCI Stadium	France	100,00	Intégration globale
Autres Concessions			
Lucitea Rouen	France	100,00	Intégration globale
Truck Etape Holding	France	100,00	Intégration globale
Truck Etape Valenciennes	France	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions EP	France	100,00	Intégration globale
VINCI Concessions Holding			
VINCI Concessions	France	100,00	Intégration globale
2. CONTRACTING			
VINCI Energies			
VINCI Energies France			
AC Automation	France	100,00	Intégration globale
Actemium Process Automotive	France	100,00	Intégration globale
Alcyon	France	100,00	Intégration globale
Alliacom	France	100,00	Intégration globale
AMI	France	100,00	Intégration globale

AMP - Atelier Maintenance Presses	France	100,00	Intégration globale
An 44 Industrie	France	100,00	Intégration globale
Ancelin	France	100,00	Intégration globale
Anjou Process Energies	France	100,00	Intégration globale
Antares Sud-Ouest Défense	France	100,00	Intégration globale
Anyway Solution	France	100,00	Intégration globale
Appex	France	100,00	Intégration globale
Apx Integration	France	100,00	Intégration globale
Aref	France	100,00	Intégration globale
Ariel BN	France	100,00	Intégration globale
Arteis	France	100,00	Intégration globale
Atexia	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Auresys	France	100,00	Intégration globale
Austral Maintenance	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Automation Electricité Industrielle	France	100,00	Intégration globale
Automatisme Etudes Programmation Réalisation	France	100,00	Intégration globale
Automatisme Mesure Contrôle Regulation	France	100,00	Intégration globale
Automatismes et Techniques Industrielles de Savoie	France	100,00	Intégration globale
Auvergne Productique Ingénierie	France	100,00	Intégration globale
Barde Sud Ouest	France	100,00	Intégration globale
Barillec	France	99,99	Intégration globale
Batifoix	France	100,00	Intégration globale
BCS Technologies Holding	France	100,00	Intégration globale
Bild Scheer	France	100,00	Intégration globale
Boiron	France	100,00	Intégration globale
Bourbon Lumière	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Bourgogne Franche-Comté Lumière	France	100,00	Intégration globale
Bronnaz	France	100,00	Intégration globale
Building Services Management	France	100,00	Intégration globale
C2C	France	100,00	Intégration globale
Cagna	France	100,00	Intégration globale
CAP Sécurité	France	100,00	Intégration globale
CBR Automation	France	100,00	Intégration globale
CEE Allier	France	100,00	Intégration globale
CEE Nord	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Alsace	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Amiens	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Auvergne Nord Tertiaire et Industrie	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Bordeaux	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Bourgogne	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Centre Est Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Champagne Ardenne	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Dauphiné	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Défense	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Défense et Naval Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Elmo	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Energie Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Franche-Comté	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Guyane	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Cegelec Haute-Normandie	France	100,00	Intégration globale
Cegelec IBDL	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Industrie Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Infra Bretagne	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Infra Tertiaire Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec La Réunion	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Cegelec Loire Auvergne	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Loire Océan	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Lorraine Alsace	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Manche	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Misenard	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Nord Industrie	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Nord Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
Cegelec Occitanie Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Ouest Telecoms	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Paris	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Pau	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Pays de Savoie	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Perpignan	France	100,00	Intégration globale

Cegelec Picardie Industrie	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Polynésie	Polynésie Française	100,00	Intégration globale
Cegelec Portes de Bretagne	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Projets Espace et Caraïbes	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Réseaux Auvergne Drôme Ardèche	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Réseaux Beam	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Réseaux Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Rodez	France	100,00	Intégration globale
Cegelec SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Cegelec Sdem	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Services Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Services Nord	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Services Sud-Ouest	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Space SA	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Cegelec Tertiaire IDF	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Toulouse	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Val de Loire	France	100,00	Intégration globale
Centre Electrique Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Ceriel	France	100,00	Intégration globale
CESA	France	100,00	Intégration globale
Charantelec	France	100,00	Intégration globale
Chatel	France	100,00	Intégration globale
Chatenet	France	100,00	Intégration globale
Cigma	France	100,00	Intégration globale
Cigma Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Cinodis	France	100,00	Intégration globale
Cirma Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Citeos Saumur	France	100,00	Intégration globale
Clede	France	100,00	Intégration globale
Clemoncon Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Cogelum IDF	France	100,00	Intégration globale
Comari	France	100,00	Intégration globale
Comfax	France	100,00	Intégration globale
Compagnie Industrielle d'électricité et de chauffage	France	100,00	Intégration globale
Corail	France	100,00	Intégration globale
Coraso	France	100,00	Intégration globale
Coteb Entreprises	France	100,00	Intégration globale
Courbon SAS	France	100,00	Intégration globale
Dargent Entreprises	France	100,00	Intégration globale
Darlavoix	France	100,00	Intégration globale
Dauphine Savoie Maintenance Services	France	100,00	Intégration globale
Degreane	France	100,00	Intégration globale
DEGW France	France	100,00	Intégration globale
Delaire-SDEL	France	100,00	Intégration globale
Delporte	France	100,00	Intégration globale
Demarais	France	99,98	Intégration globale
Duval Electricité	France	100,00	Intégration globale
Easy Charge	France	100,00	Intégration globale
EF2I	France	100,00	Intégration globale
Egea Gibert	France	100,00	Intégration globale
Eger Martinique	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Egev	France	100,00	Intégration globale
Elec Ouest	France	100,00	Intégration globale
Elec Tertiaire Habitat	France	100,00	Intégration globale
Electricité Industrielle de L'Est	France	100,00	Intégration globale
Electricité Industrielle et Transport de Force	France	100,00	Intégration globale
Electricité Millot	France	100,00	Intégration globale
Electro Industrie	France	100,00	Intégration globale
Electro Navale Electronique	France	100,00	Intégration globale
Electrolor	France	100,00	Intégration globale
Electromontage	France	100,00	Intégration globale
Elgie	France	100,00	Intégration globale
Emi Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Energies Tertiaire Lorraine	France	100,00	Intégration globale
Energilec	France	100,00	Intégration globale
Enertech Monaco	Monaco	99,99	Intégration globale
Enfrasys	France	100,00	Intégration globale
Entreprise de Travaux Electriques Valette & Cie	France	100,00	Intégration globale

Entreprise d'Electricité de Picardie	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Demouselle	France	100,00	Intégration globale
Entreprise d'Equipements Electriques	France	100,00	Intégration globale
Entreprise d'Equipements Electriques Alpes Dauphine	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Gabarre	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Générale d'Electricité Poutier	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Générale Electrification Rationnelle	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
Entreprise Générale Electrique	France	100,00	Intégration globale
Eresis	France	100,00	Intégration globale
Eretel	France	100,00	Intégration globale
Esi	France	100,00	Intégration globale
Essor Informatique	France	100,00	Intégration globale
Est Maintenance Service	France	100,00	Intégration globale
Estel	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Fourment	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Jean Graniou	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Valentin	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM Centre Ouest	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM IDF	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM Ouest	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Faceo FM Sud-Ouest	France	100,00	Intégration globale
Ferraz	France	99,80	Intégration globale
Fibrelec	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
Forlumen	France	99,44	Intégration globale
Fournie Grosaud Bordeaux	France	100,00	Intégration globale
Fournie Grosaud Industrie	France	100,00	Intégration globale
Fournie Grosaud Réseaux	France	100,00	Intégration globale
Fournie Grosaud Toulouse	France	100,00	Intégration globale
Fradin Bretton	France	100,00	Intégration globale
Francilis	France	100,00	Intégration globale
Frimeca	France	100,00	Intégration globale
Froid 14	France	100,00	Intégration globale
Garczinsky Traploir Citeos Aubin	France	100,00	Intégration globale
Garczinsky Traploir Yvetot	France	100,00	Intégration globale
Gasquet Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Gaude	France	100,00	Intégration globale
Gauriau Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Générale de Maintenance	France	100,00	Intégration globale
Getelec Guadeloupe	Guadeloupe, France	99,98	Intégration globale
Getelec Guyane	Guyane, France	99,98	Intégration globale
Getelec Martinique	Martinique, France	99,98	Intégration globale
Getelec SAS	Guadeloupe, France	99,98	Intégration globale
Giorgi	France	100,00	Intégration globale
Graniou Azur	France	100,00	Intégration globale
Graniou Caraïbes	Guadeloupe, France	99,98	Intégration globale
Graniou IDF	France	100,00	Intégration globale
Graniou Océan Indien	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Graniou solutions industrielles	France	100,00	Intégration globale
Green SA	France	100,00	Intégration globale
Greenaffair	France	100,00	Intégration globale
GT Cornouailles	France	100,00	Intégration globale
GT Forlux	France	100,00	Intégration globale
GT Le Mans	France	100,00	Intégration globale
GT Morbihan	France	100,00	Intégration globale
GT Vendée	France	100,00	Intégration globale
GTIE Ace	France	100,00	Intégration globale
GTIE Amiens	France	100,00	Intégration globale
GTIE Armorique	France	100,00	Intégration globale
GTIE Chateau Thierry	France	100,00	Intégration globale
GTIE Expo	France	100,00	Intégration globale
GTIE Industrie	France	100,00	Intégration globale
GTIE Infî	France	100,00	Intégration globale
GTIE Lorraine	France	100,00	Intégration globale
GTIE Oise	France	100,00	Intégration globale
GTIE Pas de Calais	France	100,00	Intégration globale

GTIE Provence	France	100,00	Intégration globale
GTIE Rennes	France	100,00	Intégration globale
GTIE Synertec	France	100,00	Intégration globale
GTIE Telecoms	France	100,00	Intégration globale
GTIE Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Guadeloupe Lumière	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
Guilbaud	France	100,00	Intégration globale
Haefeli	France	100,00	Intégration globale
Handling Systems	France	100,00	Intégration globale
Himorex	France	100,00	Intégration globale
ICM	France	100,00	Intégration globale
IDF Themic	France	100,00	Intégration globale
Imhoff	France	100,00	Intégration globale
Imoptel	France	100,00	Intégration globale
Imp	France	100,00	Intégration globale
Industeo	France	100,00	Intégration globale
Industheo	France	100,00	Intégration globale
Industrialisation et Développement ID	France	100,00	Intégration globale
Industrielle de Chauffage Entreprises	France	100,00	Intégration globale
In'Energies	France	100,00	Intégration globale
Infratel Services	France	100,00	Intégration globale
Installations Electriques et Prefabrication	France	100,00	Intégration globale
Interact Systemes Est	France	100,00	Intégration globale
Interact Systemes IDF	France	100,00	Intégration globale
Interact Systemes Nancy	France	100,00	Intégration globale
Interact Systemes Sud-Ouest	France	100,00	Intégration globale
Ipsicom	France	100,00	Intégration globale
Is Ingenierie	France	100,00	Intégration globale
Isaa	France	100,00	Intégration globale
ISI - Intégration et solutions industrielles	France	100,00	Intégration globale
Iteis	France	100,00	Intégration globale
Klim'Top Controls	France	100,00	Intégration globale
LBM	France	100,00	Intégration globale
Lee Conseil	France	100,00	Intégration globale
Lefort Francheteau	France	100,00	Intégration globale
Lefort Génie Climatique	France	100,00	Intégration globale
L'Entreprise Electrique	France	100,00	Intégration globale
Lepta Finances	France	100,00	Intégration globale
Lesens Centre Val de Loire	France	100,00	Intégration globale
Lesens Electricité	France	100,00	Intégration globale
Lesens Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Lesens Vallée de L'Oise	France	100,00	Intégration globale
Lesot	France	100,00	Intégration globale
L'Est Electrique	France	100,00	Intégration globale
L'Ete	France	100,00	Intégration globale
Lille Digital Solutions	France	100,00	Intégration globale
Lille Process Solutions	France	100,00	Intégration globale
Luciale	France	100,00	Intégration globale
Lucitea Atlantique	France	100,00	Intégration globale
Lucitea Loire-Océan	France	100,00	Intégration globale
Lucitea Normandie	France	100,00	Intégration globale
Lucitea Ouest	France	100,00	Intégration globale
Luminia	France	100,00	Intégration globale
Luminor IDF	France	100,00	Intégration globale
Maintel Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Manei Lift	France	100,00	Intégration globale
Mangin Egly Entreprises	France	100,00	Intégration globale
Masselin Communication	France	100,00	Intégration globale
Masselin Energie	France	100,00	Intégration globale
Mesure Contrôle Informatique Industrielle	France	100,00	Intégration globale
Missenard Energies	France	100,00	Intégration globale
Monnier SARL	France	100,00	Intégration globale
Nord Audio Electronique	France	100,00	Intégration globale
Nord Elektron	Saint-Barthélemy, France	100,00	Intégration globale
Nord Picardie Maintenance Service	France	100,00	Intégration globale
Normandie Portuaire Services	France	100,00	Intégration globale
Novintel	France	100,00	Intégration globale
Omnidec	France	100,00	Intégration globale

Opteor IDF Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Opteor Immoctic	France	100,00	Intégration globale
Oreo	France	100,00	Intégration globale
Ouest Maintenance Services	France	100,00	Intégration globale
Paumier	France	100,00	Intégration globale
Phibor Entreprises	France	100,00	Intégration globale
Phibor Presence	France	100,00	Intégration globale
Primatice	France	100,00	Intégration globale
Profab	France	100,00	Intégration globale
Protec Feu Risques Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
Provelec Sud	France	100,00	Intégration globale
Provence Maintenance Services	France	100,00	Intégration globale
Qivy	France	100,00	Intégration globale
Qivy Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Quadix	France	100,00	Intégration globale
R3EI	France	100,00	Intégration globale
Région Lumières	France	100,00	Intégration globale
Réseaux Lumière d'Alsace	France	100,00	Intégration globale
Reso Logistique	France	100,00	Intégration globale
Roiret Energies	France	100,00	Intégration globale
Roiret Services	France	100,00	Intégration globale
Roiret Transport	France	100,00	Intégration globale
S.E.B.S	France	100,00	Intégration globale
S6P société de PPP Pointe à Pitre	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
Saga Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Saga Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Sagitherm	France	100,00	Intégration globale
Salendre Réseaux	France	100,00	Intégration globale
Sanitherm Quimper	France	100,00	Intégration globale
Santerne Alsace	France	100,00	Intégration globale
Santerne Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
Santerne Bourgogne	France	100,00	Intégration globale
Santerne Bretagne	France	100,00	Intégration globale
Santerne Camargue	France	100,00	Intégration globale
Santerne Centre Est Energies	France	100,00	Intégration globale
Santerne Centre Est Télécommunication	France	100,00	Intégration globale
Santerne Energies Est	France	100,00	Intégration globale
Santerne Est Telecoms	France	100,00	Intégration globale
Santerne Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Santerne Marseille	France	100,00	Intégration globale
Santerne Mayenne	France	100,00	Intégration globale
Santerne Méditerranée	France	100,00	Intégration globale
Santerne Nord Picardie Infra	France	100,00	Intégration globale
Santerne Nord Telecom	France	100,00	Intégration globale
Santerne Nord Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
Santerne Toulouse	France	100,00	Intégration globale
Sarlec	France	100,00	Intégration globale
Schoro Electricité	France	100,00	Intégration globale
SCI Ferraz Chatillon Perrotin	France	99,80	Intégration globale
SCIE Loire	France	100,00	Intégration globale
SCIE Puy de Dôme	France	100,00	Intégration globale
SDEL Alsace	France	100,00	Intégration globale
SDEL Atlantis	France	100,00	Intégration globale
SDEL Bourgogne	France	100,00	Intégration globale
SDEL Dauphine Savoie	France	100,00	Intégration globale
SDEL Donges	France	100,00	Intégration globale
SDEL IDF Industrie	France	100,00	Intégration globale
SDEL Infi	France	100,00	Intégration globale
SDEL Lorraine	France	100,00	Intégration globale
SDEL Lumière	France	100,00	Intégration globale
SDEL Massif Central	France	100,00	Intégration globale
SDEL Mulhouse	France	100,00	Intégration globale
SDEL Nantes	France	100,00	Intégration globale
SDEL Novae	France	100,00	Intégration globale
SDEL Réseaux Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
SDEL Réseaux Extérieurs	France	100,00	Intégration globale
SDEL Savoie Leman	France	100,00	Intégration globale
SDEL Sud-Ouest Industrie	France	100,00	Intégration globale

SDEL Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
SDEL Travaux Extérieurs IDF	France	100,00	Intégration globale
SDEL Val de Seine	France	100,00	Intégration globale
SDEL Video Telecom	France	100,00	Intégration globale
Seg Gueripel	France	100,00	Intégration globale
Seine Normandie Maintenance Service	France	100,00	Intégration globale
SEIT Hydr'Eau	France	100,00	Intégration globale
Seves	France	100,00	Intégration globale
Smart Building Energies	France	100,00	Intégration globale
Smart Grid Energy	France	100,00	Intégration globale
SOCALEC - Société de construction de canalisations et de lignes électriques	France	100,00	Intégration globale
Société Champardennaise d'Entreprises Electriques	France	100,00	Intégration globale
Société d'Electricité & Electro Industrie	France	100,00	Intégration globale
Société d'Electricité Générale Dunkerque	France	100,00	Intégration globale
Société Electrotechnique de Bourbon	La Réunion, France	99,18	Intégration globale
Société industrielle tuyauterie chaudronnerie	France	100,00	Intégration globale
Société Infra Spe	France	100,00	Intégration globale
Société Installations Electriques	France	100,00	Intégration globale
Société Lyonnaise d'Eclairage	France	100,00	Intégration globale
Société Nouvelle Cepeca Sud Ouest	France	100,00	Intégration globale
Sofraden Industrie	France	100,00	Intégration globale
Solstis	France	100,00	Intégration globale
Sopelec Réseaux	France	100,00	Intégration globale
Svee Industrie	France	100,00	Intégration globale
Sylvestre Energies	France	100,00	Intégration globale
Synerail Construction	France	60,00	Intégration globale
Sysoco	France	100,00	Intégration globale
Systelcom	France	100,00	Intégration globale
Technic Automation	France	100,00	Intégration globale
Telematic Solutions	Italie	100,00	Intégration globale
Telematic Solutions Guyane	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Tg Concept	France	100,00	Intégration globale
Theg	France	100,00	Intégration globale
Thermo Refrigeration	France	100,00	Intégration globale
Tidest	France	100,00	Intégration globale
Top	France	100,00	Intégration globale
Tout L' Temps Presse	France	100,00	Intégration globale
Travaux Souterrains Electriques Gaziers	France	100,00	Intégration globale
Travesset	France	100,00	Intégration globale
Tunzini	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Antilles	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Tunzini Azur	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Bordeaux	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Centre Val de Loire	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Guadeloupe	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
Tunzini Limoges	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Protection Incendie	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Toulouse	France	100,00	Intégration globale
Uxello Grand Ouest	France	100,00	Intégration globale
Uxello Hdf & Ge	France	100,00	Intégration globale
Uxello IDF	France	100,00	Intégration globale
Uxello Sud Est	France	100,00	Intégration globale
Uxello Sud Ouest	France	100,00	Intégration globale
Val de Loire Maintenance Service	France	100,00	Intégration globale
VE Gsmr	France	100,00	Intégration globale
VEF Facilities IDF Tertiaire	France	100,00	Intégration globale
VEF Facilities Nord Ouest IDF	France	100,00	Intégration globale
VEF Facilities Sud Centre Est	France	100,00	Intégration globale
VEF Industrie Centre-Est Méditerranée	France	100,00	Intégration globale
VEF Industrie Nord Est	France	100,00	Intégration globale
VEF Industrie Normandie IDF	France	100,00	Intégration globale
VEF Industrie Ouest-Atlantique & Pacifique	France	100,00	Intégration globale
VEF Infras IDF Nord Est	France	100,00	Intégration globale
VEF Infras Méditerranée Centre-Est	France	100,00	Intégration globale
VEF Infras Ouest Réunion	France	100,00	Intégration globale
VEF Infras Sud-Ouest Antilles Guyane	France	100,00	Intégration globale
VEF Infrastructures Telecoms Management	France	100,00	Intégration globale
VEF Tertiaire Centre-Est Sud	France	100,00	Intégration globale

VEF Tertiaire Grand Ouest	France	100,00	Intégration globale
VEF Tertiaire IDF	France	100,00	Intégration globale
VEF Tertiaire Nord Est & Sécurité Incendie	France	100,00	Intégration globale
VEIOS	Guadeloupe, France	99,98	Intégration globale
Ves	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies France	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies France - Communication & Systems	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies France Cloud Builder	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Management France	France	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Entreprise Adaptée	France	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Exploitation Ppp	France	100,00	Intégration globale
Vontron Entreprises SAS	France	100,00	Intégration globale
Xeria	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies International Systems			
9353-1754 Québec Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Autochim			
Autochim	France	100,00	Intégration globale
Booth & Associates LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bowlin Communications LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bowlin Energy - Tennessee LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bowlin Energy LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bowlin Group LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bowlin Services LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bureau d'Etudes Techniques et Commercial	France	100,00	Intégration globale
C.W. Wright Construction Company	États-Unis	100,00	Intégration globale
Cegelec (Maroc)	Maroc	98,70	Intégration globale
Cegelec Abu Dhabi	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Africa	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Algérie Spa	Algérie	99,99	Intégration globale
Cegelec Angola SA	Angola	100,00	Intégration globale
Cegelec Angola Training Expert Lda	Angola	65,00	Intégration globale
Cegelec AS	République tchèque	100,00	Intégration globale
Cegelec Cameroun SA	Cameroun	99,99	Intégration globale
Cegelec Cem	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Control System & Services	Belgique	99,99	Intégration globale
Cegelec IMC Ltd	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Cegelec Lignes Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Mobility	France	100,00	Intégration globale
Cegelec NDT-PES	France	100,00	Intégration globale
Cegelec NDT-PSC	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Network and Security Systems	Arabie Saoudite	60,00	Intégration globale
Cegelec Nucléaire Sud-Est	France	100,00	Intégration globale
Cegelec O&G Services Limited	Angola	70,00	Intégration globale
Cegelec Oil & Gas	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Oil & Gas Australia Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Cegelec Qatar	Qatar	100,00	Intégration globale
Cegelec RDC	lique Démocratique du Congo	98,99	Intégration globale
Cegelec Renewable Energies	France	100,00	Intégration globale
Cegelec SAS (Power Plant)	France	100,00	Intégration globale
Cegelec Saudi	Arabie Saoudite	95,00	Intégration globale
Cegelec Sdn Bhd Malaysia	Malaisie	97,59	Intégration globale
Centro de Integração Industrial Brasileira Limitada	Brésil	100,00	Intégration globale
CG3N	France	100,00	Intégration globale
Chain Electric Company Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Chainco Power Investments LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Compagnie Mauritanienne de l'Energie	Mauritanie	100,00	Intégration globale
Comsip	France	100,00	Intégration globale
Comsip Al A' Ali W.L.L.	Bahrein	100,00	Intégration globale
Degreane Horizon	France	100,00	Intégration globale
Electrix Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Electrix Pty	Australie	100,00	Intégration globale
Entreprise d'Electricité et d'Equipement	France	100,00	Intégration globale
Epsi Africa	France	100,00	Intégration globale
Exprom	Maroc	59,22	Intégration globale
Fournie Grospaud Energie	France	100,00	Intégration globale
Fournie Grospaud Synerys	France	100,00	Intégration globale
Germat	Maroc	99,99	Intégration globale
GT Azur	France	100,00	Intégration globale

GT Energie	France	100,00	Intégration globale
GTIE Energie	France	100,00	Intégration globale
Hayes Communications Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Hellenic Power & Grid	Grèce	100,00	Intégration globale
Ifat	France	100,00	Intégration globale
Instech Télécommunication Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
ISDEL	France	100,00	Intégration globale
ISDEL Energy	France	100,00	Intégration globale
J&P Richardson Industries Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Jetec Indonesia	Indonésie	95,00	Intégration globale
Jetec Ingénierie	France	100,00	Intégration globale
Jetec Saudi Arabia Ltd	Arabie Saoudite	70,00	Intégration globale
Kellal Maintenance	France	100,00	Intégration globale
Lesens Actea	France	100,00	Intégration globale
Mentor IMC (Australia) Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Mentor IMC (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Mentor IMC (USA) Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Mentor IMC Group Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Mentor IMC Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Mentor IMC Projects (USA) Inc	États-Unis	50,00	Intégration globale
Mentor IMC Thailand Co.	Thaïlande	99,98	Intégration globale
Mobility Way	Suisse	100,00	Intégration globale
Mobility Way Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Néoelect Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Oengenharia	Brésil	100,00	Intégration globale
P.T Indokomas Buana Perkasa	Indonésie	99,72	Intégration globale
Pace	Nigéria	49,00	Intégration globale
Planus - Informatica e tecnologia LTDA	Brésil	100,00	Intégration globale
Platinum Foundation Group LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
PLUS Employment LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
PLUS Finance, Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
PLUS Holding, Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Precision Pipeline Solutions LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Primeline Utility Services Holdings LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
PrimeLine Utility Services LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Pt Cegelec PMA	Indonésie	100,00	Intégration globale
Restore Group LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Safeway Construction Enterprises LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Sarrasola	France	100,00	Intégration globale
SCI Gabardie 27	France	100,00	Intégration globale
SCIE Tht	France	100,00	Intégration globale
SDEL Cables et Autoroutes	France	100,00	Intégration globale
SDEL Contrôle Commande	France	100,00	Intégration globale
SDEL Elexa	France	100,00	Intégration globale
Secure System & Services	France	100,00	Intégration globale
Société d'Entreprises Lignes de Transport	France	100,00	Intégration globale
Tema	France	100,00	Intégration globale
Transec/Comon Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Tunzini Maintenance Nucléaire	France	100,00	Intégration globale
Tunzini Nucléaire	France	100,00	Intégration globale
UTEC Constructors LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Utility Infrastructure Services LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Vasundara Malaysia	Malaisie	70,60	Intégration globale
Vasundara Manufacturing Systems	Inde	81,43	Intégration globale
Vasundara Prosys	Inde	77,95	Intégration globale
Vasundhara Automation & Engg Services	Inde	70,60	Intégration globale
Vigiprom	Maroc	59,22	Intégration globale
VINCI Energie Guinée	Guinée	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Asia Pacific	Singapour	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Australia	Australie	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Canada Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Contracting	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00	Intégration globale
VINCI Energies do Brasil	Brésil	100,00	Intégration globale
VINCI Energies India	Inde	100,00	Intégration globale
VINCI Energies International & Systems	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Management International	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale

VINCI Energies Nucleaire	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Oil & Gas	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Power & Mobility	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Sénégal	Sénégal	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Transport et Transformation d'Energie	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies US, Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Wah Loon (M) Holdings Sdn Bhd	Malaisie	80,00	Intégration globale
Wah Loon (M) Sdn Bhd	Malaisie	80,00	Intégration globale
Wah Loon Engineering PTE. Ltd	Singapour	80,00	Intégration globale
Wah Loon Plant & Instrumentation Pte Ltd	Singapour	80,00	Intégration globale
Wah Loon Projects Sdn Bhd	Malaisie	80,00	Intégration globale
VINCI Energies Europe East			
Actemium AUTECH GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium BEA Balkan Eood	Bulgarie	100,00	Intégration globale
Actemium BEA GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium BEA Kasachstan Too	Kazakhstan	100,00	Intégration globale
Actemium BEA Polska Sp. Z O.O.	Pologne	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec Automation Control System (Beijing)	Chine	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec Corp.	États-Unis	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec Mitte GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec Services GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Cegelec West GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Controlmatic GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Controlmatic Mitte GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Controlmatic West GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Energy Projects	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Fördertechnik Rheinland	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium H&F GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Kappelhoff GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Langer GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Large Projects GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Mechatronic GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Actemium Schweiz AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Actemium Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Aicta Holding GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
Alfred Pieper GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Ammann + Schmid AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Atem Polska	Pologne	100,00	Intégration globale
ATHOS-Unternehmensberatung GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Brand ID S.P.A	Italie	100,00	Intégration globale
Axians Digital Acceleration GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Ewaste GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Ga Netztechnik GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Gns AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians ICT Austria	Autriche	100,00	Intégration globale
Axians IKVS AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians IKVS GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Industrial Applications & Services GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Infoma At GmbH	Autriche	80,00	Intégration globale
Axians Infoma GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Infoma Romania SRL	Roumanie	100,00	Intégration globale
Axians It Security GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians It Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians It&T Ag	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians Lynx GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Neo Solutions & Technology GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Networks & Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Networks Poland Sp. Z O.O	Pologne	100,00	Intégration globale
Axians Public Consulting GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Axians Redtoo AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians Redtoo Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Axians Redtoo S.R.O	République tchèque	100,00	Intégration globale
Axians Ruf AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians Saiv	Italie	100,00	Intégration globale
Axians Schweiz AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Axians Sirecom Srl	Italie	100,00	Intégration globale

Axians Sirecom US Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
BEA Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Calanbau - GFA Feuerschutz	Allemagne	100,00	Intégration globale
Calanbau Brandschutz Austria GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Calanbau Tpi Sp. Z.O.O	Pologne	100,00	Intégration globale
Cargonet Software	France	100,00	Intégration globale
Cegelec AT	Autriche	100,00	Intégration globale
Cegelec Contracting GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Cegelec Pl	Pologne	100,00	Intégration globale
Chb Elektro Und Fernmeldebau GmbH	Allemagne	70,00	Intégration globale
Controlmatic Enns	Autriche	100,00	Intégration globale
Dansk Sprinkler Teknik A/S	Danemark	100,00	Intégration globale
Dansk Sprinkler Teknik Holding ApS	Danemark	100,00	Intégration globale
Dansk Sprinkler Teknik II A/S	Danemark	100,00	Intégration globale
Dansk Sprinkler Teknik Norge ApS	Danemark	100,00	Intégration globale
Dechow Dienstleistungsgesellschaft GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
DEV GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Digital4Industry GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Dormann + Winkels GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Drw - Delitzscher Anlagenbau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Elektro Stiller GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Elektrotrans	République tchèque	100,00	Intégration globale
Elphi Vm SRL	Italie	100,00	Intégration globale
Enertech Energie und Technik GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Etavis AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Arnold AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Barboni+Collaud SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Beutler AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Eglin SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Elcom AG	Liechtenstein	100,00	Intégration globale
Etavis Elettro-Impianti SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis EISA SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Grossenbacher AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis JAG Jakob AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Kriegel + Co AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Kriegel + Schaffner AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis Services AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Etavis TSA SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Fire Protection Solutions Dansk A/S (DK)	Danemark	100,00	Intégration globale
Frankenluk AG	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Akoestiek B V	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
G+H Bautec Unterstutzungskasse GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Industrie Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Innenausbau	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Insulation India Pvt. Ltd	Inde	100,00	Intégration globale
G+H Isolierung GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Kuhlager- Und Industriebau	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Montage N V	Belgique	100,00	Intégration globale
G+H Noise Control Co.	Chine	100,00	Intégration globale
G+H Reinraumtechnik	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Reinraumtechnik Ag (Suisse)	Suisse	100,00	Intégration globale
G+H Schallschutz GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Schuh Unterstutzungskasse GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
GFA Ges Fur Anlagenbau	Allemagne	100,00	Intégration globale
Gk Sprinkler Sp.Z.O.O	Pologne	100,00	Intégration globale
Gottschalk Feuerschutzanlagen GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Horlemann Automation & IT GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Horlemann Elektrobau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Horlemann Rohrleitungs- und Anlagenbau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Horlemann Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
I.O.P Edv-Service	Autriche	100,00	Intégration globale
Ibs Industrie-Brandschutz-Sicherheits GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Ing3E GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Ingenieurgesellschaft Für Energie Und Kraftwerktechnik	Allemagne	100,00	Intégration globale
Inspa Industrieservice Für Pumpenantriebe GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Isolierungen Leipzig GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Jomos Brandschutz AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Jomos Eurosprinkler AG	Suisse	100,00	Intégration globale

Jomos Holding AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Kastt	République tchèque	100,00	Intégration globale
Kraft- und Lichanlagen GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
KUHNE & VOGEL	Allemagne	100,00	Intégration globale
Lagrange TWM GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
LMR - Technik GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
MAKS GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Martin Bohsung GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Me Engineering GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Müllerchur AG	Suisse	100,00	Intégration globale
Müllerchur GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
Nickel Kraftwerk Service	Allemagne	100,00	Intégration globale
Nohl Brandschutz GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
OFM Communications GmbH & Co. KG	Allemagne	70,00	Intégration globale
OFM Netzwerk & Systemtechnik GmbH	Allemagne	42,00	Intégration globale
Omexom Austria GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
Omexom Bauservice GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Cegelec Kraftwerk Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Distribution Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Ebehako GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom eMobility GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Frankenluk GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom GA Energo technik S.R.O.	République tchèque	78,34	Intégration globale
Omexom GA Nord GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom GA Süd GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Hochspannung GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Magyarorszag Kft.	Hongrie	100,00	Intégration globale
Omexom Mobile Assets GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Mobile Power GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Renewable Energies Offshore GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Schaltanlagenbau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Omexom Slovensko S.R.O.	Slovaquie	78,34	Intégration globale
Omexom Umspannwerke	Allemagne	100,00	Intégration globale
Ooo Cegelec	Russie	100,00	Intégration globale
Pitagora Informations management GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
PMS-Petrochemicals Maintenance Services GMBH	Allemagne	50,00	Intégration globale
Procs	Slovaquie	100,00	Intégration globale
ROHA Software Support AT	Autriche	100,00	Intégration globale
ROHA Software Support DE	Allemagne	100,00	Intégration globale
Schuh Bodentechnik	Allemagne	100,00	Intégration globale
Schuh Brandschutz Und Sanierung GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
SKE Italie	Italie	100,00	Intégration globale
SKE International Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
SKE Support Services GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
SKE Technical Services GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Spoting	Roumanie	100,00	Intégration globale
Stingl GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Stizo Industrial Services	Roumanie	100,00	Intégration globale
Stizo Nuclear	Roumanie	100,00	Intégration globale
Tiab	Roumanie	94,29	Intégration globale
Tpi Cz	République tchèque	100,00	Intégration globale
Tpi Sk	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Trellis	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Van Der Linden & Veldhuis Isolatie BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Vars Brno	République tchèque	100,00	Intégration globale
VED Industrial Energy Projects Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VED Industrial Solutions Mitte Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VED Industrial Solutions West Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VED Industrietechnik Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VED Schutzsysteme Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Chile	Chili	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Cz	République tchèque	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Deutschland Building Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Deutschland ICT GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Deutschland Industry & Infrastructure GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Vinci Energies Europe East GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies International East	Autriche	100,00	Intégration globale

VINCI Energies Italia	Italie	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Pl	Pologne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Ro	Roumanie	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Schweiz Ag	Suisse	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Service GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Sk	Slovaquie	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Italia	Italie	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Magyarorszag Kft	Hongrie	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Management GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Osterreich GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Ro	Roumanie	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities S.R.O.	République tchèque	100,00	Intégration globale
Vinci Facilities Schweiz AG	Suisse	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Informatik GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
W Genest Partner Ingenieurgesellschaft	Allemagne	63,40	Intégration globale
Wrede & Niedecken GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Europe West			
Actemium ASAS, S.L.	Espagne	100,00	Intégration globale
Actemium Electro AB	Suède	100,00	Intégration globale
Actemium UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Acuntia	Espagne	100,00	Intégration globale
Adm Systems Engineering Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Albramij B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
And Automation Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Asas Systems GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Asas Systems Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
AVT Beijing	Chine	100,00	Intégration globale
AVT BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
AVT Europe	Belgique	100,00	Intégration globale
Axians Ab	Suède	100,00	Intégration globale
AXIANS Audiovisual Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
Axians Business Solutions BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axians Communication Solutions BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axians ICT	Suède	100,00	Intégration globale
Axians ICT BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axians IoT Nordic AB	Suède	75,00	Intégration globale
Axians Lu	Luxembourg	100,00	Intégration globale
Axians Management En Consultancy BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axians Moçambique	Mozambique	100,00	Intégration globale
Axians Networks Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Axians Performance Solutions BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axians Tecninfo Angola S.A.	Angola	99,60	Intégration globale
Axians Telematics BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Axianseu Digital Solutions	Portugal	100,00	Intégration globale
Axianseu II Digital Consulting SA	Portugal	100,00	Intégration globale
Cegelec (Portugal)	Portugal	100,00	Intégration globale
Cegelec Building Services S.A.	Belgique	100,00	Intégration globale
Cegelec Building Solutions BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Cegelec BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Cegelec Fire Solutions BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Cegelec Fire Solutions NV	Belgique	100,00	Intégration globale
Cegelec Industry NV/SA.	Belgique	100,00	Intégration globale
Cegelec Infra Technics NV	Belgique	100,00	Intégration globale
Cegelec S.A. (Belgium)	Belgique	100,00	Intégration globale
Cegelec, S.A. (Spain)	Espagne	100,00	Intégration globale
City Electric	Luxembourg	100,00	Intégration globale
Comantec	Belgique	100,00	Intégration globale
Conductor As	Norvège	80,00	Intégration globale
Cougar Automation Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
De Bosman Bedrijven B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Eitech AB	Suède	100,00	Intégration globale
Eitech Electro AB	Suède	100,00	Intégration globale
Eitech Engineering AB	Suède	100,00	Intégration globale
Eitech Holding AB	Suède	100,00	Intégration globale
Eitech International AB	Suède	100,00	Intégration globale
Eltek Systems Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale

Emil Lundgren AB	Suède	100,00	Intégration globale
Emil Lundgren AS	Norvège	100,00	Intégration globale
Energy & Infra Engineering B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Ensysta China	Chine	100,00	Intégration globale
EVT	Belgique	100,00	Intégration globale
Faceo Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
Faceo Nederland	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Faceo Security And Prevention BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Fem Electronique	France	100,00	Intégration globale
Fit It	Belgique	100,00	Intégration globale
HNR Holdings Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Hooyberghs Hvac	Belgique	100,00	Intégration globale
Icorda	Belgique	100,00	Intégration globale
INAC Process AB	Suède	100,00	Intégration globale
Industrial Solutions Zuid Oost BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Infratek AS	Norvège	100,00	Intégration globale
Infratek Elsikkerhet AS	Norvège	100,00	Intégration globale
Infratek Finland OY	Finlande	100,00	Intégration globale
Infratek Norge AS	Norvège	100,00	Intégration globale
Infratek Sverige AB	Suède	100,00	Intégration globale
Ingeniera de Sistemas y Telemando S.A.	Espagne	100,00	Intégration globale
Inove Ingenieria SA.	Espagne	100,00	Intégration globale
INP Canada Inc	Canada	100,00	Intégration globale
INP Engineering Mexico SA. de C.V.	Mexique	100,00	Intégration globale
INP North America	États-Unis	100,00	Intégration globale
Installatietechniek België	Belgique	100,00	Intégration globale
Izen Energy Systems Nv	Belgique	55,00	Intégration globale
Izen International Nv	Belgique	55,00	Intégration globale
Izen Renewable Energy BV	Pays-Bas	55,00	Intégration globale
Kadenza	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Kelvin Construction Company	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Kelvin Energy (UK) Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Kelvin Power Engineering Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Koning & Hartman BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
LONGO PLANO - Segurança Integrada e Gestao de Edifícios	Portugal	67,14	Intégration globale
McRae American Corp.	États-Unis	100,00	Intégration globale
McRae Canadian Corp.	Canada	100,00	Intégration globale
McRae Integration Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Meldrum Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Methec BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Netlink BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Nkm Communication Services B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
North West Projects Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Nouveau Solutions Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Plant Solutions Noord-Oost BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Plant Solutions Zuid-Oost BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Plusine Systems BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Powell Engineering UK Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Powerteam Ireland	Irlande	100,00	Intégration globale
Powerteam UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Processkontroll AB	Suède	100,00	Intégration globale
Promatic-B	Belgique	100,00	Intégration globale
Promatic-W	Belgique	100,00	Intégration globale
Qsi Group Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Radar Automation Nv	Belgique	100,00	Intégration globale
Radar Automation SARL	France	100,00	Intégration globale
Reb2B	Danemark	55,00	Intégration globale
Se Contracting	Belgique	100,00	Intégration globale
Sistem Infraestructuras Y Operaciones Epc	Espagne	75,00	Intégration globale
Sistem Melesur Argentina	Argentine	75,00	Intégration globale
Sistem Melesur Chile SpA	Chili	75,00	Intégration globale
Sistem Melesur Colombia SAS	Colombie	75,00	Intégration globale
Sistem Melesur Energia Sau	Espagne	75,00	Intégration globale
Smart Energy Development BV	Pays-Bas	55,00	Intégration globale
Solar Energy Development BV	Belgique	55,00	Intégration globale
Sotecnica	Portugal	100,00	Intégration globale
Sotecnica Acores	Portugal	100,00	Intégration globale
Sotmoz	Mozambique	100,00	Intégration globale

Spark Iberica	Espagne	100,00	Intégration globale
Starren BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Tecuni	Espagne	100,00	Intégration globale
Tranzcom	Belgique	100,00	Intégration globale
Van Der Linden Groep BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Vcd Business Intelligence B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Vcd Business Solutions B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Vcd Healthcare B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Vcd Infra Solutions B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Verkerk Groep BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Belgium Nv	Belgique	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Belgium Real Estate	Belgique	100,00	Intégration globale
VINCI Energies España SA.	Espagne	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Europe	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Netherlands B.V.	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Nordic	Suède	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Portugal	Portugal	100,00	Intégration globale
VINCI Energies UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Holding			
Cegelec Transfer	France	100,00	Intégration globale
Inerbiz	France	100,00	Intégration globale
Inerbiz BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Ve International Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
VINCI Energies	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Management	France	100,00	Intégration globale
VINCI Energies Systemes d'Information	France	100,00	Intégration globale
W-Industrie	France	100,00	Intégration globale
Eurovia			
Eurovia France			
Aisne Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Andre Simon	France	100,00	Intégration globale
Areso (Ex Eurovia Gestion 17)	France	100,00	Intégration globale
Asphaltex	France	100,00	Intégration globale
Basse Normandie Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Breizh Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Caraib Moter	Martinique, France	99,95	Intégration globale
Carrière de Luche	France	100,00	Intégration globale
Carrière de Rouperroux	France	100,00	Intégration globale
Carrière de Tignieu	France	100,00	Intégration globale
Carrière du Bassin Rhonalpin	France	100,00	Intégration globale
Carrières Chasse	France	100,00	Intégration globale
Carrières Claraz & Eynard	France	100,00	Intégration globale
Carrières de Chateaupanne	France	100,00	Intégration globale
Carrières de Cluis	France	100,00	Intégration globale
Carrières de Condat	France	100,00	Intégration globale
Carrières et Ballastieres des Alpes	France	100,00	Intégration globale
Carrières Kleber Moreau	France	89,97	Intégration globale
Carrières Lafitte	France	100,00	Intégration globale
Carrières Leroux Philippe	France	100,00	Intégration globale
Catalogne Enrobés	France	84,96	Intégration globale
CBN - Carrières et Ballastieres de Normandie	France	100,00	Intégration globale
Cochery Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	France	100,00	Intégration globale
Comptoir des Bétons Corse	France	100,00	Intégration globale
CSC - Carrières Saint Christophe	France	100,00	Intégration globale
CUP - Carrières Unies de Porphyre SA	Belgique	100,00	Intégration globale
Dechanoz	France	100,00	Intégration globale
Durance Granulats	France	53,00	Intégration globale
EJL Alsace	France	100,00	Intégration globale
EJL Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
EJL Lille Flandres	France	100,00	Intégration globale
EJL Lorraine	France	100,00	Intégration globale
EJL Méditerranée	France	100,00	Intégration globale
EJL Midi Pyrenees	France	100,00	Intégration globale
EJL Nord SAS	France	100,00	Intégration globale
EJL Rhône-Alpes (Ex Eurovia Gestion 15)	France	100,00	Intégration globale

Emulithe	France	100,00	Intégration globale
Enrobage du Val de Seine	France	100,00	Intégration globale
Enrobés de L'Ondaine	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Bodin	France	100,00	Intégration globale
Entreprise de Filippis	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Jalicot	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Jean Spada	France	100,00	Intégration globale
Entreprise Renon	France	100,00	Intégration globale
Etablissement Bernard	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Chadel	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Negro	France	100,00	Intégration globale
Etablissements Piketty Freres	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Alpes	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Alsace-Lorraine	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Atlantique	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Basse Normandie	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
Eurovia Beton (Ex Tss)	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bitume Est	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bitume IDF Hn	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bitumes Centre Aquitaine (Ex Sud Ouest)	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bitumes Centre Est	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bourgogne FC	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bretagne	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Centre Loire	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Champagne Ardennes	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Dala	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Enrobés Centre Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Enrobés Sud	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Etanchéité	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Gironde	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Grands Travaux	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Haute Normandie	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Languedoc-Roussillon	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Liants Sud Ouest	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Lyon	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Midi-Pyrenees	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Paca (Ex Eurovia Méditerranée)	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Pas de Calais	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Picardie	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Poitou Charentes Limousin	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Str	France	100,00	Intégration globale
Flan Terrassement	France	100,00	Intégration globale
Frasnier Expansion	France	99,98	Intégration globale
GBN - Granulats de Basse Normandie	France	100,00	Intégration globale
GERE - Groupement d'Entreprises Routières de L'Est	France	100,00	Intégration globale
Giffard Genie Civil	France	100,00	Intégration globale
Givrauvail Enrobés	France	100,00	Intégration globale
GNT - Granulats Negoce Transports	France	100,00	Intégration globale
Goulard Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Graves de Mer	France	100,00	Intégration globale
Grizaco	Belgique	100,00	Intégration globale
Groupe Robert	France	100,00	Intégration globale
Hydrocar InDUstrie	Belgique	100,00	Intégration globale
Jr Champion Travaux Publics	France	100,00	Intégration globale
Lafitte TP	France	100,00	Intégration globale
Languedoc Roussillon Enrobés	France	100,00	Intégration globale
LCE - Loir et Cher Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Les Calcaires Régionaux	France	100,00	Intégration globale
Les Carrières de la Garenne	France	100,00	Intégration globale
Les Pavés de Montrouge	France	100,00	Intégration globale
Les Sablières de la Meurthe	France	100,00	Intégration globale
L'Essor	France	100,00	Intégration globale
Lexy Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Liants de L'Ouest	France	100,00	Intégration globale
Liants de Picardie	France	100,00	Intégration globale

Littoral Enrobés	France	100,00	Intégration globale
LLL - Les Laitiers Lorrains	France	60,00	Intégration globale
LRBS - Liants routiers de la baie de Seine	France	100,00	Intégration globale
Luche Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Mahe Hubert	France	100,00	Intégration globale
Marcouly	France	100,00	Intégration globale
Matériaux Routiers du Littoral	France	100,00	Intégration globale
Mat'Illd (Ex Eurovia Gestion39)	France	100,00	Intégration globale
MBS - Matériaux Baie de Seine	France	100,00	Intégration globale
Meyrargues Durance Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Mondelange Industries	France	100,00	Intégration globale
Montargis Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Montmelian Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Moter SAS	France	100,00	Intégration globale
MPRO - Métropolitaine de Produits Routiers	France	100,00	Intégration globale
MRF - Matériaux Routiers Franciliens	France	100,00	Intégration globale
MRVM - Matériaux Routiers du Val de Marne	France	100,00	Intégration globale
Oscar Savreux	France	100,00	Intégration globale
Parcs et Jardins Frasnier	France	99,99	Intégration globale
Pas de Calais Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Pays de Loire Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Paysage Sport Loisirs	France	99,95	Intégration globale
Presqu'île Environnement	France	100,00	Intégration globale
Rault Granit	France	100,00	Intégration globale
Remex	France	100,00	Intégration globale
Robert Carrières et Industries	France	100,00	Intégration globale
Robert Minage Travaux Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
Robert Travaux Publics	France	100,00	Intégration globale
Rol Normandie	France	100,00	Intégration globale
Roussey	France	100,00	Intégration globale
Routière des Pyrénées	France	100,00	Intégration globale
Sassi SAS BTP	France	100,00	Intégration globale
SCE - Société Champenoise d'Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Schuman	France	100,00	Intégration globale
Schweighouse Enrobés	France	100,00	Intégration globale
SCI Bodin Guyon	France	100,00	Intégration globale
Scorel	France	100,00	Intégration globale
Scorvalia	France	51,00	Intégration globale
Scorvalis	France	100,00	Intégration globale
SDC - Société Départementale de Carrières	France	100,00	Intégration globale
SEC TP	France	100,00	Intégration globale
SEG - Société des Enrobés de Gennevilliers	France	100,00	Intégration globale
SEP - Société des Enrobés du Plateau	France	100,00	Intégration globale
SER Semine	France	100,00	Intégration globale
SER Travaux Publics et Routiers	France	100,00	Intégration globale
SETHY - Société pour L'Environnement et les Travaux Hydrauliques	France	100,00	Intégration globale
SLAG - Société Lorraine d'Agrégats	France	100,00	Intégration globale
SLE - Société Lorraine d'Enrobés	France	100,00	Intégration globale
SMAG - Société de Matériaux Agglomères Grenoblois	France	100,00	Intégration globale
SMC - Société des Matériaux Caennais	France	100,00	Intégration globale
SMEE - Société des Matériaux Enrobés de L'Eure	France	100,00	Intégration globale
SMEM - Société Mantoise d'Exploitation de Matériaux	France	100,00	Intégration globale
SNEH Matériaux	France	100,00	Intégration globale
Société Corse Travaux	France	100,00	Intégration globale
Société des Carrières Bretonnes	France	100,00	Intégration globale
Société des Carrières de Chailloue	France	100,00	Intégration globale
Société des Carrières de Dompiere	France	100,00	Intégration globale
Société des Carrières du Boischaud	France	77,50	Intégration globale
Société des carrières du Jaudy	France	99,67	Intégration globale
Société des Enrobés du Bassin Rhonalpin	France	100,00	Intégration globale
Société des Etablissements Rescanieres	France	100,00	Intégration globale
Société des Transports Savreux	France	100,00	Intégration globale
Société d'exploitation des établissements Marcel Dumas	France	100,00	Intégration globale
Société Icaunaise de Produits Routiers	France	100,00	Intégration globale
Société Monegasque Jean Lefebvre	Monaco	100,00	Intégration globale
Société Niçoise d'Enrobage	France	85,00	Intégration globale
Société Nouvelle Scal	France	100,00	Intégration globale
Société Paul Rosa et Fils	France	100,00	Intégration globale

Société Perino & Bordone	France	100,00	Intégration globale
Société Routière du Midi	France	100,00	Intégration globale
Sofalic	France	100,00	Intégration globale
Solodet - Société Lorraine d'Exploitation de Terrils	France	100,00	Intégration globale
Sopoule	France	100,00	Intégration globale
SRBG - Sociétés Reunies Bergeon Buret Galland	France	100,00	Intégration globale
STPO - Société des Travaux Publics de L'Ouest	France	100,00	Intégration globale
STRF - Société de Travaux et de Routes Francilienne	France	100,00	Intégration globale
SYME - Yvelinoise de Matériaux et d'Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Tp Klein (Ex Eurovia Gestion29)	France	100,00	Intégration globale
Travaux Publics Goulard	France	100,00	Intégration globale
Trmc	France	100,00	Intégration globale
Val de Seine Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Valentin	France	100,00	Intégration globale
Valff Enrobés	France	100,00	Intégration globale
Vermot	France	100,00	Intégration globale
Viafrance Normandie	France	100,00	Intégration globale
Vialco	France	100,00	Intégration globale
VLG - Val de Loire Granulats	France	100,00	Intégration globale
Voiries et Pavages du Nord	France	100,00	Intégration globale
Watelet TP	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Europe, Rail Et Spécialités			
Aglomerados Toledo	Espagne	100,00	Intégration globale
AMA - Asphaltmischwerke Anklam GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Asfaltos Jaen	Espagne	100,00	Intégration globale
BTM Baustoff-Technik + Mischwerke GmbH	Allemagne	85,00	Intégration globale
Cardem	France	100,00	Intégration globale
Connect120	France	100,00	Intégration globale
Crapie	France	100,00	Intégration globale
Eibekies GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Esg - Entsorgung GmbH Güttau	Allemagne	100,00	Intégration globale
Essener Teerschotter GmbH	Allemagne	65,66	Intégration globale
ETF	France	100,00	Intégration globale
ETF Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
ETF Luxembourg	Luxembourg	100,00	Intégration globale
ETF Polska	Pologne	100,00	Intégration globale
ETF Services	France	100,00	Intégration globale
Euroliner SAS	France	100,00	Intégration globale
Euromark GmbH (Ex-Berlack)	Allemagne	100,00	Intégration globale
Euromark Holding	France	100,00	Intégration globale
Eurosept	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Bazalty SA	Pologne	100,00	Intégration globale
Eurovia Beton GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Cs	République tchèque	100,00	Intégration globale
Eurovia Gestein GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Industrie GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Infra	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Infra GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Kamenolomy	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Eurovia Kamenolomy CZ	République tchèque	100,00	Intégration globale
Eurovia Kruszywa	Pologne	100,00	Intégration globale
Eurovia Lietuva	Lituanie	99,95	Intégration globale
Eurovia Management Espana	Espagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Polska	Pologne	100,00	Intégration globale
Eurovia Services GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Services Kosice	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Eurovia Silba	République tchèque	100,00	Intégration globale
Eurovia Sk	Slovaquie	99,19	Intégration globale
Eurovia Teerbau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Eurovia Verkehrsbau Union GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Kopalnie Surowcow Mineralnych	Pologne	68,90	Intégration globale
Lausitzer Grauwacke	Allemagne	100,00	Intégration globale
Lühring GmbH	Allemagne	75,10	Intégration globale
Makadamwerk Schwaben GmbH & Co. Kg	Allemagne	75,10	Intégration globale
Minpro Spzoo	Pologne	100,00	Intégration globale
Obalovna Letkov	République tchèque	100,00	Intégration globale

Ohm Asphalt GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Ovisa	Espagne	100,00	Intégration globale
Prefa Pro A.S. (multi-détenue avec VCIN)	République tchèque	100,00	Intégration globale
Probisa Productos Bituminosos SI	Espagne	100,00	Intégration globale
Probisa Vias Y Obras	Espagne	100,00	Intégration globale
Rail Cantech Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Saldus Celinieks	Lettonie	83,59	Intégration globale
SAR - Société d'Applications Routières	France	100,00	Intégration globale
SBR	France	100,00	Intégration globale
Signature Océan Indien	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Signature SAS	France	100,00	Intégration globale
Signature Vertical Et Mobility Solutions	France	100,00	Intégration globale
Signeos GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Skubb - Sand + Kies Union GmbH Berlin-Brandenburg	Allemagne	65,40	Intégration globale
Société Champenoise de Travaux Publics et Voies Ferrées	France	100,00	Intégration globale
Sodilor	France	100,00	Intégration globale
STS Traffic Solutions GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Talce	Lettonie	71,65	Intégration globale
Teerbau GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
THG - BauGesellschaft	Allemagne	100,00	Intégration globale
TKP Krächan GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
Trabit	Espagne	100,00	Intégration globale
TREV-2 GRUPP	Estonie	76,48	Intégration globale
TS Traffic Systems GmbH	Allemagne	74,00	Intégration globale
Vandipaint Nv	Belgique	100,00	Intégration globale
VBU - Verkehrsbau Union GmbH (ex Mltu)	Allemagne	100,00	Intégration globale
Vdz Sro	République tchèque	100,00	Intégration globale
VIA Structure GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
VIALAB S.R.O. (ex Eurovia Service)	République tchèque	100,00	Intégration globale

Eurovia Amériques - Royaume-Uni

7943121 Canada Inc	Canada	100,00	Intégration globale
8710228 Canada Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Agrégats Ste Clotilde	Canada	100,00	Intégration globale
B.A. Blacktop	Canada	100,00	Intégration globale
Beach Communications Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bitumix (Chile)	Chili	50,10	Intégration globale
Bitumix Austral	Chili	35,07	Intégration globale
Blythe Construction Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Carmacks Entreprises Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Carmacks Industrial Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Carmacks Maintenance Services Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Construction DJL	Canada	100,00	Intégration globale
Coquitlam Ridge Constructors	Canada	100,00	Intégration globale
Especialidades Asfálticas Bitumix Cvv	Chili	50,10	Intégration globale
Euromark Gb Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Eurovia Atlantic Coast LLC	États-Unis	100,00	Intégration globale
Eurovia British Columbia	Canada	100,00	Intégration globale

Eurovia Infrastructure Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Eurovia Management Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Eurovia Québec Centre de Services Partagés Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Eurovia Québec Construction Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Eurovia Québec Grands Projets Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Eurovia UK Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Eurovia USA Management	États-Unis	100,00	Intégration globale
Hubbard Construction Company	États-Unis	100,00	Intégration globale
Jean Lefebvre Polynésie	Polynésie Française	99,99	Intégration globale
Jean Lefebvre UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Moncton Construction Inc	Canada	100,00	Intégration globale
North Fraser Developments Limited	Canada	100,00	Intégration globale
Productos Bituminosos (Chile)	Chili	50,10	Intégration globale
Ringway Hounslow Highways Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Ringway Island Roads Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Ris-Ringway Infrastructure Services Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
RSS - Ringway Specialist Services Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
SCH Maintenance Services Ltd (multi-détenue avec VINCI Highways)	Canada	100,00	Intégration globale
South West Highways Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale

Eurovia Holding			
Eurovia	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Canada	Canada	100,00	Intégration globale
Eurovia Management	France	100,00	Intégration globale
Eurovia Stone	France	100,00	Intégration globale
Eurovia USA (ex Hubbard Group)	États-Unis	100,00	Intégration globale
Inversiones JI Ltda	Chili	100,00	Intégration globale
Inversiones Pjl Limitada	Chili	100,00	Intégration globale
Société de Participations et d'Investissements Industriels	France	100,00	Intégration globale
Sp3I	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction			
VINCI Construction France			
ADIM	France	100,00	Intégration globale
ADIM Cote d'Azur Realisations	France	100,00	Intégration globale
ADIM Cote d'Azur	France	100,00	Intégration globale
ADIM Est	France	100,00	Intégration globale
ADIM IDF	France	100,00	Intégration globale
ADIM IDF Realisations	France	100,00	Intégration globale
ADIM Lyon	France	100,00	Intégration globale
ADIM Nord-Picardie	France	100,00	Intégration globale
ADIM Normandie Centre	France	100,00	Intégration globale
ADIM Nouvelle Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
ADIM Occitanie	France	100,00	Intégration globale
ADIM Ouest	France	100,00	Intégration globale
ADIM Ouest Realisations	France	100,00	Intégration globale
ADIM Paca	France	100,00	Intégration globale
ADIM Paca Realisations	France	100,00	Intégration globale
ADIM Paris Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Adim Paris Ile-de-France Habitat	France	100,00	Intégration globale
ADIM Provence	France	100,00	Intégration globale
ADIM Provence Realisations	France	100,00	Intégration globale
ADIM Urban	France	100,00	Intégration globale
Arbonis	France	100,00	Intégration globale
Barriquand	France	100,00	Intégration globale
Bateg	France	100,00	Intégration globale
Bonnel Monuments Historiques	France	100,00	Intégration globale
Botte Fondations	France	100,00	Intégration globale
Bourdarios	France	100,00	Intégration globale
Bourgeois Entreprise	France	100,00	Intégration globale
C3B	France	100,00	Intégration globale
Campenon Bernard Construction	France	100,00	Intégration globale
Campenon Bernard Dauphine Ardeche	France	100,00	Intégration globale
Campenon Bernard Management	France	100,00	Intégration globale
Campenon Bernard Régions	France	100,00	Intégration globale
Céteau Céans (multi-détenue avec VCT)	France	100,00	Intégration globale
Chantiers Modernes Construction	France	100,00	Intégration globale
Chantiers Modernes Sud-Ouest	France	100,00	Intégration globale
Chanzy Pardoux, Sigle SNCP	France	100,00	Intégration globale
Chevilly Larue	France	100,00	Intégration globale
Citely	France	100,00	Intégration globale
Citinea	France	100,00	Intégration globale
Cofex GTM Travaux Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
Cofex Littoral	France	100,00	Intégration globale
Cofex Méditerranée	France	100,00	Intégration globale
Comte	France	100,00	Intégration globale
Degaine	France	100,00	Intégration globale
Dumez Auvergne	France	100,00	Intégration globale
Dumez Côte d'Azur	France	100,00	Intégration globale
Dumez Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Emcc Instrumentation, S.L.	Espagne	100,00	Intégration globale
Espace Schuman	France	51,00	Intégration globale
Extract	France	100,00	Intégration globale
Fougasse TP	France	100,00	Intégration globale
Gauthier	France	100,00	Intégration globale
Giletto	France	100,00	Intégration globale
Girard	France	100,00	Intégration globale
GTM Bâtiment	France	100,00	Intégration globale

GTM Bâtiment Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
GTM GC Nouvelle Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
GTM Génie Civil et Services	France	100,00	Intégration globale
GTM Halle	France	100,00	Intégration globale
GTM Normandie Centre	France	100,00	Intégration globale
GTM Ouest	France	100,00	Intégration globale
GTM Sud	France	100,00	Intégration globale
GTM Sud Ouest TP GC	France	100,00	Intégration globale
GTM Travaux Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
Ilot 3 VI	France	51,00	Intégration globale
Inter Travaux	France	100,00	Intégration globale
Koutio Medipole Construction (multi-détenue avec VCIN)	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
La Construction Résidentielle	France	100,00	Intégration globale
Le Domaine des Pins	France	100,00	Intégration globale
Luxembourgeoise Chanzy Pardoux	Luxembourg	100,00	Intégration globale
Marenco et Cie	France	100,00	Intégration globale
Martuchou et Fils	France	100,00	Intégration globale
Méditerranée Préfabrication	France	100,00	Intégration globale
Nca Corbeil	France	100,00	Intégration globale
Neom	France	100,00	Intégration globale
Noisy Le Grand Mederic	France	51,00	Intégration globale
Novelige	France	100,00	Intégration globale
Pateu et Robert	France	100,00	Intégration globale
Petit	France	100,00	Intégration globale
Piscine Edouard Herriot	France	100,00	Intégration globale
Ppp Investissements	France	100,00	Intégration globale
Primmea Nord Picardie	France	100,00	Intégration globale
Prisme	France	100,00	Intégration globale
SAMETCO	Monaco	99,80	Intégration globale
SCCV ADIM Atland Les Jardins de L'Arsenal	France	50,10	Intégration globale
SCCV Adim Paris IDF Habitat réalisations	France	100,00	Intégration globale
SCCV ADIM Paris Ile De France Réalisation	France	100,00	Intégration globale
SCCV Paul Kruger	France	100,00	Intégration globale
SCCV Primmea Est	France	100,00	Intégration globale
SCCV Primmea Normandie Centre	France	100,00	Intégration globale
SCCV Primmea Occitanie	France	100,00	Intégration globale
SCCV Primmea Ouest	France	100,00	Intégration globale
SCCV Saint-Ouen grand angle	France	60,00	Intégration globale
SCCV Tour Des Jardins De L'Arche	France	100,00	Intégration globale
SCI Adim Est Réalisations	France	100,00	Intégration globale
SCI ADIM Na	France	100,00	Intégration globale
SCI Adim Nord Picardie Réalisations	France	100,00	Intégration globale
SCI Adim Occitanie Réalisation	France	100,00	Intégration globale
SCI des Charpentiers de L'Anjou	France	100,00	Intégration globale
SCI Exelsia	France	100,00	Intégration globale
SCI L'Ermitage	France	100,00	Intégration globale
SICRA Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
Société Immobilière des 20 Arpents	France	100,00	Intégration globale
Sofipa	France	100,00	Intégration globale
Sogea Atlantique BTP	France	100,00	Intégration globale
Sogea Bretagne BTP	France	100,00	Intégration globale
Sogea Caroni	France	100,00	Intégration globale
Sogea Centre	France	100,00	Intégration globale
Sogea Côte d'Azur	France	100,00	Intégration globale
Sogea Est BTP	France	100,00	Intégration globale
Sogea IDF	France	100,00	Intégration globale
Sogea Nord Hydraulique	France	100,00	Intégration globale
Sogea Nord Ouest	France	100,00	Intégration globale
Sogea Nord Ouest Tp	France	100,00	Intégration globale
Sogea Ouest Tp	France	100,00	Intégration globale
Sogea Picardie	France	100,00	Intégration globale
Sogea Provence	France	100,00	Intégration globale
Sogea Rhône Alpes	France	100,00	Intégration globale
Sogea Sud Bâtiment	France	100,00	Intégration globale
Sogea Sud Hydraulique	France	100,00	Intégration globale
Sogea Sud Ouest Hydraulique	France	100,00	Intégration globale
Solumat	France	100,00	Intégration globale
Solumat Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale

Solumat Rhône Alpes	France	100,00	Intégration globale
SPIK	France	100,00	Intégration globale
SPVG	France	100,00	Intégration globale
Stade de Lyon Construction	France	90,00	Intégration globale
Steeleom	France	100,00	Intégration globale
Structures Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
TPC	France	100,00	Intégration globale
Travaux du Midi Marseille	France	100,00	Intégration globale
Travaux du Midi Provence	France	100,00	Intégration globale
Travaux du Midi Var	France	100,00	Intégration globale
Triverio	France	100,00	Intégration globale
Urban Dumez	France	100,00	Intégration globale
VCF Ans	France	100,00	Intégration globale
VCF Grand Est	France	100,00	Intégration globale
VCF Habitat IDF	France	100,00	Intégration globale
VCF Management DD Ca	France	100,00	Intégration globale
VCF Management Nouvelle Aquitaine	France	100,00	Intégration globale
VCF Management Occitanie	France	100,00	Intégration globale
VCF Nord Picardie	France	100,00	Intégration globale
VCF Normandie Centre	France	100,00	Intégration globale
VCF Of Neufs IDF	France	100,00	Intégration globale
VCF Of Rehabilités IDF	France	100,00	Intégration globale
VCF Ouest	France	100,00	Intégration globale
VCF Provence	France	100,00	Intégration globale
VCF Tp IDF	France	100,00	Intégration globale
VCF Tp Lyon	France	100,00	Intégration globale
Vcs SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Verdoia	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction France	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Maritime Et Fluvial	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Monaco	Monaco	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Sogea Satom			
Cosina	Maroc	100,00	Intégration globale
Dumez Maroc	Maroc	100,00	Intégration globale
Les Specialistes de L'Energie	Sénégal	100,00	Intégration globale
Sge-C Congo	Congo	100,00	Intégration globale
Sobea Gabon	Gabon	90,00	Intégration globale
Société Tchadienne d'Entreprises et Matériels	Tchad	76,96	Intégration globale
Société Tchadienne d'Exploitation de Carrière	Tchad	52,26	Intégration globale
Sogea Maroc	Maroc	100,00	Intégration globale
Sogea Satom	France	100,00	Intégration globale
Sogea Satom Benin	Bénin	100,00	Intégration globale
Sogea Satom Cameroun	Cameroun	100,00	Intégration globale
Sogea Satom Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	98,45	Intégration globale
Sogea Satom Gabon	Gabon	100,00	Intégration globale
Sogea Satom Sénégal	Sénégal	100,00	Intégration globale
Sogea Satom UK Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Solution Fondation Afrique de L'Ouest (multi-détenue avec Soletanche Freyssinet)	Côte d'Ivoire	100,00	Intégration globale
Southern Pipeline Contractors Proprietary Limited	Afrique du Sud	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Dom Tom			
Caraïbes Qualité Service	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Caserne de L'Etang Salé	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Caserne des Trois Mares	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Charpente Bois Et Couverture Industrialises	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Cogit	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Companie d'Ingénierie des Eaux			
Companie d'Ingénierie des Eaux	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Dodin International	France	100,00	Intégration globale
Dumez - GTM Calédonie	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
Getelec Tp	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
GTM Guadeloupe, France	Guadeloupe, France	100,00	Intégration globale
Jean Lefebvre Pacifique	Nouvelle-Calédonie	99,98	Intégration globale
Nofrayane	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Nord Equipement	Nouvelle-Calédonie	99,98	Intégration globale
Nouvelle Fondacal	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
Ocidim	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Quentin Participations	France	100,00	Intégration globale

SBTPC - Société Bourbonnaise de TP & de Construction	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
SCI Domaine De Saint Jean	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Société Bourbonnaise de Maintenance Industrielle	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Société Bourbonnaise de Réhabilitation	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Société Bourbonnaise Industrielle de Préfabrication et de Béton	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Société Bourbonnaise Industrielle d'Enrobés	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Société Calédonienne de Bâtiment	Nouvelle-Calédonie	100,00	Intégration globale
Société Mahoraise d'assainissement	France	100,00	Intégration globale
Société Mahoraise de Travaux Publics et de Construction	Mayotte, France	100,00	Intégration globale
Société Mahoraise des Eaux	Mayotte, France	100,00	Intégration globale
Société Réunionnaise de Rénovation	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Sodim Caraïbes	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Sodim Guyane	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Sogea Guyane	Guyane, France	100,00	Intégration globale
Sogea Martinique, France	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Sogea Mayotte, France	Mayotte, France	100,00	Intégration globale
Sogea Réunion	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
Soretub	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Dom Tom	France	100,00	Intégration globale
Filiales Europe Centrale			
Arko Technology	République tchèque	100,00	Intégration globale
Freyssinet CS A.S (multi-détenue avec Soletanche Freyssinet)	République tchèque	100,00	Intégration globale
OK Trebestovice (multi-détenue avec Eurovia)	République tchèque	100,00	Intégration globale
Prumstav	République tchèque	100,00	Intégration globale
Smp Cz	République tchèque	100,00	Intégration globale
Sms	Slovaquie	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Polska (multi-détenue avec VINCI Energies)	Pologne	99,87	Intégration globale
VINCI Immobilier Developpement Polska Spzoo (multi-détenue avec VINCI Immobilier)	Pologne	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Promotion Polska Spzoo (multi-détenue avec VINCI Immobilier)	Pologne	100,00	Intégration globale
Warbud	Pologne	99,74	Intégration globale
Warbud Beton	Pologne	99,74	Intégration globale
VINCI Construction International Network Océanie			
HEB	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Seymour Whyte Constructions	Australie	100,00	Intégration globale
Seymour Whyte Limited	Australie	100,00	Intégration globale
VINCI Conctruction Australasia Management	Australie	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Australasia	Australie	100,00	Intégration globale
VINCI Construction International Network Amériques			
Sociedad Mexicana de Construccion de Edificios (multi-détenue avec Soletanche Freyssinet)	Mexique	100,00	Intégration globale
VINCI Construction International Network Holding			
VINCI Construction International Network	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Freyssinet			
Adara Systems Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Aquaforce Jetting Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Ashgrove Holdings	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bachy Bauer Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Fundaciones Panama	Panama	100,00	Intégration globale
Bachy Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Australia Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Group Limited	Hong-Kong	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Holdings (Europe) Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Macau - Fat Kuok Tei Kei Kin Chok lao Han Cong Si	Macao	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Overseas Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Philippines Corporation	Philippines	51,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Bachy Soletanche Vietnam	Vietnam	100,00	Intégration globale
Balinea SA	France	100,00	Intégration globale
Belgian Product & Services	Belgique	100,00	Intégration globale
Bessac	France	100,00	Intégration globale
Bessac Andina	Colombie	100,00	Intégration globale
Bessac Canada	Canada	100,00	Intégration globale

Bessac Inc. (USA)	États-Unis	100,00	Intégration globale
Bessac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Bsg Construction Sdn Bhd	Malaisie	100,00	Intégration globale
Cadpb (Gr Mecatiss)	France	100,00	Intégration globale
Carpi Brasil Ltda	Brésil	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Bulgaria Ood	Bulgarie	100,00	Intégration globale
Carpi Tech BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Canada Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Colombia SAS	Colombie	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Cz AS	République tchèque	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Hungary Kft	Hongrie	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Ibc	Barbade	100,00	Intégration globale
Carpi Tech India	Inde	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Italia	Italie	100,00	Intégration globale
Carpi Tech New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Panama	Panama	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Peru Sac	Pérou	100,00	Intégration globale
Carpi Tech SA (Suisse)	Suisse	100,00	Intégration globale
Carpi Tech Waterproofing Specialists	Israël	100,00	Intégration globale
Carpi USA	États-Unis	100,00	Intégration globale
Cermef	France	100,00	Intégration globale
Cimentaciones Mexicanas SA. de C.V.	Mexique	100,00	Intégration globale
Concept Ingenieurs BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Conception Essais Structures	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Concreative	Emirats Arabes Unis	75,00	Intégration globale
Conetec Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Conetec Investigations Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Conetec Peru S.A.C	Pérou	100,00	Intégration globale
Conetec Spa Chile	Chili	100,00	Intégration globale
Consol SAS	Colombie	100,00	Intégration globale
Constructora Y Reparadora De Equipos SA.	Guatemala	100,00	Intégration globale
Corrosion Control Services Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Csm Bessac International	France	100,00	Intégration globale
Deton Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Dgi - Menard Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Duraswazi (Pty) Limited	Swaziland	100,00	Intégration globale
Dyanergie	France	100,00	Intégration globale
Eaux Vives Infra (multi-détenue avec VCF)	Suisse	100,00	Intégration globale
Ephelio Ingénieurs conseils	Belgique	100,00	Intégration globale
Erte Solar Technik GmbH	Autriche	100,00	Intégration globale
Europile Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Fic USA Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Fontec	Belgique	100,00	Intégration globale
Foreva Solution Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Foundation Alliance Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Fpc - Freyssinet Products Company	France	100,00	Intégration globale
Fpc Rubber	Italie	100,00	Intégration globale
Freycan Major Projects Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Freyrom	Roumanie	100,00	Intégration globale
Freyssima (Maroc)	Maroc	100,00	Intégration globale
Freyssinet 000 Russie	Russie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Adria Specialni Inzeniring	Slovénie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Arabian Sea	Oman	100,00	Intégration globale
Freyssinet Australia	Australie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Belgium	Belgique	100,00	Intégration globale
Freyssinet Bulgaria	Bulgarie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Chile Spa	Chili	100,00	Intégration globale
Freyssinet Construction Asia	Hong-Kong	100,00	Intégration globale
Freyssinet De Mexico	Mexique	79,98	Intégration globale
Freyssinet France	France	100,00	Intégration globale
Freyssinet Gulf	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Freyssinet Hong Kong	Hong-Kong	100,00	Intégration globale
Freyssinet Inc (USA)	États-Unis	100,00	Intégration globale
Freyssinet International & Cie	France	100,00	Intégration globale
Freyssinet International Manila Inc	Philippines	100,00	Intégration globale
Freyssinet Korea	Corée du Sud	100,00	Intégration globale
Freyssinet Kuwait Wll	Koweït	100,00	Intégration globale
Freyssinet Macau	Macao	100,00	Intégration globale

Freyssinet Menard India	Inde	100,00	Intégration globale
Freyssinet Menard Northern Emirates	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Freyssinet Menard Qatar	Qatar	100,00	Intégration globale
Freyssinet Menard Saudi Arabia	Arabie Saoudite	100,00	Intégration globale
Freyssinet Middle East Llc	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Freyssinet New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Freyssinet Oost BV	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Freyssinet Participations	France	100,00	Intégration globale
Freyssinet Polska	Pologne	100,00	Intégration globale
Freyssinet Products Company Asia	Singapour	100,00	Intégration globale
Freyssinet Products Company Italia Spa	Italie	100,00	Intégration globale
Freyssinet SA	Espagne	100,00	Intégration globale
Freyssinet Serbia	Serbie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Structural Repairs Pty	Afrique du Sud	74,00	Intégration globale
Freyssinet Suisse	Suisse	100,00	Intégration globale
Freyssinet Terra Armada Portugal	Portugal	100,00	Intégration globale
Freyssinet Thailand Ltd	Thaïlande	95,00	Intégration globale
Freyssinet Tierra Armada Colombia	Colombie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Tierra Armada De Panama	Panama	100,00	Intégration globale
Freyssinet Tierra Armada Peru	Pérou	100,00	Intégration globale
Freyssinet Total Technology	Indonésie	100,00	Intégration globale
Freyssinet Tunisie	Tunisie	100,00	Intégration globale
Freyssinet UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Freyssinet Vietnam	Vietnam	100,00	Intégration globale
Freyssinet ZUIDWEST	Pays-Bas	100,00	Intégration globale
Fta Argentina	Argentine	100,00	Intégration globale
Gage Technique International Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Gamaco Ingénieurs conseils	Belgique	100,00	Intégration globale
Geofundaciones S.A.S.	Colombie	100,00	Intégration globale
Geomat Antilles	Guadeloupe, France	65,00	Intégration globale
Geotechnical Alliance	Malaisie	100,00	Intégration globale
Geotecnica Sociedad Anonima	El Salvador	100,00	Intégration globale
Gfwa Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Hbm Kft	Hongrie	100,00	Intégration globale
Hearthcote Property Service Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Hebetec Engineering Ag	Suisse	100,00	Intégration globale
Hebetec Freyssinet Holding Ag	Suisse	100,00	Intégration globale
Helimap Systems SA	Suisse	100,00	Intégration globale
Holding Investissement Et Participations	France	100,00	Intégration globale
IMMER	Australie	100,00	Intégration globale
Interba Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Maintenance et Travaux Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
March Construction Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Mc Donnell Piling	Irlande	100,00	Intégration globale
Mejoramiento de Suelos Menard Mexico SA. de C.V.	Mexique	100,00	Intégration globale
Menard Canada (Geopac)	Canada	100,00	Intégration globale
Menard España	Espagne	100,00	Intégration globale
Menard Freyssinet Egypt	Egypte	100,00	Intégration globale
Menard Georgia Ltd	Géorgie	100,00	Intégration globale
Menard Geosystems	Malaisie	100,00	Intégration globale
Menard Geosystems Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Menard Gmbh	Allemagne	100,00	Intégration globale
Menard Middle East Contracting Llc	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Menard Oceania Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Menard Polska	Pologne	100,00	Intégration globale
Menard SAS	France	100,00	Intégration globale
Menard Zakladani Staveb S.R.O	République tchèque	100,00	Intégration globale
Midi Atlantique Fondations	France	100,00	Intégration globale
Millennium	France	100,00	Intégration globale
Mud Bay Drilling Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Nicholson Construction Company	États-Unis	100,00	Intégration globale
Nuvia	France	100,00	Intégration globale
Nuvia Access	France	100,00	Intégration globale
Nuvia As	République tchèque	100,00	Intégration globale
Nuvia Canada	Canada	100,00	Intégration globale
Nuvia Dynamics Inc.	Canada	100,00	Intégration globale
Nuvia Instruments Gmbh	Allemagne	100,00	Intégration globale
Nuvia Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale

Nuvia Nordic	Suède	100,00	Intégration globale
Nuvia Prevention	France	100,00	Intégration globale
Nuvia Process (ex Salvarem)	France	100,00	Intégration globale
Nuvia Protection (ex Mecatiss)	France	100,00	Intégration globale
Nuvia Slovensko	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Nuvia Structure (ex : Nts)	France	100,00	Intégration globale
Nuvia Support (ex Essor)	France	100,00	Intégration globale
Pannon Freyssinet	Hongrie	100,00	Intégration globale
Pas Participacoes	Brésil	100,00	Intégration globale
Perazio Engineering	France	100,00	Intégration globale
Prefabricados Tierra Armada	Espagne	100,00	Intégration globale
Psc Freyssinet (S) Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
RB Piling Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Rb Technics Nv	Belgique	100,00	Intégration globale
Re Co Inc (USA)	États-Unis	100,00	Intégration globale
Reas Turquie	Turquie	100,00	Intégration globale
Refco Empl Services	États-Unis	100,00	Intégration globale
Refco Holdings Inc.	États-Unis	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Cny Ltd (Canada)	Canada	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Ltd (New Zealand)	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Company Ltd (Uk)	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth India	Inde	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Ltd (South Africa)	Afrique du Sud	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Pacific (H-Kong)	Hong-Kong	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Pty Ltd (Australia)	Australie	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Real Estate Pty	Australie	100,00	Intégration globale
Reinforced Earth Sea (Singapore)	Singapour	100,00	Intégration globale
Remea (Ex Sol Environment)	France	100,00	Intégration globale
REMEA sp. z.o.o	Pologne	100,00	Intégration globale
Rob Carr	Australie	100,00	Intégration globale
Rodio - Kronsa .SA.	Espagne	100,00	Intégration globale
Rodio Cimentaciones Mexico SA. de C.V.	Mexique	100,00	Intégration globale
Rodio Kronsa Peru	Pérou	100,00	Intégration globale
Rodio Portugal	Portugal	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Centroamerica S.A.	Guatemala	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Costa Rica S.A.	Costa Rica	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring El Salvador S.A.C.V.	El Salvador	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Guatemala S.A.	Guatemala	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Honduras S.A.	Honduras	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Mexico	Mexique	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Nicaragua S.A.	Nicaragua	100,00	Intégration globale
Rodio Swissboring Panama Sociedad Anonima	Panama	100,00	Intégration globale
Roger Bullivant Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Romda	États-Unis	100,00	Intégration globale
SB Perou S.A.C	Pérou	100,00	Intégration globale
SBI Egypt Ltd	Egypte	100,00	Intégration globale
SBI Engineering & Construction	Malaisie	100,00	Intégration globale
SBR Soletanche Bachy Fundatii Srl	Roumanie	100,00	Intégration globale
SCI Tivarad	France	100,00	Intégration globale
SCI Vpeusebe	France	100,00	Intégration globale
SFIT Asia	Singapour	100,00	Intégration globale
SFIT ME	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
SFIT Oceania Pty Ltd	Australie	100,00	Intégration globale
Sfitna Llc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Sif Groutbor SA.	Suisse	100,00	Intégration globale
Sine Wall Llc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Sixense Canada Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Sixense Digital	France	100,00	Intégration globale
Sixense Engineering	France	100,00	Intégration globale
Sixense Iberia Limitada	Portugal	100,00	Intégration globale
Sixense Iberia S.A.	Espagne	100,00	Intégration globale
Sixense Inc.	États-Unis	100,00	Intégration globale
Sixense Limited Asia	Hong-Kong	100,00	Intégration globale
Sixense Limited Uk	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Sixense Numerical Engineering Et Consulting Services	France	70,03	Intégration globale
Sixense Oceania Pty	Australie	100,00	Intégration globale
Sixense Soldata	France	100,00	Intégration globale
Soil Engineering Geoservices Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale

Sol Expert International	France	100,00	Intégration globale
Soldata Mexico	Mexique	100,00	Intégration globale
Soldata Ukraine	Ukraine	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Antilles Guyane	Martinique, France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Argentina SA.	Argentine	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Canada Ltd	Canada	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Chile S.A.	Chili	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Cimas SA.	Colombie	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Fondations Speciales	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy France	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy International	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy International (Nz)	Nouvelle-Zélande	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy International Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Llc	Oman	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Paraguay	Paraguay	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Qatar Wll	Qatar	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Services	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Tunnels	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Bachy Uruguay SA.	Uruguay	100,00	Intégration globale
Soletanche Ceska Republika S.R.O.	République tchèque	100,00	Intégration globale
Soletanche Construction Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Soletanche Freyssinet	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Freyssinet It Uk Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Soletanche Freyssinet Jordan Ltd	Jordanie	100,00	Intégration globale
Soletanche Freyssinet Services	France	100,00	Intégration globale
Soletanche Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Soletanche Polska Sp.Z.O.O.	Pologne	100,00	Intégration globale
Soletanche S.A.M.	Monaco	100,00	Intégration globale
Solhydro Spol. S.R.O.	Slovaquie	100,00	Intégration globale
Solsif Maroc	Maroc	100,00	Intégration globale
Sol-Tm	Maroc	100,00	Intégration globale
Tec System	France	100,00	Intégration globale
Terra Armada Ltda	Brésil	100,00	Intégration globale
Terra Armata SRL	Italie	100,00	Intégration globale
Terre Armée	France	100,00	Intégration globale
Terre Armée K K	Japon	100,00	Intégration globale
Tierra Armada CA	Venezuela	100,00	Intégration globale
Tierra Armada Chile SA	Chili	100,00	Intégration globale
Tierra Armada SA	Espagne	100,00	Intégration globale
Tierra Armada SA de CV	Mexique	79,98	Intégration globale
Too Zemin Foundation Technology	Kazakhstan	100,00	Intégration globale
Us Wick Drain	États-Unis	100,00	Intégration globale
Vibro Group Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Vibro Grundbesitz Gmbh	Allemagne	100,00	Intégration globale
Vibro Menard Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Vibro Services Gmbh	Allemagne	100,00	Intégration globale
Z Makina	Turquie	100,00	Intégration globale
Zemin International	Turquie	100,00	Intégration globale
Zetas Arabia Foundation Technology	Arabie Saoudite	75,00	Intégration globale
Zetas Qatar	Qatar	100,00	Intégration globale
Zetas Zemin Technology Turkey	Turquie	100,00	Intégration globale

VINCI Construction UK

C & B Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Conren Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Crispin & Borst Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Faceo Fm UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Genflo Technology Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Norwest Holst Construction Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Pel Interiors Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Powertest Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Rosser & Russel Maintenance Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Sogea Holdings UK	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Storepoint Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow Civil Engineering Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow Construction	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow Construction Southern Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow International Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow International Construction Llc	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Taylor Woodrow International Qatar Llc	Qatar	100,00	Intégration globale

Taylor Woodrow Management Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Taywood Engineering Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Construction UK Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Construction UK Limited - (Saudi Arabia)	Arabie Saoudite	100,00	Intégration globale
VINCI Facilities Partnerships Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Fleet Services Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Group Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Insurance Services Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Partnerships Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI PLC	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Property Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Technology Centre UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Uk Developments Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Weaver PLC	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Entrepose			
Asia Process Plant Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Cmpea	France	84,00	Intégration globale
Constructora Coloso SA (multi-détenue avec Soletanche Freyssinet)	Chili	100,00	Intégration globale
Delattre Bezons Nigeria Limited	Nigéria	86,28	Intégration globale
Delattre Bezons Tunisie (Dbt)	Tunisie	100,00	Intégration globale
Entrepose Algerie (Spa)	Algérie	100,00	Intégration globale
Entrepose Chile Spa	Chili	100,00	Intégration globale
Entrepose Contracting	France	100,00	Intégration globale
Entrepose De Mexico	Mexique	100,00	Intégration globale
Entrepose Group	France	100,00	Intégration globale
Entrepose Industries	France	100,00	Intégration globale
Entrepose Participations	France	100,00	Intégration globale
Geocean	France	100,00	Intégration globale
Geocean Entrepose Middle East Oil & Gas contracting	Emirats Arabes Unis	49,00	Intégration globale
Geocean Peru	Pérou	100,00	Intégration globale
Géogreen	France	85,95	Intégration globale
Geoshipping	Singapour	100,00	Intégration globale
Géostock Asia Pte Ltd	Singapour	90,00	Intégration globale
Géostock Holding	France	90,00	Intégration globale
Geostock Mexique	Mexique	90,00	Intégration globale
Géostock North America Inc.	États-Unis	90,00	Intégration globale
Géostock Sandia	États-Unis	90,00	Intégration globale
Géostock SAS	France	90,00	Intégration globale
Géostock Us Fs	États-Unis	90,00	Intégration globale
Graaven Holding	France	100,00	Intégration globale
Horizontal Drilling International	France	100,00	Intégration globale
Intech	Brésil	100,00	Intégration globale
Nymphéa Environnement	France	100,00	Intégration globale
Pipeline Equipment And Services Pte Ltd	Singapour	100,00	Intégration globale
Pt Geocéan Indonesia	Indonésie	94,00	Intégration globale
Pt Istana Karang Laut	Indonésie	93,97	Intégration globale
Sc Espagne	Espagne	100,00	Intégration globale
Spiecapag	France	100,00	Intégration globale
Spiecapag Australia	Australie	100,00	Intégration globale
Spiecapag Canada	Canada	100,00	Intégration globale
Spiecapag Nuigini	Papouasie-Nouvelle-Guinée	100,00	Intégration globale
Spiecapag Régions France	France	100,00	Intégration globale
Tmsi	France	100,00	Intégration globale
Ugs Gmbh	Allemagne	54,00	Intégration globale
VINCI Environnement	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Grands Projets			
Consorcio VCGP SAS	République Dominicaine	100,00	Intégration globale
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100,00	Intégration globale
CTM Chili (multi-détenue avec Soletanche Freyssinet)	Chili	100,00	Intégration globale
EV LNG Wheatstone (multi-détenue avec Entrepose)	Australie	100,00	Intégration globale
Hydroplus	France	100,00	Intégration globale
Hydroplus Inc	États-Unis	100,00	Intégration globale
Hydroplus Solucoes Para Recursos Hidricas Ltda	Brésil	100,00	Intégration globale
Janin Atlas Inc	Canada	100,00	Intégration globale
John Jones (Excavation) Limited (multi-détenue avec VCT)	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale

Oea Grands Projets	Libye	65,00	Intégration globale
Puente Atlantico SA	Panama	100,00	Intégration globale
Sainrapt Cc Abudabi	Emirats Arabes Unis	100,00	Intégration globale
Sainrapt Et Brice International	France	100,00	Intégration globale
Sociedad Concesionaria Infraestructura Penitenciara Grupo 3			
Sociedad Concesionaria Infraestructura Penitenciara Grupo 3	Chili	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Grands Projets	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Hellas SA	Grèce	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Grands Projets Sdn Bhd	Malaisie	100,00	Intégration globale
VINCI Environment Uk Limited (multi-détenue avec Entrepose)	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
Water Management International	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Terrassement			
Benedetti - Guelpa	France	100,00	Intégration globale
Benedetti Guelpa Suisse	Suisse	100,00	Intégration globale
Centre Est Enrobes	France	100,00	Intégration globale
Climent Travaux Publics	France	100,00	Intégration globale
Graviere d'Alsace Lorraine Weiler & Cie (multi-détenue avec VCT)	France	100,00	Intégration globale
Les Carrières Comtoises	France	100,00	Intégration globale
Malpesa Travaux Publics	France	100,00	Intégration globale
Navarra Terrassements Spéciaux	France	100,00	Intégration globale
Quais du Bâtiment	France	100,00	Intégration globale
Smelt (multi-détenue avec VCT)	France	100,00	Intégration globale
Technovert SARL	France	100,00	Intégration globale
Travaux Publics et Réseaux de l'Est	France	100,00	Intégration globale
Travaux Publics Jean Rohou	France	100,00	Intégration globale
Vct Kos Cambodia Co Ltd	Cambodge	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Terrassement	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Terrassement Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Infrastructure Canada Limited	Canada	100,00	Intégration globale
VINCI Infrastructure Kenya Ltd	Kenya	100,00	Intégration globale
VINCI Infrastructure Uk Limited	Royaume-Uni	100,00	Intégration globale
VINCI Infrastructure USA Inc.	États-Unis	100,00	Intégration globale
Weiler	France	100,00	Intégration globale
Dodin Campenon Bernard			
Campenon Bernard Dodin Ingenierie	France	100,00	Intégration globale
Cap	France	100,00	Intégration globale
Dodin Campenon Bernard	France	100,00	Intégration globale
Dodin Québec Inc	Canada	100,00	Intégration globale
Dodin Réunion	La Réunion, France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Holding			
Dumez Construction	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction	France	100,00	Intégration globale
VINCI Construction Management	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier			
VINCI Immobilier			
174 Boulevard de Paris	France	90,00	Intégration globale
18/20 Porte D'Italie	France	100,00	Intégration globale
6Tant And Sea	France	51,00	Intégration globale
Adrien Froment	France	80,00	Intégration globale
Asnières Lot B	France	100,00	Intégration globale
Attrakt (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
Bikube	France	100,00	Intégration globale
City & You	France	100,00	Intégration globale
Colombes Marine Lot B	France	70,00	Intégration globale
Elypseo	France	70,00	Intégration globale
Euralille 4.2 (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
Ferme De Chateaufort	France	95,00	Intégration globale
Fonciere Kermen	France	100,00	Intégration globale
Holdering To Lyon	France	90,00	Intégration globale
La Reine Blanche	France	80,00	Intégration globale
La Rochelle Perigny	France	70,00	Intégration globale
Lazam Promotion	France	100,00	Intégration globale
Lille Saint Antoine (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
M3 Sud Confluence	France	65,00	Intégration globale
Marseille 123 Saint Julien	France	85,00	Intégration globale

Marseille Corderie (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
Massy Parc	France	50,00	Intégration globale
Massy Parc 2	France	50,00	Intégration globale
Neuilly Sur Marne Qmb 1A	France	44,45	Intégration globale
Nice Le Ray	France	100,00	Intégration globale
Noisy Cornouiller	France	100,00	Intégration globale
Ovelia	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 17	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 31	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 33	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 54	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 68	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 69	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 74	France	90,00	Intégration globale
Ovelia 78	France	90,00	Intégration globale
Ovelia Nord Est	France	90,00	Intégration globale
Perlines	France	51,00	Intégration globale
PIA Stade de Nice (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
Reims Capucins (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
Roque Taillant	France	50,00	Intégration globale
Sabari	France	100,00	Intégration globale
Sablin	France	100,00	Intégration globale
Saint Aubin	France	75,00	Intégration globale
Saint Etienne Poste Weiss	France	65,00	Intégration globale
Saint Maurice du Valais	France	100,00	Intégration globale
SCCV 29 Route de Collonges	France	100,00	Intégration globale
SCCV Beb Paul Bert	France	70,00	Intégration globale
SCCV Bobigny Courneuve	France	51,00	Intégration globale
SCCV Fecamp rue de l'Inondation	France	70,00	Intégration globale
SCCV Istres route de la Capelette	France	51,00	Intégration globale
SCCV Marseille Picot	France	70,00	Intégration globale
SCCV Melun route de Montereau	France	80,00	Intégration globale
SCCV Moulin des Justices	France	70,00	Intégration globale
SCCV POP	France	50,00	Intégration globale
Sceneo	France	50,00	Intégration globale
Seine Ampere	France	75,00	Intégration globale
Silver Leman	France	60,00	Intégration globale
SNC VINCI Immobilier D'Entreprise	France	100,00	Intégration globale
Student Factory	France	100,00	Intégration globale
Student Factory Est	France	100,00	Intégration globale
Student Factory Nord	France	100,00	Intégration globale
Student Factory Ouest	France	100,00	Intégration globale
Student Factory Sud	France	100,00	Intégration globale
Taverny Broussais	France	70,00	Intégration globale
Terra Cais (multi-détenue avec VCF)	France	100,00	Intégration globale
To Lyon	France	90,00	Intégration globale
Vi2C	France	100,00	Intégration globale
Villa Paul Guiraud	France	51,00	Intégration globale
VINCI Immobilier	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Aménagement	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Commercial	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Conseil	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Corporate Venture	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Développement Hôtelier	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Grand Ouest	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Ile-de-France	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Imestia Bagneux Casino	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier In Defense	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Méditerranée	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Monaco	Monaco	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Nord Est	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Promotion	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Property Management	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Résidences Gérées	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Résidences Services	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Résidentiel	France	100,00	Intégration globale
VINCI Immobilier Rhône Alpes Auvergne	France	100,00	Intégration globale
VINCI SAS	France	100,00	Intégration globale

VINCI Holdings**VINCI Holdings**

CBC - Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction	France	100,00	Intégration globale
G+H Montage	Allemagne	100,00	Intégration globale
G+H Montage Unterstützungskasse GmbH	Allemagne	100,00	Intégration globale
LNRD	France	100,00	Intégration globale
SCCV Cesaire Les Groues	France	100,00	Intégration globale
SCI Hebert Les Groues	France	100,00	Intégration globale
SNEL	France	100,00	Intégration globale

SOC 59	France	100,00	Intégration globale
VINCI	France	100,00	Intégration globale
VINCI Assurances	France	100,00	Intégration globale
VINCI Colombie	France	100,00	Intégration globale
VINCI Deutschland	Allemagne	100,00	Intégration globale
VINCI Finance International	Belgique	100,00	Intégration globale
VINCI Management	France	100,00	Intégration globale
VINCI Rueil Gestion	France	100,00	Intégration globale

II. Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

MEEA : entreprise associée

MECO : coentreprise

	Siège social	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation
1. CONCESSIONS			
VINCI Autoroutes			
Axxes	France	42,95	MEEA
VINCI Airports			
Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard	France	49,00	MECO
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel Sa	Chili	40,00	MECO
Kansai Airports Kk	Japon	40,00	MECO
Lyon Duty Free	France	15,30	MECO
Lojas Francas De Portugal Sa	Portugal	51,00	MECO
Sfb Fueling Llc	États-Unis	50,00	MECO
Coriport Sa	Costa Rica	44,68	MEEA
VINCI Highways			
Aegean Motorway	Grèce	15,28	MEEA
Granvia	Slovaquie	50,00	MECO
Highways Operations B.V.	Pays-Bas	50,00	MECO
Hounslow Highways Investment Ltd	Royaume-Uni	50,00	MECO
Hounslow Highways Services Ltd	Royaume-Uni	50,00	MECO
Island Roads Investment Ltd	Royaume-Uni	50,00	MECO
Island Roads Services Ltd	Royaume-Uni	50,00	MECO
Lusoponte	Portugal	40,98	MECO
Morgan VINCI Limited	Royaume-Uni	50,00	MECO
MRDC Operations Corporation	Canada	25,00	MEEA
North West Concession Company	Russie	50,00	MECO
Olympia Odos Operation	Grèce	29,90	MEEA
Olympia Odos SA	Grèce	29,90	MEEA
Prado Sud	France	58,51	MECO
Sgtp Highways Bypass Lp	Canada	37,50	MECO
Société Marseillaise Tunnel Prado-Carenage	France	33,29	MECO
Strait Crossing Development Inc	Canada	19,90	MEEA
TollPlus Europe Ltd	Irlande	30,00	MECO
Tollplus India Plc	Inde	30,00	MECO
Tollplus Llc	États-Unis	30,00	MECO
Two Capitals Highways Llc	Russie	40,00	MEEA
United Toll Collection Systems Llc	Russie	50,00	MECO
Via 40 Express	Colombie	50,00	MECO
Via Gateway Thüringen	Allemagne	50,00	MECO
Via Niedersachsen Gmbh & Co Kg	Allemagne	50,00	MECO
Via Solution Thüringen Gmbh & Co	Allemagne	50,00	MECO
Via Solutions Sudwest	Allemagne	53,62	MECO
VINCI Concessions Russie	France	50,00	MECO
Wvb East End Partners	États-Unis	33,33	MECO

VINCI Railways			
Lisea	France	33,40	MECO
Rhonexpress	France	35,20	MECO
Synerail	France	70,00	MECO
VINCI Stadium			
Nice Eco Stadium	France	50,00	MEEA
Stade Bordeaux Atlantique	France	50,00	MECO

Autres Concessions			
Bameo	France	50,00	MECO
Semao	France	40,00	MECO

2. CONTRACTING

VINCI Energies

VINCI Energies France

Cinergy	France	50,00	MECO
Evesa	France	26,00	MECO
Grand Poitiers Lumiere	France	50,00	MECO
Synerail Exploitation	France	40,00	MEEA

VINCI Energies International Systems

Co-entreprise AR-TR	Canada	50,00	MECO
Co-entreprise ATA	Canada	33,33	MECO
Co-entreprise Transelec-Arno	Canada	50,00	MECO
Consortium ATA	Canada	33,33	MECO
Consortium Transar s.e.n.c.	Canada	50,00	MECO
Construction Energie Renouvelable Inc.	Canada	33,33	MECO
Construction Energie Renouvelable s.e.n.c.	Canada	33,33	MECO
Entreprise Transelec-Arno Inc.	Canada	50,00	MECO

VINCI Energies Europe East

Beluk Gmbh	Allemagne	25,00	MEEA
Event Power Group	Pays-Bas	33,33	MEEA

VINCI Energies Europe West

PPP Betrieb Schulen Eupen Sa	Belgique	75,00	MECO
PPP Schulen Eupen SA	Belgique	19,00	MECO
TBT-ACE	Portugal	25,00	MECO

Eurovia

Eurovia France

Ast - Antwerp Stone Terminal	Belgique	32,25	MEEA
Bremanger Quarry	Norvège	23,00	MEEA
C3L	France	40,00	MECO
Calcaires et Diorites du Perigord	France	42,97	MEEA
Carrieres Lannurien	France	50,00	MECO
Carrieres Roy	France	50,00	MECO
CBSUD - Carrieres Bourgogne Sud	France	35,54	MEEA
Eurarco France	France	35,00	MEEA
Gba - Granulat Bourgogne Auvergne	France	30,00	MEEA
Gdfc - Granulats de Franche Comte	France	40,00	MEEA
Languedoc Roussillon Materiaux	France	50,00	MECO
Les Sablières de l'Atlantique	France	40,55	MEEA
Midi Pyrenees Granulats (ex Sablieries de Garonne)	France	21,00	MEEA
Sablières de Gurgy	France	50,00	MECO
Société Carbonates de Chateaupanne	France	35,00	MEEA
Société des Carrieres de Bevenais	France	50,00	MECO
Société d'Exploitation de Carrieres	France	50,00	MECO
Vergne Freres	France	39,98	MEEA

Eurovia Amériques - Royaume-Uni

Asfaltos Cono Sur SA	Chili	25,05	MEEA
Bear Scotland Ltd	Royaume-Uni	37,50	MECO
Ringway Jacobs Ltd	Royaume-Uni	50,00	MECO
Wight Building Materials Limited	Royaume-Uni	50,00	MECO

Eurovia Europe, Rails Et Spécialités

Amw- Asphaltmischwerke Westfalen Gmbh	Allemagne	50,00	MECO
Arge Cjv Bab A7	Allemagne	50,00	MECO
Eurobud Asfalty	Pologne	51,00	MECO
GJW	République Tchèque	49,75	MECO
HANSE Asphaltmischwerke GmbH	Allemagne	45,00	MEEA
OFC	Chili	50,00	MECO
Silesia Asfalty	Pologne	51,00	MECO
Steinbruch Lasbeck Gmbh	Allemagne	50,00	MECO
VINCI Construction			
VINCI Construction France			
Archipel lot 05	France	50,00	MECO
Conditionnement Dechets Beton	France	48,90	MEEA
Miralis	France	49,00	MECO
SCCV Atland Adim Les Terrasses de L'Arsenal	France	49,90	MECO
SCCV Brest La Calypso	France	60,00	MECO
SCCV Les Jardins d'Abraxas 1	France	50,00	MECO
SCCV Redadim	France	50,00	MECO
SCCV Rss Marseille Prado	France	50,00	MECO
SCCV Vaucresson Yves du Manoir	France	50,00	MECO
SCCV Vendin Le Vieil	France	50,00	MECO
Société Projet Casernes du Loiret	France	49,00	MECO
VINCI Construction International Network			
Entreprise Audemard Pacifique	Nouvelle-Calédonie	25,00	MEEA
PPP Projekt Sp Z.O.O.	Pologne	49,87	MECO
Socam Pacifique	Nouvelle-Calédonie	50,00	MECO
Terminal céréalière du Port de La Réunion	La Réunion, France	19,90	MEEA
Soletanche Freyssinet			
Bac Eolica Estructural	Brésil	70,00	MECO
Bac Pre-Fabricados	Brésil	70,00	MECO
Freysas	Turquie	50,00	MECO
Freyssinet Psc (M) Sdn Bhd	Malaisie	50,00	MECO
Freyssinet Psc Brunei Sdn Bhd	Brunei	50,00	MECO
Geoconstrucciones S.A.S.	Colombie	50,00	MECO
Jetgrunn 2000 As	Norvège	15,00	MEEA
Societe des Travaux d'Entretien du Metro Sotem	France	50,00	MECO
Zetas Agt Mmc Ltd Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	50,00	MECO
Zetas Apex Lebanon	Liban	50,00	MECO
Zetas Ats Foundation Abu Dhabi	Emirats Arabes Unis	50,00	MECO
VINCI Construction UK			
VSM (Ncgm) Limited	Royaume-Uni	50,00	MEEA
VSM Estates (Uxbridge) Limited	Royaume-Uni	50,00	MECO
VSM Estates Limited	Royaume-Uni	25,00	MEEA
VINCI Construction Grands Projets			
Qatari Diar - VINCI Construction	Qatar	49,00	ME-CO
Vinci Terna Construction Jv	Serbie	51,00	ME-CO
Entrepose			
Banyan Caverns Storage Services	Singapour	31,50	MEEA
Doris Engineering (multi-détenue avec VINCI Construction Holding)	France	40,00	MEEA
Géosud	France	1,80	MEEA
Gisca Spie	Espagne	47,50	MEEA
HDI LATAM	Mexique	50,00	MECO
TSM3D	France	34,04	MEEA

VINCI Construction Holding			
Compagnie d'Entreprises CFE (Groupe)	Belgique	12,11	MEEA
VINCI Immobilier			
VINCI Immobilier			
28 Les Accates	France	50,00	MECO
Abraham Bloch Lyon	France	49,00	MECO
Antony Harmony 2	France	49,00	MECO
Antony Pajeaud 1	France	49,00	MECO
Apicil Part Dieu	France	36,00	MECO
Asnieres Lot D	France	50,00	MECO
Bagneux High Garden	France	50,00	MECO
Bagnolet Allende	France	51,00	MECO
Bussy Sycomore SY23AB	France	33,33	MECO
Bussy Sycomore SY29A	France	33,33	MECO
Chamalieres Tiretaine	France	40,00	MECO
Clamart La Lisiere	France	51,00	MECO
Corbeil Spinedi	France	50,00	MECO
Cote Canal	France	45,00	MECO
Decines Montout Z1	France	60,00	MECO
Dijon Patrimoine	France	51,00	MECO
Drancy Rue Des Midinettes	France	50,00	MECO
Gabinienne D'Amenagement	France	30,00	MECO
Gif Moulon A2	France	25,00	MECO
Gif Moulon A3	France	25,00	MECO
Gif Moulon A4	France	25,00	MECO
Gif Moulon B4 B5	France	25,00	MECO
Hotels A1 - A2	France	50,00	MECO
Ilink (multi-Détenue Avec VCF)	France	50,00	MECO
Jardin des Deux Rives	France	45,33	MECO
Kervin	France	50,00	MECO
La Nef Lumière	France	12,50	MEEA
Le Lavandou - Ilot 2	France	50,00	MECO
Lieusaint Lots 3 Et 4	France	49,00	MECO
Madera	France	50,00	MECO
Marseille Sainte Marguerite	France	50,00	MECO
Marseille U522	France	50,00	MECO
Massy Chateau	France	50,00	MECO
Massy Vilgenis	France	50,00	MECO
Mixte D-E	France	50,00	MECO
Monroc Lot3	France	50,00	MECO
Neuilly Sur Marne Qmb 10B	France	44,45	MECO
Nice Gare Du Sud	France	50,00	MECO
Noisy l'Ourcq	France	50,00	MECO
O' Fil du Bois	France	51,00	MECO
Parc des Arenes	France	50,00	MECO
Quartier Anatole France	France	33,33	MECO
Quartier Suisse	France	45,00	MECO
Residence Bellefontaine	France	50,00	MECO
Residence du Grand Chene	France	50,00	MECO
Roquevaire 1	France	50,00	MECO
Rueil Arsenal Bons Raisins	France	50,00	MECO
Saint Leu Rue Jay	France	50,00	MECO
Saint Ouen Picasso	France	30,00	MECO
Saint Roch	France	50,00	MECO
SCCV Aix Victoria	France	50,00	MECO
SCCV Cannes Jourdan	France	50,00	MECO
SCCV Canopea A Lyon 7	France	50,00	MECO
SCCV Montpellier Marquerose	France	50,00	MECO

SCI Herblay	France	50,00	MECO
SCI Lyon 7 - 4-12 Rue Des Girondins	France	33,33	MECO
SCI Lyon 7 - 8-10 Rue Lieutenant-Colonel Girard	France	33,33	MECO
Secret Garden Strasbourg	France	50,00	MECO
SNC Charles	France	50,00	MECO
SNC Tissandie	France	51,00	MECO
Speed Rehab	France	30,00	MECO
Spirito Verde Entreprise	France	49,00	MECO
SSCV - L'Ilot des Fins	France	50,00	MECO
Testimonio 2	Monaco	33,00	MECO
Thiais Robespierre	France	70,00	MECO
Trilogie	France	50,00	MECO
Urbain Pro Valenton	France	51,00	MECO
Urbat Promotion	France	49,90	MECO
Villa des Suisses à Nanterre	France	50,00	MECO
VINCI Immobilier Reside Etudes Rss Niort	France	50,00	MECO
Yumi	France	50,00	MECO
VINCI Holding			
Constructora Concreto SA	Colombie	20,00	MEEA

9.3. Règlement du Plan d'Épargne de Groupe (version consolidée)

CASTOR INTERNATIONAL

REGLEMENT DU PLAN D'EPARGNE GROUPE

D'ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

DU

GROUPE VINCI



Version consolidée au 15 novembre 2021, intégrant les avenants modificatifs du 15 février 2012, du 15 octobre 2012, du 25 novembre 2013, du 28 novembre 2014, du 30 décembre 2015, du 30 décembre 2016, du 30 décembre 2017, du 28 décembre 2018, du 20 novembre 2019, du 17 décembre 2020 et du 15 novembre 2021 s'appliquant aux avoirs constitués lors de l'opération 2022.

PREAMBULE

Le présent Plan d'Epargne Actionnariat International du groupe VINCI dénommé ci-après le « PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL » a été institué par VINCI, Société anonyme au capital de 1 495 905 940 euros, dont le siège social est situé 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, ci-après dénommée « VINCI ».

Le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est applicable aux Sociétés Adhérentes. Il bénéficie à l'ensemble des Bénéficiaires des Sociétés Adhérentes sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent règlement.

Les Annexes font partie intégrante du Plan.

ARTICLE 1 - OBJET DU PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL poursuit l'objectif de renforcer l'appartenance au groupe VINCI en permettant aux Bénéficiaires des Sociétés Adhérentes de participer, avec l'aide de celles-ci, aux offres de titres VINCI réservées aux salariés du groupe VINCI (ci-après dénommée « Offre d'Actionnariat »).

Les Offres d'Actionnariat portent, au choix de l'émetteur, sur des actions VINCI nouvellement émises dans le cadre des augmentations de capital réservées aux Bénéficiaires et/ou sur des actions existantes préalablement rachetées par VINCI.

Le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL établit le cadre pour la mise en place des Offres d'Actionnariat. Le présent règlement est soumis au droit français, sous réserve des dispositions contraires de droit local applicables dans les pays faisant partie du périmètre des Offres d'Actionnariat et des dispositions particulières qu'il prévoit.

ARTICLE 2 - PERIMETRE DU PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est institué au bénéfice (i) des sociétés ou groupements d'intérêt économique dans lesquels VINCI détient directement ou indirectement plus de 50% du capital (à la date de demande d'adhésion), ayant leur siège social hors de France et incluses dans le périmètre de consolidation ou de combinaison de comptes de la société VINCI en application de l'article L. 233-16 du Code de commerce français, (ii) des sociétés dans lesquelles VINCI détient, directement ou indirectement, entre un tiers inclus et 50% du capital social inclus (à la date de la demande d'adhésion), sous réserve de l'approbation du Président-Directeur Général de VINCI, à condition que ces sociétés soient contrôlées de façon exclusive par VINCI et donc consolidées par intégration globale et que leur organe de décision approuve leur adhésion au Plan, et (iii) de VINCI et sociétés ou groupements d'intérêt économique détenus par VINCI dans les mêmes conditions que prévu au (i), ayant leur siège social en France, mais en ce qui les concerne, uniquement pour permettre l'accès au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL aux salariés employés dans leurs établissements situés hors de France,

ci-après dénommées individuellement ou collectivement la ou les « Société(s) Eligible(s) ».

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Les Sociétés Eligibles et VINCI constituent le « groupe VINCI » pour les besoins de ce règlement.

Dans le périmètre ainsi défini, les dispositions du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL s'appliquent aux Sociétés Eligibles qui auront manifesté leur volonté de bénéficier du présent PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL en adhérant à celui-ci dans les conditions prévues à l'article 16 du présent règlement (ci-après dénommées individuellement ou collectivement la ou les « Société(s) Adhérentes(s) »).

La liste des Sociétés Adhérentes figure en Annexe I. Elle est mise à jour au fur et à mesure des nouvelles adhésions ou sorties du périmètre.

A l'occasion de chaque Offre d'Actionnariat, le Conseil d'Administration de VINCI fixe la liste des pays dans lesquels l'Offre d'Actionnariat sera proposée (« Périmètre de l'Offre ») aux Bénéficiaires du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL (tel que ce terme est défini ci-dessous).

ARTICLE 3 - BENEFICIAIRES

Ont la qualité de bénéficiaires du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL (ci-après dénommés « Bénéficiaires ») :

- tous les salariés d'une Société Adhérente dont le siège social est situé hors de France, titulaires d'un contrat de travail à la date de dépôt de leur bulletin de souscription à une Offre d'Actionnariat et justifiant d'une ancienneté minimum de 6 mois, consécutifs ou non, au cours de la période de 12 mois précédant le dépôt de son bulletin de souscription, sous réserve des aménagements requis en droit local et précisés, le cas échéant, dans les documents d'information destinés aux Bénéficiaires ;
- les salariés de VINCI ou d'une Société Adhérente dont le siège social est situé en France employés au sein d'un établissement situé hors de France, sous réserve du respect de la condition d'ancienneté visée ci-dessus ;
- les chefs d'entreprises, ou s'il s'agit de sociétés, leurs présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire, des Sociétés Adhérentes dont le siège social est situé hors de France dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus deux cent cinquante Bénéficiaires, sous réserve du respect de la condition d'ancienneté visée ci-dessus et des dispositions de droit local applicable.

Une Offre d'Actionnariat sera ouverte aux Bénéficiaires exerçant leur activité au sein des Sociétés Adhérentes ayant leur siège social dans un pays faisant partie du Périmètre de l'Offre ou employés au sein des établissements des Sociétés Adhérentes précitées ou des Sociétés Adhérentes françaises, à condition que ces établissements soient situés dans un pays faisant partie du Périmètre de l'Offre.

La condition énoncée ci-dessus n'est pas requise en ce qui concerne la société VINCI Mobility, l'ensemble de ses salariés pouvant participer aux Offres d'Actionnariat, quel que soit le pays dans lequel ils exercent leur activité (en ce compris les pays ne faisant pas partie du Périmètre de l'Offre), sous réserve des conditions juridiques de faisabilité de l'offre dans le pays considéré.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

ARTICLE 4 - LES FORMALITES DE L'ADHESION

L'adhésion au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL par un Bénéficiaire résulte du seul versement volontaire du Bénéficiaire dans le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL à l'occasion d'une Offre d'Actionnariat. Pour participer à l'Offre d'Actionnariat, le Bénéficiaire remplit un bulletin, sous forme papier ou électronique, mis à sa disposition à cet effet.

La décision par un Bénéficiaire de participer ou non au présent PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL et à toute Offre d'Actionnariat effectuées dans le cadre du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est entièrement personnelle et volontaire. Elle n'est constitutive d'aucun droit acquis et ne préjuge en rien de la possibilité qui lui serait accordée de participer à une autre opération du même type au cours des années suivantes. Elle ne lui confère aucun droit à l'égard de son emploi et n'aura aucune incidence, positive ou négative, sur celui-ci.

L'adhésion au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL emporte pour chaque Bénéficiaire l'acceptation des dispositions du présent règlement et, le cas échéant, celles des règlements des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (« FCPE ») dont il souscrit des parts.

ARTICLE 5 - RESSOURCES

L'alimentation du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est assurée au moyen des ressources suivantes :

- les versements volontaires des Bénéficiaires ;
- La contribution complémentaire de l'employeur selon les modalités définies à l'article 7 ;
- les produits et revenus des avoirs constitués au sein du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

ARTICLE 6 - VERSEMENTS DES BENEFICIAIRES

Tout versement volontaire au Plan effectué par un Bénéficiaire doit être d'un montant minimal unitaire fixé pour chaque Offre d'Actionnariat dans les limites prévues par la réglementation française sur les plans d'épargne ou, en cas de souscription des actions VINCI en direct, au prix de souscription d'une action VINCI.

Les versements volontaires au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ne peuvent être effectués que pendant la période de souscription à une Offre d'Actionnariat fixée par le Conseil d'Administration de VINCI.

Le total des versements volontaires d'un Bénéficiaire ne doit pas excéder au cours d'une année civile le quart de sa rémunération annuelle brute ou, s'il s'agit d'un Bénéficiaire mentionné au 3^{ème} tiret de l'Article 3, de son revenu professionnel imposé à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente. Ce plafond peut être augmenté ou réduit en fonction des législations locales en vigueur. Les règles spécifiques applicables aux Bénéficiaires concernés sont précisées dans les documents d'information rédigés à leur attention à l'occasion de chaque Offre d'Actionnariat.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Les modalités administratives des versements sont détaillées dans les documents d'information destinés aux Bénéficiaires.

ARTICLE 7 - CONTRIBUTION DE LA SOCIETE ADHERENTE

Les Sociétés Adhérentes prennent en charge les frais de tenue des comptes individuels des Bénéficiaires auprès des établissements mandatés pour assurer la gestion des avoirs investis dans le cadre du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

La prise en charge de ces frais cesse après le départ du Bénéficiaire du groupe VINCI, à l'exception des départs à la retraite ou pré-retraite. Ces frais incombent dès lors à ces Bénéficiaires et sont perçus par prélèvement sur leurs avoirs.

Chaque Société Adhérente peut également apporter une contribution complémentaire. Cette contribution complémentaire est réservée aux seuls Bénéficiaires d'une Société Adhérente dont le contrat de travail est en cours à la date de dépôt de leurs bulletins de souscription à une Offre d'Actionnariat ou, le cas échéant, à la date de livraison des actions souscrites par les Bénéficiaires avec leur versement personnel.

Cette contribution complémentaire peut prendre la forme d'un versement complémentaire aux versements volontaires effectués par les Bénéficiaires dans le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ; d'une livraison d'actions à titre gratuit, concomitante au versement du Bénéficiaire ou différée dans le temps ; ou de la prise en charge des coûts de l'attribution gratuite d'actions faite par VINCI au profit des Bénéficiaires salariés de la Société Adhérente.

Lorsque la contribution complémentaire prend la forme d'une livraison différée d'actions à titre gratuit, celles-ci sont régies par les termes et conditions définis à l'Annexe II.

Le barème et les modalités de la contribution complémentaire applicables à une Offre d'Actionnariat figurent en Annexe III. Cette annexe a vocation à être mise à jour à l'occasion de chaque Offre d'Actionnariat.

A l'occasion de chaque Offre d'Actionnariat, les Bénéficiaires sont informés des modalités de la contribution complémentaire dans les documents d'information rédigés à leur attention.

ARTICLE 8 - EMPLOIS DES SOMMES

8.1 Délai d'emploi des fonds

Les sommes versées sur un compte d'adhérent au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL sont employées par le dépositaire des fonds ou le teneur de compte, selon le cas, dans un délai maximum de quinze jours à compter de leur versement au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

8.2 Affectation des sommes

Les sommes versées dans le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL pourront être affectées à l'acquisition :

- des parts de FCPE relais ayant vocation à être fusionnés dans le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » après accord du Conseil de Surveillance et agrément de l'AMF ;

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

- d'actions VINCI.

Les FCPE proposés au sein du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL sont des fonds communs de placement régis par les dispositions du Code monétaire et financier français et notamment ses articles L. 214-164 et L. 214-165.

La souscription des parts de FCPE ou des actions dans le cadre d'une Offre d'Actionariat emporte nécessairement l'adhésion au règlement du présent PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL et, le cas échéant, à ceux des FCPE.

Le règlement et le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) des FCPE proposés dans le cadre du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL sont joints en Annexe IV.

8.3 Offres d'Actionariat et réduction éventuelle

Dans l'hypothèse où le montant total des versements des Bénéficiaires et, le cas échéant, de la contribution complémentaire de l'employeur collectés à l'occasion d'une Offre d'Actionariat dépasserait le plafond de l'offre fixé par le Conseil d'administration de VINCI, il serait procédé à une réduction des demandes dans les conditions suivantes : après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond. Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire, le trop versé étant remboursé aux Bénéficiaires à concurrence de leur apport personnel ou le montant à prélever ajusté au montant de l'attribution définitive, selon les modalités de règlement mises en place localement.

ARTICLE 9 - TENEUR DE REGISTRE

Chaque Bénéficiaire est titulaire d'un compte d'adhérent au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL tenu dans les livres de Amundi ESR (Epargne Salariale & Retraite), Société Anonyme au capital de 24 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 433 221 074, dont le siège social est 90 boulevard Pasteur 75015 Paris et dont l'adresse postale est 26956 VALENCE CEDEX 9, ci-après dénommé « le Teneur de Registre ».

Pour les bénéficiaires salariés des sociétés filiales du groupe VINCI situées aux Etats-Unis, un compte d'adhérent au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est tenu dans les livres de Shareworks by Morgan Stanley, dont le siège social est situé à Renaissance, Ground Floor North, 9-16 Dingwall Road, Croydon, CR0 2NA.

Amundi ESR et Shareworks by Morgan Stanley sont ci-après dénommées « le Teneur de Registre ».

ARTICLE 10 - CAPITALISATION DES REVENUS

Les revenus du portefeuille collectif constitués par le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL », y compris les dividendes, peuvent être réinvestis dans le FCPE, ou distribués le cas échéant si le porteur le souhaite en fonction des modalités spécifiées par le règlement du FCPE.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Les sommes ainsi réinvesties donnent lieu à l'émission de parts (ou de fractions de parts) nouvelles.

Les nouvelles parts obtenues ont la même date de disponibilité que leurs avoirs d'origine.

Les revenus et les plus-values perçus par les Bénéficiaires sont soumis au régime fiscal applicable dans (i) le pays de la source des revenus, (ii) le pays de résidence du Bénéficiaire et (iii) le pays de résidence de la Société Adhérente.

Les Bénéficiaires souscrivant les actions VINCI en direct bénéficieront des dividendes selon les modalités pratiques décrites dans les documents d'information rédigés à leur attention.

ARTICLE 11 - DELAIS D'INDISPONIBILITE

11.1 Période d'indisponibilité

Les avoirs constitués par les Bénéficiaires au sein du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ne deviennent disponibles qu'après l'expiration d'un délai d'indisponibilité, décompté de date à date à compter de la livraison des actions aux Bénéficiaires et dont la durée est précisée par pays dans les documents d'information rédigés à l'attention des Bénéficiaires à l'occasion de chaque Offre d'Actionariat.

Les avoirs peuvent exceptionnellement être débloqués avant l'expiration du délai d'indisponibilité dans les cas prévus à l'Article 11.2 ci-dessous.

11.2 Cas de déblocage anticipé

Le Bénéficiaire peut demander le déblocage de ses avoirs constitués au sein du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL dans les cas suivants :

(a) Invalidité du Bénéficiaire. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° alinéas de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale français ou son équivalent en droit local, lorsque notamment le taux d'incapacité atteint au moins 80% et l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;

(b) Décès du Bénéficiaire. Dans ce cas, il appartient aux ayants droit du Bénéficiaire de demander la liquidation de ses droits ;

(c) Rupture du contrat de travail. Il est précisé que la mobilité intragroupe VINCI ne constitue pas un cas de déblocage anticipé, sauf si elle est accompagnée d'un changement de pays d'emploi ;

(d) Perte de la qualité de Société Adhérente. En cas de baisse du niveau de détention ou contrôle de Vinci, la Société Adhérente perd la qualité de membre du groupe VINCI.

S'agissant de certains pays du périmètre de l'Offre d'Actionariat, la liste des cas de déblocage anticipé pourra être modifiée, certains cas pouvant ne pas être ouverts. Par ailleurs, de nouveaux cas pourront venir compléter cette liste. De surcroît, selon les contraintes imposées par la législation, son interprétation, les règlements et les pratiques administratives propres au pays de résidence de chaque Société Adhérente des règles plus ou moins restrictives pourront se juxtaposer aux cas évoqués ci-dessus.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Pour chaque Offre d'Actionnariat, la liste des cas de déblocage anticipé applicable aux Bénéficiaires par pays sera indiquée dans les documents d'information remis ou mis à disposition des Bénéficiaires à l'occasion de chaque Offre d'Actionnariat.

La demande du Bénéficiaire peut intervenir à tout moment à compter de la survenance du fait générateur. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des avoirs susceptibles d'être débloqués.

ARTICLE 12 - DEMANDE DE SORTIE

Les demandes de sortie anticipée, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, seront adressées par le Bénéficiaire à son employeur ou au correspondant local désigné par VINCI, qui les transmettra, après contrôle de leur recevabilité, au Teneur de Registre.

Les demandes de sortie à l'issue du délai de blocage doivent parvenir directement au Teneur de Registre concerné par courrier ou au travers du site internet sécurisé mis en place par ce dernier.

ARTICLE 13 - INFORMATION DES BENEFICIAIRES

Le règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est remis sur simple demande auprès du Service des Ressources Humaines d'une Société Adhérente.

Les Bénéficiaires reçoivent après chaque opération de souscription à une Offre d'Actionnariat et au moins une fois par an un relevé de compte indiquant le montant de leurs versements, le nombre de parts/actions acquises et le nombre total de parts/actions détenues ventilé par année de disponibilité, la dernière valeur de part/d'action connue et le montant total de leurs avoirs disponibles et indisponibles. A défaut, seul un relevé annuel leur est adressé. De même, il leur est adressé un relevé de compte qui indique, après chaque opération de remboursement, la nouvelle situation de leur compte.

Les modalités d'accès à ces informations sont reprises sur le relevé individuel du Bénéficiaire et peuvent lui être communiquées par le Service des Ressources Humaines de la Société Adhérente dont il dépend.

Enfin, à la clôture de chaque exercice, la société de gestion du FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » établit un rapport sur la gestion du FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » pendant l'exercice écoulé. Ce rapport de gestion est adressé à VINCI pour approbation du Conseil de Surveillance du FCPE « CASTOR INTERNATIONAL ». Ce rapport est tenu à la disposition de chacun des Bénéficiaires qui en fera la demande auprès de la Société Adhérente qui l'emploie.

ARTICLE 14 - DEPART D'UN BENEFICIAIRE DU GROUPE VINCI

En cas de cessation du contrat de travail, le Bénéficiaire peut rester adhérent du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL après son départ. En revanche, il ne peut effectuer de nouveaux versements.

Au moment du départ du groupe VINCI, le Bénéficiaire reçoit un état récapitulatif aux fins de faciliter le remboursement et le transfert de ses avoirs. Cet état comporte l'identification du

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Bénéficiaire et la description de ses avoirs acquis avec mention des dates auxquelles ces avoirs sont disponibles.

Son employeur lui fait préciser l'adresse à laquelle lui seront expédiés les relevés de compte afférents à ses droits et le règlement de la contre-valeur des parts ou le produit de cession des actions lorsqu'il demandera la liquidation de ses avoirs.

Ultérieurement, tout Bénéficiaire adhérent devra informer directement le Teneur de Registre, en cas de changement de domicile, de l'adresse à laquelle devront être envoyés les différents éléments d'information sur ses avoirs ou, le cas échéant, le produit de la liquidation de ses avoirs.

Dans le cas d'avoirs détenus dans un FCPE, lorsqu'un Bénéficiaire ne peut être atteint à l'adresse indiquée par lui, les droits auxquels il peut prétendre sont conservés dans le FCPE et tenus à sa disposition par le dépositaire du FCPE et seront traités conformément aux dispositions du règlement du FCPE.

ARTICLE 15 - MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » est contrôlé par un Conseil de Surveillance dont la composition et le fonctionnement sont précisés par le règlement du FCPE.

La Direction de VINCI communique à chaque membre du Conseil de Surveillance, prévu au règlement du FCPE, le rapport de gestion visé au dernier alinéa de l'article 13 établi par la société de gestion du FCPE sur les opérations du FCPE et les résultats obtenus pendant l'année écoulée, ainsi que l'inventaire et tous les documents annexés à ce rapport.

Le Conseil de Surveillance est obligatoirement réuni chaque année pour examiner les résultats obtenus pendant l'année écoulée et approuver le rapport de la société de gestion du FCPE sur les opérations réalisées.

Le Conseil de Surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires.

ARTICLE 16 - ADHESION - RETRAIT - SORTIE DES SOCIETES ADHERENTES

Les Sociétés Eligibles peuvent adhérer au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL en remplissant un acte d'adhésion. Toute demande d'adhésion au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL émanant d'une Société Eligible doit être adressée à la Direction Générale de VINCI. L'adhésion prendra effet immédiatement, sauf refus notifié par VINCI.

Dans le cas où une Société Adhérente vient à perdre la qualité de Société Eligible pour quelque motif que ce soit (par exemple, la détention par VINCI passe à 50% ou moins, la société n'est plus sous contrôle exclusif de VINCI, ou sortie totale du groupe VINCI), son retrait du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est automatique et immédiat.

En ce cas, les Salariés Eligibles de la Société Adhérente ne peuvent plus effectuer de nouveaux versements dans le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL. Les Bénéficiaires de la Société Adhérente ayant des avoirs dans le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL à la date de la sortie de la Société Adhérente du groupe VINCI continuent à détenir leurs avoirs dans les conditions prévues par le présent règlement.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

L'adhésion au PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL d'une nouvelle société ou le retrait d'une Société Adhérente n'a pas d'effet sur l'adhésion des autres Sociétés Adhérentes.

ARTICLE 17 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR - DENONCIATION - MODIFICATION

Le PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL est régi par ce règlement, dans son état présent, à compter de sa date de signature.

Le règlement pourra être modifié par VINCI. Toute modification devra être notifiée aux Sociétés Adhérentes et portée à la connaissance des Bénéficiaires par celles-ci. Les modifications pourront concerner toutes les Sociétés Adhérentes ou certaines d'entre elles.

Le règlement sera interprété par VINCI. VINCI aura également la faculté d'accorder des dérogations pour certaines Sociétés Adhérentes ou certains Bénéficiaires.

En cas de dénonciation par VINCI, un préavis de trois mois devra être respecté.

La dénonciation ou les modifications seront constatées selon la même procédure que l'ouverture du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

ARTICLE 18 - DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français, sous réserve des dispositions contraires de droit local applicables dans les pays faisant partie du périmètre des Offres d'Actionariat et des dispositions particulières qu'il prévoit.

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, les parties s'efforceront de résoudre, dans le cadre du groupe VINCI, les litiges afférents à l'application du présent PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL. A défaut d'entente entre les parties, les litiges seront de la compétence des tribunaux de Paris.

Le règlement sera traduit en langues locales. En cas de contradiction ou de différence d'interprétation entre les dispositions des versions traduites en langues locales et celles de la version française, ce seront ces dernières qui prévaudront et il sera donc fait application des dispositions du texte français.

Fait à Rueil-Malmaison, le 02 septembre 2011,

et modifié par avenants du 15 février 2012, du 15 octobre 2012, du 25 novembre 2013, du 28 novembre 2014, du 30 décembre 2015, du 30 décembre 2016, du 30 décembre 2017, du 28 décembre 2018, du 20 novembre 2019, du 17 décembre 2020 et du 15 novembre 2021.

Jocelyne VASSOLLE

Directrice des Ressources Humaines

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

ANNEXE I
LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

11

ANNEXE II
TERMES ET CONDITIONS APPLICABLES AUX
ACTIONS LIVREES A TITRE GRATUIT

L'Annexe II décrit les termes et conditions applicables dans l'hypothèse où la contribution complémentaire prend la forme d'une livraison d'actions VINCI à titre gratuit (« Actions Gratuites »).

La livraison des Actions Gratuites est différée dans le temps et soumise à des conditions de présence et de détention des actions VINCI souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat. Par exception, il pourra être prévu dans certains pays, pour des raisons de fiscalité applicable, que les Actions Gratuites sont livrées concomitamment à la souscription du Bénéficiaire et soumises à une obligation de conservation. De telles modalités spécifiques sont, le cas échéant, définies pour les besoins d'une Offre d'Actionnariat et figurent en Annexe III.

Les modalités applicables aux Bénéficiaires ayant souscrit à l'Offre d'Actionnariat dans les différents pays sont indiquées dans les documents d'informations rédigés à leur attention.

1. Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles à l'attribution des Actions Gratuites les Bénéficiaires remplissant les deux conditions suivantes : (i) ayant souscrit à l'Offre d'Actionnariat et (ii) inscrits dans les effectifs d'une Société Adhérente le jour de l'Attribution (tel que ce terme est défini ci-après).

2. Attribution des Actions Gratuites

L'attribution des Actions Gratuites est effectuée le jour du règlement-livraison de l'Offre d'Actionnariat (« Attribution »).

A compter de l'Attribution, les Bénéficiaires détiennent un droit de recevoir les Actions Gratuites à la fin de la période dont la durée est fixée par le Conseil d'Administration pour les besoins d'une Offre d'Actionnariat (« Période d'Acquisition des Droits ») si, le dernier jour de la période d'Acquisition des Droits, le Bénéficiaire remplit les conditions suivantes :

- être salarié d'une société du groupe VINCI, sauf exceptions prévues dans le paragraphe 3 ci-après, et
- ne pas avoir demandé le rachat ou cession de tout ou partie des parts / actions souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat avant la fin de la période d'indisponibilité de 3 ans.

Par ailleurs, il est précisé que les Actions Gratuites ne seront pas livrées aux Bénéficiaires (i) ayant souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou (ii) ayant souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et investi dans le plan d'actionnariat spécifique *Share Incentive Plan (SIP)* proposé par VINCI au Royaume-Uni.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les droits aux Actions Gratuites seront perdus par les Bénéficiaires dans les conditions prévues au paragraphe 3 ci-après. La perte des droits aux

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Actions Gratuites ne pourra en aucun cas ouvrir droit au profit du Bénéficiaire à l'indemnisation ou compensation de quelque nature que ce soit de la part des sociétés du groupe VINCI.

Au cours de la Période d'Acquisition des Droits, les Bénéficiaires ne sont pas propriétaires des Actions Gratuites et n'auront aucun droit lié à ce statut en ce qui concerne ces actions, en particulier, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Les droits résultants de l'Attribution sont propres à chaque Bénéficiaire. Un Bénéficiaire ne peut céder, transférer ou gager son droit de se voir attribuer les Actions Gratuites en application du présent Plan. La seule exception à cette restriction concerne le transfert, en cas de décès du Bénéficiaire, de ses droits dans le cadre de sa succession.

3. Départ du groupe VINCI au cours de la Période d'Acquisition des Droits

(i) perte des droits aux Actions Gratuites :

Les Bénéficiaires perdent les droits aux Actions Gratuites s'ils n'ont pas la qualité de salarié d'une société du groupe VINCI le dernier jour de la Période d'Acquisition des Droits. Ainsi, le Bénéficiaire ayant temporairement quitté le groupe VINCI ne perd pas les droits aux Actions Gratuites s'il a la qualité du salarié d'une société du groupe VINCI le dernier jour de la Période d'Acquisition des Droits.

En principe, la perte de droits définitive intervient à l'expiration de la Période d'Acquisition des Droits. Toutefois dans les cas ci-dessous, la perte définitive des droits intervient de façon anticipée :

- En cas de démission du Bénéficiaire : les droits aux actions Gratuites sont perdus (i) le jour de l'envoi par le Bénéficiaire de sa lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture de ses dernières fonctions de salarié ou de dirigeant ou (ii) le jour de la remise en main propre à un représentant de son employeur de cette lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture.

- En cas de licenciement du Bénéficiaire pour faute : les droits aux Actions Gratuites sont perdus le jour de la notification du licenciement au Bénéficiaire.

Pour les besoins du Plan, le licenciement pour faute est défini comme tout licenciement motivé par : (i) faute du salarié avec intention de nuire, manquement à ses obligations, refus intentionnel et continu d'accomplir toutes tâches requises dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI, (ii) acte frauduleux, détournement de fonds, vol, acte criminel, acte malhonnête ou autre manquement dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI entraînant un préjudice ou pouvant raisonnablement entraîner un préjudice à l'activité ou à la réputation d'une société du groupe VINCI, (iii) divulgation non autorisée d'un secret industriel ou autre information confidentielle du groupe VINCI, ou (iv) non-respect d'une clause de non-concurrence, de confidentialité ou autre restriction applicable au Bénéficiaire. Ces cas seront appréciés au regard de la législation locale.

Les Bénéficiaires perdent également les droits aux Actions Gratuites en cas de constat, fait par VINCI ou l'employeur du Bénéficiaire à tout moment au cours de la Période d'Acquisition des Droits, que le Bénéficiaire (i) a souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou (ii) a souscrit, au cours d'une même année civile, à une Offre d'Actionnariat mise en place dans le cadre du présent Plan et investi dans le plan d'actionnariat spécifique *Share Incentive Plan (SIP)* proposé par VINCI au Royaume-Uni.

(ii) versement d'un avantage équivalent aux Actions Gratuites :

Dans les cas listés ci-dessous, la perte des droits aux Actions Gratuites s'accompagne du versement d'un avantage équivalent aux Actions Gratuites :

- Décès du Bénéficiaire ;
- Invalidité du Bénéficiaire permettant le déblocage de ses avoirs conformément l'Article 11.2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ;
- Licenciement du Bénéficiaire pour un motif autre que la faute ;
- Rupture du contrat de travail pour départ à la retraite ou en préretraite en application de la loi ou des dispositifs de retraite applicables localement, ou à défaut de telle loi ou dispositifs, départ du groupe VINCI à partir de l'âge de 65 ans ;
- Perte par une Société Adhérente de cette qualité pour quelque motif, notamment :
 - s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait plus de 50% de capital social à la date de demande d'adhésion, baisse du niveau de détention par VINCI à 50% ou moins,
 - s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait entre un tiers inclus et 50% du capital social inclus à la date de la demande d'adhésion et la consolidait par intégration globale du fait du contrôle exclusif, (i) baisse du niveau de détention par VINCI à moins du tiers du capital social ou (ii) perte du contrôle exclusif par VINCI, la société n'étant alors plus consolidée par intégration globale,
- Transfert du contrat de travail du Bénéficiaire vers une société ne faisant pas partie du groupe VINCI au regard des dispositions de l'article 2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ;
- Changement de société employeur au sein du groupe VINCI avec un changement de pays d'emploi.

Dans tous les cas listés ci-dessus, le Bénéficiaire est éligible au versement d'une compensation dont le montant est égal au (x) nombre d'Actions Gratuites multiplié par (y) le prix de souscription en euros d'une action VINCI dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat ayant donné lieu à l'attribution d'Actions Gratuites visées au (x).

Le montant de cette compensation est pris en charge et versé par le dernier l'employeur du Bénéficiaire au sein du Groupe VINCI concomitamment à la fin de son emploi du sein du Groupe.

Pour les pays en dehors de la zone euro, le montant est converti en devise locale par application du taux change en vigueur lors du départ du Bénéficiaire du Groupe VINCI.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

4. Livraison des Actions Gratuites

La livraison des Actions Gratuites à un Bénéficiaire aura lieu à la fin de la Période d'Acquisition des Droits, sous réserve que les conditions prévues au paragraphe 2 ci-dessus aient été remplies.

Sous réserves des contraintes de droit local, les Actions Gratuites seront automatiquement livrées dans le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL ».

Les Bénéficiaires en seront informés au moins un mois avant la fin de la Période d'Acquisition et pourront choisir un autre mode de détention des actions en indiquant les coordonnées de leur compte titres individuel ou décider de céder les Actions Gratuites dès leur livraison.

A compter de la date de livraison, les Actions Gratuites deviendront la pleine propriété des Bénéficiaires via la détention, le cas échéant, des parts du FCPE. Dans ce cas, les droits d'actionnaires seront exercés dans les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Dans les pays où le FCPE ne pourra être utilisé, les Actions Gratuites seront inscrites dans les comptes titres ouverts au nom des Bénéficiaires et détenues en direct dans les conditions décidées par la Société. Les Bénéficiaires en seront informés au moins un mois avant l'expiration de la Période d'Acquisition des Droits et pourront choisir un autre mode de détention des actions en indiquant les coordonnées de leur compte titres individuel ou décider de céder les Actions Gratuites dès leur livraison.

A compter de la date de livraison, les Actions Gratuites ne seront plus soumises à aucune restriction au titre du Plan. Toutefois, en cas de cession, les Bénéficiaires devront respecter les diverses dispositions visant à assurer la transparence et la sécurité des marchés financiers, et notamment celles visant le délit d'initié.

5. Paiement d'impôts et charges

Les règles fiscales et sociales applicables aux attributions d'actions diffèrent suivant le pays de résidence des Bénéficiaires. Tant le Bénéficiaire que son employeur peuvent être soumis à des obligations déclaratives et/ou contributives au titre de l'Attribution, de la livraison ou de la cession des Actions Gratuites. Le Bénéficiaire assume sous sa seule responsabilité le respect des déclarations et paiements qui lui incombent, notamment ses obligations fiscales. Il appartient à chaque Bénéficiaire de s'informer sur le traitement fiscal et social des Actions Gratuites qui lui est applicable.

Si une société du groupe VINCI doit payer des charges sociales, de l'impôt ou tout autre type de taxes pour le compte d'un Bénéficiaire résultant de l'Attribution, de l'acquisition des droits, de la livraison ou de la cession des Actions Gratuites, la Société se réserve le droit de prélever ces charges et impôt sur le salaire du Bénéficiaire dans les limites autorisées par le droit local, de reporter la livraison des Actions Gratuites ou d'interdire la possibilité qu'elles soient transférées jusqu'à ce que le Bénéficiaire ait acquitté les montants dus ou ait fait le nécessaire pour que le paiement soit effectué. La Société se réserve également le droit de prélever sur le produit de cession des Actions Gratuites les charges sociales, impôt ou toute taxe dus par le Bénéficiaire résultant de l'Attribution, l'acquisition des droits, la livraison ou la cession des Actions Gratuites et, le cas échéant, déclencher à cette fin la cession de tout ou partie des Actions Gratuites.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

6. Formalités locales

L'éligibilité d'un Bénéficiaire à l'Attribution et la livraison des Actions Gratuites seront soumises à l'obtention par la Société et/ou les sociétés du groupe VINCI dans les pays concernés des autorisations, déclarations ou toute formalité de droit local nécessaires ou souhaitables. Si la législation du pays dans lequel se trouve le Bénéficiaire rendait impossible ou inopportune, la livraison des Actions Gratuites à un résident de ce pays, la livraison des Actions Gratuites pourrait, au choix de la Société, être suspendue, sans préavis.

En cas de suspension de la livraison, la Société pourrait choisir d'imposer une livraison-vente simultanée ou de verser aux personnes concernées un montant équivalent à la plus-value nette en euros ou en devises locales qu'ils auraient réalisée en cas de livraison-vente.

Les Actions Gratuites n'ont pas été et ne seront pas enregistrées auprès de la *US Securities and Exchange Commission* ou toute autre autorité des Etats américains. Les Actions Gratuites ne pourront pas être cédées aux Etats-Unis.

Pour les Bénéficiaires américains (citoyens ou résidents), le Plan doit être interprété d'une manière compatible avec l'article 409 A de l'*Internal Revenue Code*, notamment en ce qui concerne la détermination de dates et délais de livraison.

7. Modification des conditions de l'Attribution

Les modalités des conditions de l'Attribution pourront uniquement être modifiées (i) si cette modification est requise par une disposition légale ou réglementaire ou par l'interprétation d'une telle disposition ou (ii) si cette modification est jugée appropriée par le Conseil d'Administration de la Société et n'a pas d'effet négatif significatif sur les intérêts des Bénéficiaires.

Les modalités de l'Attribution pourront également être modifiées pour permettre au Conseil d'Administration de la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des Bénéficiaires à la suite d'opérations sur le capital social de VINCI.

Les Bénéficiaires en seront informés par notification individuelle, communication générale affichée sur le lieu de travail, ou par tout autre moyen que la Société jugera adéquat.

ANNEXE III

MODALITES DE LA CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE POUR L'OFFRE D'ACTIONNARIAT 2022

Forme de la contribution complémentaire :

Pour l'Offre d'Actionnariat 2022, la contribution complémentaire prend la forme d'une livraison d'actions à titre gratuit régie par les termes et conditions prévues à l'Annexe II.

Durée de la Période d'Acquisition des Droits :

La durée de la Période d'Acquisition des Droits pour l'Offre d'Actionnariat 2022 est fixée à 3 ans. Cette période débute le jour de l'Attribution et cesse le lendemain du 3^{ème} anniversaire de la date d'Attribution.

Barème :

Le barème d'attribution des Actions Gratuites pour l'Offre d'Actionnariat 2022 est fixé à :

Tranche	Taux	Nombre maximum d'Actions Gratuites pouvant être livrées à l'échéance
Tranche 1 : 10 premières actions souscrites par le Bénéficiaire avec le versement volontaire	2 Actions Gratuites pour 1 action souscrite	20 actions
Tranche 2 : 30 actions suivantes souscrites par le Bénéficiaire avec le versement volontaire	1 Action Gratuite pour 1 action souscrite	20 actions dans la Tranche 1 + 30 actions dans la Tranche 2
Tranche 3 : 60 actions suivantes souscrites par le Bénéficiaire avec le versement volontaire	1 Action Gratuite pour 2 actions souscrites	20 actions dans la Tranche 1 + 30 actions dans la Tranche 2 + 30 actions dans la Tranche 3

A partir de la souscription de la 101^{ème} action, le versement volontaire n'est plus abondé.

Pour les souscriptions effectuées par l'intermédiaire d'un FCPE, le nombre d'actions acquises avec le versement volontaire servant de base pour le calcul du nombre d'Actions Gratuites sera apprécié en divisant le montant du versement par le prix de souscription et arrondi au nombre entier d'actions inférieur.

Après application du taux, le nombre d'Actions Gratuites attribué est arrondi au nombre entier inférieur.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

Modalités spécifiques applicables dans certains pays :

Dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat 2022, pour les Bénéficiaires ayant souscrit à l'Offre d'Actionnariat 2022 et ayant leur résidence fiscale en Espagne au moment de l'Attribution (tel que ce terme est défini ci-après), l'attribution des Actions Gratuites sera faite le jour du règlement-livraison de l'Offre d'Actionnariat 2022 (« Attribution ») et, par exception aux dispositions du paragraphe 2 de l'annexe II, les Actions Gratuites seront réputées acquises définitivement dès l'Attribution et seront livrées aux Bénéficiaires le même jour.

Les dispositions des paragraphes 2 à 4 de l'Annexe II ne sont pas applicables aux Actions Gratuites attribuées aux Bénéficiaires précités.

Dès leur livraison aux Bénéficiaires, les Actions Gratuites seront inscrites dans les comptes titres ouverts au nom des Bénéficiaires et détenues en direct.

Les dividendes versés le cas échéant, au titre des Actions Gratuites seront automatiquement réinvestis dans le FCPE « CASTOR INTERNATIONAL » et donneront lieu à l'émission de parts aux Bénéficiaires.

Ces Actions Gratuites sont soumises à une obligation de conservation expirant le lendemain du 3ème anniversaire de la date d'Attribution. Cette obligation de conservation ne s'applique pas en cas de décès ou d'invalidité du Bénéficiaire, les Actions Gratuites pourront être cédées dans ces deux cas dès la survenance de l'évènement.

Toutefois, les Actions Gratuites inscrites au nom du Bénéficiaire sont reprises dans les conditions définies ci-après et sans que le Bénéficiaire puisse réclamer tout ou partie de leur prix de cession ou une indemnisation ou compensation de quelque nature que ce soit de la part des sociétés du groupe VINCI si le Bénéficiaire n'est plus salarié d'une société du groupe VINCI (sauf exceptions prévues ci-après), ou si le Bénéficiaire a demandé le rachat de tout ou partie des parts souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat avant le 3ème anniversaire de la date d'Attribution (sauf exceptions prévues ci-après), ou bien s'il est constaté, à tout moment au cours de la Période d'Acquisition des Droits, que le Bénéficiaire (i) a souscrit, au cours de l'année 2022, à l'Offre d'Actionnariat 2022 mise en place dans le cadre du présent Plan et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou (ii) a souscrit, au cours de l'année 2022, à l'Offre d'Actionnariat 2022 mise en place dans le cadre du présent Plan et investi dans le plan d'actionnariat spécifique *Share Incentive Plan (SIP)* proposé par VINCI au Royaume-Uni.

Les Actions Gratuites seront reprises dans les conditions suivantes :

- En cas de rachat de tout ou partie des parts souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat avant la fin de la période d'indisponibilité de 3 ans (sauf cas de décès ou d'invalidité) : les Actions Gratuites seront reprises le jour de la demande de rachat du Bénéficiaire.

- En cas de démission du Bénéficiaire : les Actions Gratuites seront reprises dès (i) le jour de l'envoi par le Bénéficiaire de sa lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture de ses dernières fonctions de salarié ou de dirigeant ou (ii) le jour de la remise en main propre à un représentant de son employeur de cette lettre de démission ou de prise d'acte de la rupture.

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

- En cas de licenciement du Bénéficiaire pour faute : les Actions Gratuites seront reprises le jour de la notification du licenciement au Bénéficiaire.

Pour les besoins du Plan, le licenciement pour faute est défini comme tout licenciement motivé par : (i) faute du salarié avec intention de nuire, manquement à ses obligations, refus intentionnel et continu d'accomplir toutes tâches requises dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI, (ii) acte frauduleux, détournement de fonds, vol, acte criminel, acte malhonnête ou autre manquement dans le cadre de son emploi au sein du groupe VINCI entraînant un préjudice ou pouvant raisonnablement entraîner un préjudice à l'activité ou à la réputation d'une société du groupe VINCI, (iii) divulgation non autorisée d'un secret industriel ou autre information confidentielle du groupe VINCI, ou (iv) non-respect d'une clause de non-concurrence, de confidentialité ou autre restriction applicable au Bénéficiaire. Ces cas seront appréciés au regard de la législation locale.

- Dans tous les autres cas où le Bénéficiaire n'est plus salarié d'une société du groupe VINCI au jour du 3ème anniversaire de la date d'Attribution : les Actions Gratuites seront reprises le jour du 3ème anniversaire de la date d'Attribution.

- En cas de souscription au cours de l'année 2022 à l'Offre d'Actionnariat 2022 et à une offre d'actionnariat proposée par VINCI dans le cadre de son plan d'épargne groupe en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français et/ou en cas de souscription au cours de l'année 2022 à l'Offre d'Actionnariat 2022 et investissement dans le plan d'actionnariat spécifique *Share Incentive Plan (SIP)* proposé par VINCI au Royaume-Uni : les Actions Gratuites seront reprises le jour du constat fait par VINCI ou par l'employeur du Bénéficiaire.

Par exception à ce qui précède, les Bénéficiaires garderont leurs Actions Gratuites dans les cas suivants :

- décès du Bénéficiaire ;

- invalidité du Bénéficiaire permettant le déblocage de ses avoirs conformément l'Article 11.2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ;

- licenciement du Bénéficiaire pour un motif autre que la faute, à condition que le Bénéficiaire n'ait pas demandé le rachat de tout ou partie des parts souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat avant le 3ème anniversaire de la date d'Attribution ;

- rupture du contrat de travail pour départ à la retraite ou en préretraite en application de la loi ou des dispositifs de retraite applicables localement, et à condition que le Bénéficiaire n'ait pas demandé le rachat de tout ou partie des parts souscrites dans le cadre de l'Offre d'Actionnariat avant le 3ème anniversaire de la date d'Attribution ;

- perte par une Société Adhérente de cette qualité pour quelque motif, notamment :

- s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait plus de 50% de capital social à la date de demande d'adhésion, baisse du niveau de détention par VINCI à 50% ou moins,

- s'agissant des Sociétés Adhérentes dans lesquelles VINCI détenait entre un tiers inclus et 50% du capital social inclus à la date de la demande d'adhésion et la consolidait par

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

intégration globale du fait du contrôle exclusif, (i) baisse du niveau de détention par VINCI à moins du tiers du capital social ou (ii) perte du contrôle exclusif par VINCI, la société n'étant alors plus consolidée par intégration globale ;

- transfert du contrat du travail du Bénéficiaire vers une société ne faisant pas partie du groupe VINCI au regard des dispositions de l'article 2 du règlement du PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

- Changement de société employeur au sein du groupe VINCI avec un changement de pays d'emploi.

ANNEXE IV
REGLEMENT ET DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES POUR
L'INVESTISSEUR DES FCPE

VINCI – PEG ACTIONNARIAT INTERNATIONAL

21